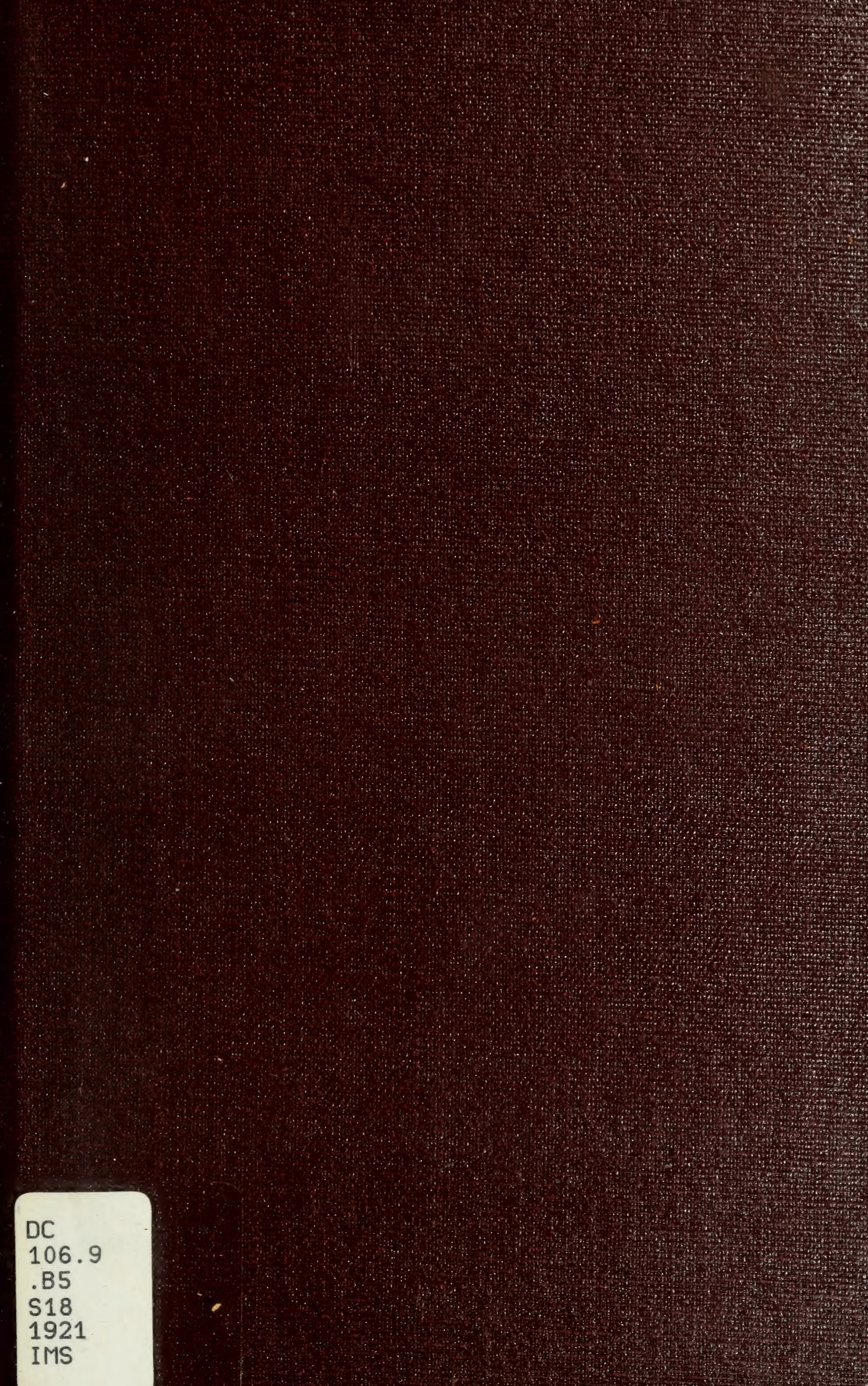
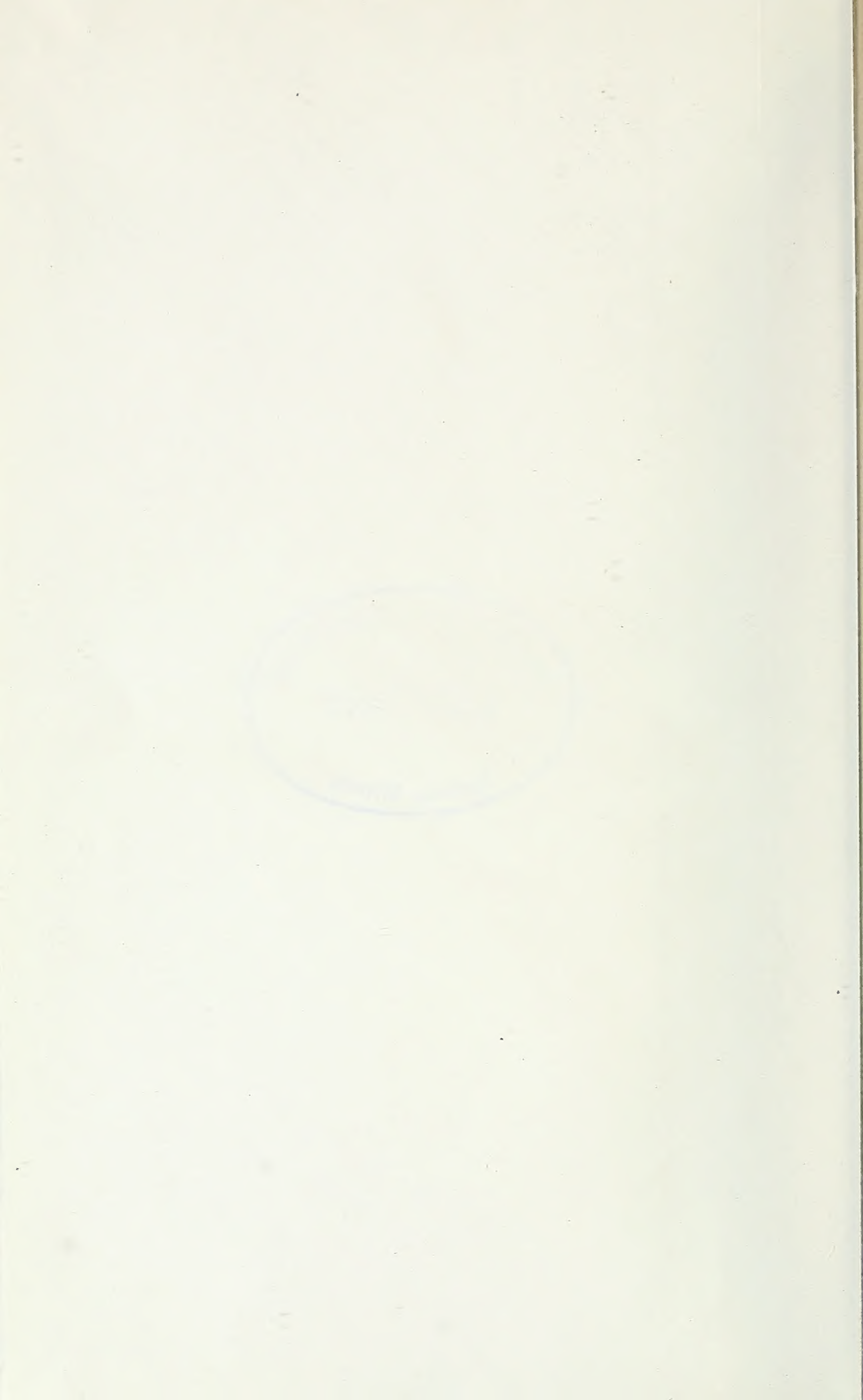



The Institute of Mediaeval Studies
LIBRARY
Toronto, Ontario





BIBLIOTHÈQUE DU XVe SIÈCLE

TOME XXVI

JEAN DE BILHÈRES-LAGRAULAS

CARDINAL DE SAINT-DENIS

BIBLIOTHÈQUE DU XVᵉ SIÈCLE

T. I. P. Champion, archiviste-paléographe. *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne. Contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc et à l'étude de la vie militaire et privée au XVᵉ siècle.* 1905, in-8, 3 planches hors texte. Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Bordin. (*Épuisé.*)

T. II. Le même. *Cronique Martiniane. Édition critique d'une interpolation originale pour le règne de Charles VII, restituée à Jean Le Clerc.* In-8, 1907. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. — Mention au Concours des Antiquités nationales. 9 fr.

T. III. Le même. *Le Manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans.* In-8, 1907, 18 fac-similés. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. — Mention au Concours des Antiquités nationales. 15 fr.

T. IV. H. Chatelain, docteur ès-lettres. *Recherches sur le vers français au XVᵉ siècle. Rimes, mètres et strophes.* In-8, 1907. 15 fr.

T. V. P. Champion. *Charles d'Orléans, joueur d'échecs*, 1908. In-4 et planches. 4 fr. 50

T. VI. E. Langlois, professeur à l'Université de Lille. *Nouvelles françaises inédites du XVᵉ siècle.* In-8, 1909. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. 7 fr. 50

T. VII. P. Champion. *Le Prisonnier desconforté* (du château de Loches), poème inédit du xvᵉ siècle, avec une introduction, des notes, un glossaire et deux fac-similés. In-8, 1908. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. 7 fr. 50

T. VIII. G. Doutrepont, professeur à l'Université de Louvain. *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne.* In-8, 1909. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. 18 fr.

T. IX. Ch. Petit-Dutaillis, recteur de l'Académie de Grenoble. *Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XVᵉ siècle.* Lettres de rémission de Philippe le Bon. In-8, 1908. 9 fr.

T. X. Caillet. *Relations de Lyon avec le Mâconnais et la Bresse au XVᵉ siècle.* 1909, in-8. 3 fr. 75

T. XI. P. Champion. *La librairie de Charles d'Orléans*, 1910. In-8 et album de 34 phototypies. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. 30 fr.

T. XII. Söderhjelm. *La nouvelle française au XVᵉ siècle.* Couronné par l'Académie française. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique, 1911. In-8. 11 fr. 25

T. XIII. P. Champion. *La Vie de Charles d'Orléans*, in-8 et 16 phototypies, 1911. Couronné par l'Académie française (2ᵉ prix Gobert). Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. (*Épuisé.*)

T. XIV. Charles Oulmont. *La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance. Pierre Gringore*, in-8, 1911. Couronné par l'Académie française. 11 fr. 25

T. XV. Le même. *Étude sur la langue de Pierre Gringore*, in-8, 1911. 16 fr.

T. XVI. Mathilde Laigle. *Le Livre des Trois Vertus de Christine de Pisan et son milieu historique et littéraire*, in-8 et planches. 11 fr. 25

T. XVII. Arm. Ad. Messer. *Le Codice aragonese.* Étude générale. Publication du manuscrit de Paris. Contribution à l'histoire des Aragonais de Naples. 1912, in-8, 2 fac-similés et 7 gravures. 22 fr. 50

T. XVIII. Léon Mirot. Une grande famille parlementaire aux xivᵉ et xvᵉ siècles. — *Les d'Orgemont. — Leur origine, leur fortune, le Boiteux d'Orgemont.* — Avec un plan. — Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 11 fr. 25

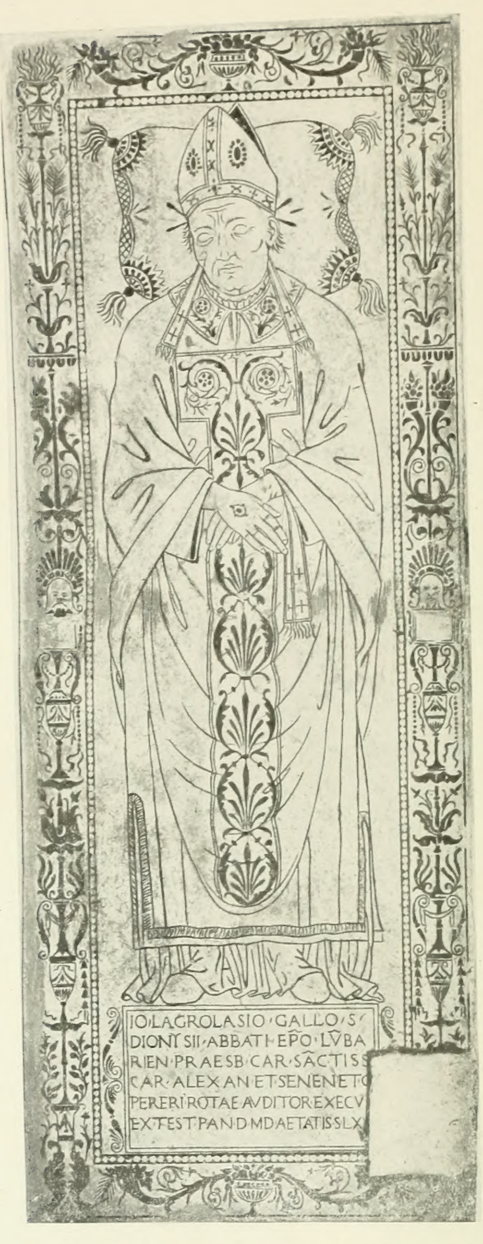
T. XIX. *Quelques pièces relatives à la vie de Louis I, duc d'Orléans et de Valentine Visconti, sa femme*, publiées par F. M. Graves. 11 fr. 25

T. XX et XXI. P. Champion. *François Villon, sa vie et son temps.* 2 vol. in-8. Couronné par l'Académie française (Grand Prix Gobert). Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. (*Épuisé*).

T. XXII et XXIII. P. Champion. *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc.* Les 2 vol. avec 9 planches en phototypie. 50 fr.

T. XXIV. E. Vansteenberghe. *Le cardinal Nicolas de Cues* (1401-1464). 1921, in-8. — Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 35 fr.

T. XXV. G. Cohen. *Mystères et Moralités du Manuscrit 617 de Chantilly.* 1921, in-4°. 2 planches. — Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 30 fr.



PIERRE TOMBALE DE JEAN DE BILHÈRES-LAGRAULAS

Crypte de Saint-Pierre de Rome

BIBLIOTHÈQUE DU XVe SIÈCLE

JEAN DE BILHÈRES-LAGRAULAS
CARDINAL DE SAINT-DENIS

UN DIPLOMATE FRANÇAIS

SOUS LOUIS XI ET CHARLES VIII

PAR

Charles SAMARAN



PARIS (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1921

EXTRAIT DU MOYEN AGE

2e Série, Tome XXII

Janvier-Avril, Mai-Août, Septembre-Décembre 1920

AVANT-PROPOS

En tête de ce petit volume, qu'il me soit permis de rendre un tardif, mais sincère hommage à l'écrivain regretté qui devait le présenter au public.

Le père de Henry Roujon était né à Vic-Fezensac. Lui-même, quoique parisien de par l'état civil, était resté fortement attaché à ses origines gasconnes, comme en témoignent, auprès de ceux qui ne l'ont pas personnellement connu, les charmants *Souvenirs* qu'il a écrits à la fin de sa vie. Si c'était ici le lieu, il serait aisé de dire combien lui doivent tels ou tels de ceux qu'il considérait comme ses compatriotes, artistes ou écrivains en qui sa bienveillance native et sa foncière bonté lui faisaient découvrir ou supposer quelques mérites. Pour faire le bien à sa manière, il se réjouissait d'avoir à sa disposition les colonnes d'un grand quotidien où il coulait chaque semaine dans le moule d'une forme aimable, alerte, colorée les réflexions que lui avaient suggérées ses récentes lectures. Là il ne manquait jamais de faire la part belle aux auteurs qui lui fournissaient l'occasion de déployer les ressources de son talent.

C'est ainsi qu'ayant incidemment parlé de Jean de Bilhères Lagraulas et de ses rapports avec Michel-Ange dans un livre fort touffu paru en 1908 sur la *Maison d'Armagnac au XV*e *siècle et les dernières luttes de la féodalité dans le Midi de la France*, j'eus la satisfaction d'intéresser aussitôt Henry Roujon. Quelques lignes très sèches suffirent à éveiller dans son âme de gascon à peine déraciné de délicieux échos. C'est qu'en effet, s'il ignorait jusqu'alors le nom obscur de

Bilhères, rien ne lui était plus familier que le petit château de Lagraulas, où il venait presque chaque année se reposer en famille de son labeur d'administrateur et d'écrivain. Il connaissait à merveille « le joli plateau dominant des vignes », où, « voici quelque trente ans, les ruines du vieux manoir des Bilhères avaient fait place à une gracieuse gentilhommière dont les volets s'ouvrent sur la ligne lointaine des Pyrénées ». Il avait bien souvent parcouru « les vignobles, les chênaies, les prairies », longé le « ruisseau paresseux ». Il aimait cette maison simple et commode — *parva sed apta* — et les ombrages qui l'entouraient comme d'un vert rideau de paix et de silence.

Un aimable article [1] sortit de cette collaboration d'un jour entre le chartiste frais émoulu de l'École et le maître écrivain auquel l'Académie se disposait à ouvrir ses portes. Henry Roujon voulut bien s'engager, en outre, à écrire, le moment venu, la préface du petit livre qui était alors en préparation et que la guerre a laissé dormir cinq ans et plus sous la poussière.

A défaut des lignes que le vigoureux conteur de *Miremonde*, le brillant chroniqueur de la *République des Lettres* et du *Temps* eût tracées en l'honneur de ce pays de Fezensac qu'il aimait et où il était aimé, et de son lointain prédécesseur au château de Lagraulas, Jean de Bilhères, j'ai cru remplir un pieux devoir en inscrivant ici l'hommage attristé de ma reconnaissance [2].

1. *Temps*, En marge, 21 mai 1908.

2. Les propriétaires — jusqu'à ces derniers temps — du château de Lagraulas, M. Créqui, aujourd'hui décédé, et Madame Créqui, sœur de Henry Roujon, sa veuve, m'ont facilité à deux reprises la visite de leur demeure avec une obligeance et une patience extrêmes. Je prie Madame Créqui de trouver ici l'expression de mes bien vifs remerciements.

UN DIPLOMATE FRANÇAIS DU XVe SIÈCLE

JEAN DE BILHÈRES-LAGRAULAS

CARDINAL DE SAINT-DENIS

CHAPITRE PREMIER.

Le manoir de Lagraulas en Fezensac. — Le mobilier d'un château gascon au XVe *siècle. — La famille de Bilhères. — Manaud de Bilhères, Marguerite de Séailles et leurs enfants. — Les Bilhères-Camicas.*

Non loin de Vic-Fezensac, vieille et charmante petite cité gasconne, on aperçoit à droite de la route qui mène en Armagnac, au milieu d'un bouquet d'arbres, sur un petit plateau dominant des vignes, une gracieuse gentilhommière. C'est le manoir de Lagraulas[1], ainsi nommé à cause des corneilles (en dialecte du pays *agraulo*), plus nombreuses sans doute autrefois qu'aujourd'hui dans ces parages[2].

Les petites vallées du pays, toutes dirigées du sud au nord, présentent ce caractère que leurs collines de la rive droite ont des pentes très roides, tandis que celles de la rive gauche offrent, au contraire, une inclinaison très douce. En conséquence, les châteaux et les villages fortifiés ont été presque toujours établis sur les collines de la rive droite, dont le sommet se trouve défendu par des escarpements naturels. Ainsi fit au moyen âge, quand il bâtit sa demeure, le seigneur de Lagraulas : il choisit une plateforme, difficile-

1. Gers, arrondissement de Condom, canton d'Éauze.
2. On devrait donc écrire *L'Agraulas*.

ment accessible au nord, à l'ouest et au sud, et rattachée vers l'est seulement à la crête de petites collines qui limite le bassin d'un ruisseau minuscule, mais assez profondément encaissé, le Sénipon. Il semble même que du côté vulnérable une dépression du sol ou une douve creusée de main d'homme et aujourd'hui à peu près comblée, isolait jadis complètement l'aire où se dressait le château.

De l'antique construction, remplacée au XIX[e] siècle par une habitation plus commode, il ne reste guère qu'une belle cheminée de la Renaissance, et le souvenir de quelques pans de murailles englobés dans le bâtiment actuel. On serait fort embarrassé de la décrire, si quelques inventaires, retrouvés dans les registres d'un notaire du voisinage, ne renseignaient assez exactement, sinon sur son aspect extérieur, du moins, ce qui vaut mieux peut-être, sur la façon dont ses habitants l'avaient meublée au temps de Louis XI et de Charles VIII.

Le premier de ces documents, daté du 7 juin 1480, contient l'énumération des lits, du linge et des autres « ostilhas » (ce mot a un sens assez vague et signifie, suivant les cas, ustensiles, instruments, vaisselle, linge) qui se trouvaient à cette époque dans la maison de Lagraulas[1]. La liste n'en est pas fort évocatrice. Ce ne sont que matelas ou couettes, vieux ou neufs, garnis ou non de plume, petits matelas pour lits d'enfant, usés et de toile grossière, draps de fil fin pour grands lits et draps pour couchettes enfantines, rideaux de lit, nappes fines ou grossières, serviettes et essuie-mains, couvertures de laine grandes ou moyennes, dont une paire à personnages, oreillers carrés et coussins[2].

1. Outre ce que Madame de Mons, belle-sœur du châtelain d'alors, en avait emporté le 27 mai précédent.

2. Arch. du Gers, Fonds du Grand Séminaire d'Auch, registre de Bernard Parage, notaire à Vic-Fezensac, feuillet de papier détaché se rouvant entre les folios 62 et 63. *Pièce justificative* n° IV. Cet inventaire est rédigé en langue gasconne.

Le second, qui malheureusement ne porte point de date, mais qui doit être de la fin du XVe siècle ou des premières années du XVIe[1], est beaucoup plus complet. Le notaire a parcouru la maison en tous sens, pénétré dans toutes les pièces, fureté dans tous les coins. A sa patience et à son zèle nous devons de pouvoir nous représenter chez lui, parmi ses objets familiers, un petit hobereau gascon d'il y a quatre siècles.

Dans la chambre de parade se trouvaient deux lits garnis, enveloppés de couvertures en tapisserie. La première était verte et ornée de branchages, parmi lesquels apparaissaient des cerfs blancs, quatre soleils et les armes des seigneurs de Lagraulas (écartelé aux 1 et 4 d'argent à la croix de gueules, aux 2 et 3 de gueules à un besant, ou à une tourtelle, d'azur) ; sur la deuxième, verte également, étaient brodées les armes — on verra bientôt pourquoi — de l'abbaye de Saint-Denis-en-France (de France brisé d'un clou d'argent en pal couronné d'une couronne royale d'or). Un ciel surmontait l'un de ces lits. Un buffet de menuiserie, un banc *tornis* (à dossier tournant), une table reposant sur deux supports, enfin trois pièces de tapisserie, vraisemblablement accrochées aux murs, complétaient l'ameublement de cette pièce.

Au-dessus de la chapelle il y avait une « recambra », (sorte d'arrière-chambre ou d'alcôve). Chacun des deux lits qui la meublaient possédait deux couvertures en tapisserie, l'une blanche avec des cerfs mouchetés et un rameau au milieu, et, sur les pendants, l'écusson de « Monsieur de Lagraulas », l'autre rouge avec, aux deux extrémités, des rayures jaunes. Dans un coffre étaient serrées plusieurs pièces de tapisserie : douze coussins carrés, quatre tapis de

1. C'est une copie exécutée par un notaire de Lombez, détail qui semble indiquer qu'il fut rédigé à la mort de notre Jean de Bilhères, évêque de cette ville pendant de longues années.

table, trois portières, six couvertures, sept « carreaux » de camelot [1].

Au rez-de-chaussée, non loin de l'escalier — car il semble que les pièces dont il vient d'être question se trouvaient au premier étage — une autre chambre contenait un lit garni, surmonté d'un ciel et encourtiné de rideaux, recouvert d'un couvre-pied de tapisserie qu'ornaient des branchages, quatre cerfs et un léopard, avec, au centre, les armoiries de la famille. On y voyait aussi un buffet, une table, un banc *tornis*, un coffre vieux et vide, un autre coffre ferré contenant vingt-cinq draps neufs, trois nappes vieilles, trois essuie-mains usagés, trois grandes nappes d'ouvrage flamand, une autre de fil fin et un pavillon de lit.

Dans la *recambra* ou alcôve un lit garni, avec ciel, un couvre-pied blanc, sur lequel étaient brodés des cerfs et des fleurs jaunes et noires, enfin une paire de landiers. La chambre de la chapelle et celle du *tinel* de la cheminée, ainsi nommé sans doute à cause de la grande cheminée encore existante et alors toute neuve, contenaient chacune deux lits garnis, dont les couvre-pieds étaient respectivement blanc avec un lion jaune au milieu, et vert avec les armes de l'abbé de Pessan. On voyait, en outre, dans la chambre du *tinel*, une crémaillère de fer, un coffre garni de linge, une banquette de tapisserie bleue, une autre verte aux armes des Bilhères ; dans la *recambra* du *tinel* un matelas ; dans la salle du *tinel* deux tables, deux coffres-bancs, deux bancs simples, un buffet de menuiserie, une crémaillère, deux landiers.

Enfin la dépense et la cuisine contenaient en abondance linge de table, vaisselle, plats, pots de fer, écuelles,

1. La chambre dite de la *replegá* servait de débarras. On y avait entassé pêle-mêle quatre matelas, un traversin, deux tables pliantes avec leurs supports également pliants, un châlit, enfin un grand marteau de fer.

broches et rôtissoires, pétrins, landiers, aiguières, chandeliers.

Dans le grenier placé, semble-t-il, au rez-de-chaussée, contrairement aux habitudes modernes, le notaire détaille au passage huit barriques et deux saloirs ; au cellier vieux, onze tonneaux vides, deux tonneaux pleins de vin gâté, un autre à moitié vide, trois appareils à broyer le chanvre, un saloir, un grand baquet à peler les porcs ; au pressoir, quatre cuves, un fouloir (sans doute la plateforme où l'on foulait la vendange) et le pressoir lui-même ; au cellier neuf, deux tonneaux de vin nouveau, un autre de vin gâté, quatre tonneaux et six barriques vides ; enfin au cellier dit de la maison du forgeron, trois tonneaux vides, un tonneau de vin gâté et un saloir[1].

Tel était le mobilier de la maison noble de Lagraulas, moitié ferme, moitié château, vers la fin du XVe siècle. Dans cette demeure modeste, rien de recherché, rien de somptueux. Ce n'étaient pas de fastueux barons que ces Bilhères. Tandis que les cadets allaient chercher fortune sous l'habit du clerc ou sous la casaque du soldat, l'aîné

1. Arch. du Gers, Fonds du Grand Séminaire d'Auch, reg. de Parage, notaire à Lannepax, 1500, cahier de quatre feuillets, inséré entre les folios 84 et 85. *Pièce justificative* n° X. Ce document est rédigé, comme le précédent, en langue gasconne.

On peut rapprocher de ces deux inventaires un acte notarié passé le 21 janvier 1505 (nouveau style) « apud aulam de Lagraulas ». Odet de Verduzan, seigneur de Verduzan, et Odet son fils y reconnaissent avoir reçu de Jean de Bilhères, seigneur de Lagraulas, « certa bona mobilia in verbis romanciis nominata » :

Primo, sieys carreus en una pessa.
Item, ung tapis a tres rozas.
Item, ung tapis de Turquia.
Item, una cuberta de tapisseria ab ung leopart.
Item, una autra cuberta ab ung servi au mey.
Item, duas porteras ab alicor et ung leon, en una pessa, etc.

(Arch. du Gers, reg. de Parage, notaire à Lannepax, année 1504, fol. 72 ; publ. par Cazauran, *La Baronnie de Bourrouillan*, p. 134-135).

restait sous le toit familial, vivant bon an mal an du grain de ses champs et du vin de ses vignes. A coup sûr, le forgeron du village ne fabriquait plus de canons, comme aux temps troublés de Charles VII[1]. La guerre de Cent ans n'était plus qu'un mauvais rêve : et malgré les dernières échauffourées où se complaisaient quelques féodaux attardés qui tentaient encore de battre en brèche l'autorité grandissante du roi de France, il y avait de la tranquillité en perspective pour qui savait se tenir coi.

Le seigneur de Lagraulas était de ces gens paisibles. Si son aumônière était peu garnie d'écus d'or ou de testons d'argent, du moins ses bahuts regorgeaient de linge rude, mais fleurant bon. Il avait les cheminées au large manteau, où l'on peut, assis sur le coffre à sel, regarder flamber les bûches, pendant qu'au dehors la pluie fouette les vitres et que le vent fait craquer les branches, la vaste cuisine, où les valets de labour viennent, à grands claquements de sabots, s'asseoir à la table massive. Ses servantes faisaient le pain bis dans les lourds pétrins, teillaient le chanvre ou filaient la quenouille, et allaient chercher l'eau fraîche à la fontaine, à mi chemin du Sénipon. Dans ses tonneaux coulait le vin qui mûrissait au flanc des coteaux, tandis que les porcs gras, tués à la Chandeleur, puis ébouillantés dans le *tos peladé*, assuraient à lui et aux siens les conserves savoureuses dont ne saurait se passer aucun ménage gascon.

Ces gentilshommes campagnards, dont l'agronome et voyageur anglais Young s'étonnait, aux approches de 1789, de les voir labourer eux-mêmes leurs champs[2], on ne croirait pas, si on ne le savait de source sûre, combien au

1. Nous faisons ici allusion à un passage curieux des *Comptes consulaires de Montréal-du-Gers* : « Foc termes la hun baleste deus de Moss. de La Mota au fau de Lagraulas, que nos termetossa los canos que aue feyts » (édition A. Breuils, III, 4).

2. Arthur Young, *Voyages en France*, trad. Lesage, t. I. 1882, p. 80.

XV[e] siècle ils s'accommodaient d'une vie presque aussi frugale que celle de leurs plus humbles serviteurs. Que diraient nos modernes bourgeoises, s'il leur fallait, comme faisait aux environs de 1450 Marguerite de Vicmont, femme de Manaud de Gère, seigneur de Sainte-Gemme[1], La Mothe[2], Gaudonville[3] et autres lieux, faire cuire elles-mêmes des foies et des tripes de pourceaux? Cette noble dame cependant ne pensait point déchoir en mettant la main à la pâte. Non contente de tenir la queue de la poële, elle prenait ses repas avec ses domestiques, assise sur le même banc, à la même table, et couchait avec son époux dans une vaste salle, où se trouvaient, non loin du lit seigneurial, les couchettes des servantes[4].

Simple et rustique existence, où rien n'était vil de ce qui touchait aux travaux des champs ou aux soins de la maison. C'était celle que menaient, comme tous leurs voisins, les châtelains de Lagraulas. Ils aimaient leur terre natale, non seulement pour y vivre, mais pour y mourir, et, quand arrivait pour eux le moment de suivre — comme disaient alors les notaires — la destinée de toute chair, ils allaient dormir leur dernier sommeil dans la collégiale de Vic-Fezensac, sous les dalles de la chapelle de la Vierge, à côté des ancêtres qui y avaient élu leur sépulture[5].

Il n'y avait pas moins de dix lits, tant grands que petits, au manoir de Lagraulas, chiffre élevé en un temps où l'on dormait sans façons à côté d'un ami ou d'un hôte.

1. Gers, arrondissement de Lectoure, canton de Mauvezin. Sainte-Gemme est le lieu de naissance de Blaise de Monluc.

2. Commune de Mauzevin.

3. Gers, arrondissement de Lectoure, canton de Saint-Clar.

4. Arch. nat., JJ 188, n° 45; lettre de rémission pour Marguerite de Vicmont, utilisée par J. de Carsalade du Pont, dans une courte note intitulée *La vie de château en Gascogne au XV[e] siècle* (*Revue de Gascogne*, XXXIII, 1892, p. 594-596).

5. Les chanoines y avaient concédé aux Bilhères un tombeau à perpétuité (Registre de Dieuzayde, notaire à Vic, p. 196, 4 février 1454-1455).

C'est que la maisonnée était nombreuse et les enfants prompts à venir.

Dans la première moitié du xv[e] siècle, vers 1420 vraisemblablement, Manaud de Bilhères, seigneur de Lagraulas, dont la famille était venue s'installer en Fezensac à une époque qu'il est difficile de préciser [1], avait épousé une héritière du pays, Marguerite de Séailles [2]. Union particulièrement féconde, car le nombre des enfants nommés soit dans les testaments de la dame de Lagraulas, du 17 juillet 1443 [3] et du 4 avril 1451 [4], soit dans celui de son époux, du 28 janvier 1454 [5], atteint, ou peu s'en faut, la douzaine, neuf garçons et deux filles, à tout le moins.

L'aîné de cette nombreuse lignée s'appelait Jean [6]. Il épousa, par contrat du 11 avril 1446, Bourguine de Pardaillan, fille de Bertrand de Pardaillan, seigneur de Lamothe.

1. Elle tirait sans doute son nom de la terre de Bilhères (Gers, canton de Riscle, commune de Ségos) qui déjà au xiv[e] siècle ne lui appartenait plus, car en 1356, 1378, 1392, c'est Manaud d'Armagnac, vraisemblablement fils de Jean d'Armagnac, seigneur de Termes, qui en fait hommage au comte d'Armagnac (Arch. dép. de Tarn-et-Garonne, A 262 et 264 ; cf. P. La Plagne-Barris, *Sceaux gascons*, I, p. 129-130). En 1366, un seigneur de Lagraulas, dont on ne peut dire s'il était Lagraulas ou Bilhères, épouse Navarre d'Albret, fille de Bernadot... (Bibl. d'Auch, ms 76, fol. 233 ; Arch. dép. des Basses-Pyrénées, E 42 ; cf. J. Noulens, *Notes sur la maison de Bezolles, Revue d'Aquitaine*, V, 1860, p. 165). En 1393 enfin, Agnès de Bilhères est mentionnée comme étant la femme de Hugues de Pardaillan (Arch. dép. de Tarn-et-Garonne, A 264).

2. Gers, arrondissement de Condom, canton d'Éauze.

3. On n'a de ce testament qu'une analyse donnée par Gautier, notaire de Vic-Fezensac, dans ses *Extraits des registres des notaires anciens* (Arch. du Gers, Fonds du Grand-Séminaire d'Auch).

4. Ibid., registre de Parage, notaire à Lannepax (1500-1502). Le testament, en parchemin, sert de couverture.

5. Ibid., carton 6, liasse 72 (n° 4078), feuillet de papier arraché d'un registre de notaire de Mouchan.

6. Il est désigné avec cette qualité d'aîné dans le testament déjà cité de sa mère, du 17 juillet 1443, et dans son contrat de mariage avec Bourguine de Pardaillan.

Pardaillan et Gondrin [1], et succéda naturellement à son père comme seigneur de Lagraulas [2]. Le 31 août 1467, il est témoin au mariage de l'un de ses voisins, Mathieu de Podenas, seigneur de Marambat [3], avec Brayle de Baulat [4]. On ignore la date de sa mort.

Trois autres fils de Manaud de Bilhères et de Marguerite de Séailles, Jean — suivant l'habitude jadis très répandue de donner le même nom à plusieurs enfants, — Bernard et Arnaud-Guilhem, furent destinés à l'église. Jean est celui dont nous allons essayer de raconter la vie. Arnaud-Guilhem était déjà, le 17 juillet 1443, moine à l'abbaye bénédictine de Saint-Orens d'Auch [5]. Quant à Bernard, c'ést probablement lui que l'on retrouve en 1476 chanoine d'Auch et prieur de Montesquiou, le 12 juillet 1477 abbé de Saint-Michel de Pessan [6], et qui fut élu abbé de Faget [7] le 3 décembre 1479 [8].

Parmi les frères des précédents, Bernard, seigneur de Mons [9], fut gouverneur du comté de Fezensac pour le roi de France [10]; Gaillard, nommé dans le second testa-

1. Lamothe et Pardaillan, arrondissement de Condom, canton de Montréal; Gondrin, commune du même canton.

2. Il est déjà mentionné avec ce titre le 4 février 1454 (1455 nouveau style).

3. Gers, arrondissement de Condom, canton de Vic-Fezensac.

4. Noulens, *Maisons historiques de Gascogne*, II, p. 66.

5. Premier testament de Marguerite de Séailles.

6. Arrondissement et canton d'Auch.

7. Faget-Abbatial, arrondissement d'Auch, canton de Saramon.

8. Arch. municipales d'Auch, AA 1 (Livre vert), fol. 72 v° ; cf. A. Clergeac, *Chronologie des évêques et abbés de la province d'Auch*, p. 7-8. Il mourut le 4 février d'une année inconnue, comme en témoigne cette mention du nécrologe de l'église métropolitaine d'Auch : « 4° februarii, obiit dominus Bernardus de Vilheria, canonicus et abbas Fageti et de Pessano et prior de Montesquiou. » (D. Brugèles, *Chron. ecclés. du diocèse d'Auch*, p. 260).

9. Gers, arrondissement et canton de Condom, commune de Caussens.

10. Il prêta serment en cette qualité entre les mains des consuls d'Auch le 22 novembre 1476 (Arch. mun. d'Auch, AA 1, *loc. cit.*).

ment de sa mère, épousa, on ne sait quand, Catherine de Saint Lane et succéda sans doute à son frère aîné vers la fin du xve siècle comme seigneur de Lagraulas et de Mouchan. Il eut un fils, Jean, qui apparaît avec le titre de seigneur de Lagraulas à partir de 1503. Le 20 mars 1508, il est désigné comme seigneur de Mons, Lagraulas et Biane [1]. Trois enfin, Bernard, Odon et Pierre, ne nous sont connus que par leurs noms.

Les deux sœurs de Jean de Bilhères s'appelèrent Huguette et Élisabeth. La seconde devint, dès 1447, la femme de Jean de Bernède, seigneur de Corneillan et de Saint-Germé en Armagnac [2]. La première fut mariée à Bertrand de Faudoas, seigneur d'Avensac en Lomagne [3], et eut six enfants, dont l'un, Jean, prieur d'Argenteuil, abbé de Pessan et vicaire général de Lombez, suivit plus tard la fortune de son oncle [4].

Une autre branche, issue vers l'époque de Charles VII du tronc de Bilhères, celle de Camicas [5], ne fut pas moins habile que celle de Lagraulas à rechercher, chaque fois que l'occasion s'en présenta, la faveur du roi de France.

1. Mention au dos d'une copie des coutumes de cette localité (A. Clergeac, *Les coutumes de Biane*, dans la *Revue de Gascogne*, nouv. série, t. III, 1903, p. 409-425). Biane est dans l'arrondissement et le canton d'Auch, commune de Montaut.

2. Extraits de Gautier, déjà cités, aux Arch. départ. du Gers, Fonds du Grand-Séminaire. Ces deux localités sont aujourd'hui dans l'arrondissement de Mirande et le canton de Riscle.

3. Gers, arrondissement de Lectoure, canton de Mauvezin.

4. Chanoine régulier de l'ordre de saint Benoît au chapitre cathédral de Condom au moins depuis 1476, Jean de Faudoas fut prieur d'Argenteuil près Paris le 7 septembre 1479 et de Saint-Yon près Dourdan (Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet), enfin abbé de Saint-Michel de Pessan le 30 novembre 1491, par résignation de son oncle. Il mourut en octobre 1514 (Abbé de Séguenville, *Hist. de la maison de Faudoas*, p. 148-152 ; Ledru et Vallée, *La maison de Faudoas*, p. 68-69 ; Clergeac, *Chronologie des évêques et abbés de la province d'Auch*, p. 8).

5. Camicas était un petit château situé sur le territoire de la commune d'Aurensan (Gers, arrondissement de Mirande, canton de Riscle).

Manaud de Bilhères, seigneur de Camicas au comté d'Armagnac, semble avoir suivi la carrière des armes. Il fit son testament le 11 octobre 1469 à Claira [1], près de Perpignan, où il était sans doute allé avec les troupes françaises qui tenaient garnison en Roussillon [2]. Il eut deux fils naturels, Jean et Raymond, et quatre enfants légitimes : deux filles, Marie et Jeannine, deux fils, Jean et Bernard. Ce dernier fut lieutenant de Galiot de Genouillac, sénéchal d'Armagnac [3], et c'est lui sans doute qui acquit en 1518 la terre de Labarthète [4] en Armagnac de noble Bertrand de Laur [5]. Jean, l'aîné des garçons et l'héritier universel de son père, se poussa plus avant dans les bonnes grâces de Charles VIII et de Louis XII. Chambellan de ce dernier prince, maître particulier des eaux et forêts dans l'Ile-de-France, la Champagne, la Brie et le Vermandois [6], il épousa, par contrat du 14 février 1501, Anne d'Armagnac, fille et unique héritière de Jean, seigneur de Termes [7], et de Catherine d'Armagnac-Lescun, et c'est par suite de ce mariage qu'une seconde maison d'Armagnac-Termes se greffa sur l'ancienne et la continua jusqu'au XVIIIe siècle [8].

Ainsi ces petits hobereaux gascons, ambitieux et prolifiques, essaimaient jusqu'à la cour de France et déjà ne se faisaient pas faute de rechercher charges et héritières. Mais, moins d'un siècle auparavant, à l'époque où naquit Jean de Bilhères, leur horizon se bornait aux collines prochaines et leurs ambitions ne se haussaient guère au-delà des

1. Pyrénées-Orientales, arrondissement de Perpignan, canton de Risevaltes.

2. Arch. départ. du Gers, Fonds du Grand-Séminaire, n° 5292.

3. Abbé de Séguenville, *Hist. de la maison de Faudoas*, p. 159.

4. Gers, arrondissement de Mirande, canton de Riscle.

5. Arch. dép. de Tarn-et-Garonne, A 279.

6. Bibl. nat., Pièces originales, vol. 578.

7. Gers, arrondissement de Mirande, canton de Riscle.

8. Parfouru et Carsalade du Pont, *Comptes consulaires de Riscle*, p. 562, note 3.

emplois modestes de robe, d'église ou d'épée que leur offraient les localités ou les communautés religieuses du pays. Seules, les fées protectrices qui se penchaient sur tous ces berceaux auraient pu, par quelque signe mystérieux, faire savoir à Manaud de Bilhères que l'un de ses enfants était marqué pour la pourpre romaine. Sans doute, il se fût refusé à les croire. Il mourut trop tôt, en tout cas, pour pouvoir même deviner quel magnifique chemin parcourrait l'un de ses fils.

Dans le cours du XVI[e] siècle, une fille de Bilhères, Quitterie, dernière du nom, épousa Jean, seigneur de Bezolles[1], d'où sortirent les marquis de Bezolles, seigneurs de Lagraulas, et, en particulier, ce Bernard dont l'historien Scipion Dupleix, bien renseigné en tant qu'originaire de Condom, sur l'un de ses plus bouillants compatriotes, raconte dans son *Histoire de Henry le Grand*, ce trait peu commun de bravoure : un jour que ce franc Ligueur suivait, avec dix-sept maîtres et douze arquebusiers à cheval, la petite vallée de l'Osse, entre Condom et Vic-Fezensac, il vint à rencontrer le régiment du comte de Panjas, religionnaire. Sans se laisser intimider par la supériorité numérique de l'ennemi, Bezolles mit pied à terre avec les siens et chargea si furieusement les Royaux qu'il les mit en fuite, taillant en pièces les quelque cent vingt fantassins qui lui avaient « fait teste »[2].

1. Gers, arrondissement d'Auch, canton de Valence.

2. Sc. Dupleix, *Histoire de Henry le Grand*, 1632, p. 27-28 ; cf. L. Mazéret, *Lettres d'abolition pour noble Bernard de Bezolles, seigneur de Lagraulas*,.. dans le *Bull. de la Soc. archéolog. du Gers*, 1916, p. 209-213. — Sur les Bezolles, voir J. Noulens, *Notes généalogiques sur la maison de Bezolles*, dans la *Revue d'Aquitaine*, V, 1860, p. 166 et suiv.

CHAPITRE II

Jeunesse de Jean de Bilhères. — Il entre dans l'ordre de saint Benoît et devient prieur de Lagraulet, official de Condom, abbé de Pessan, évêque de Lombez. — Jean de Bilhères et Louis XI. — Premières missions : la mort de Charles de Guyenne. — Jean de Bilhères abbé de Saint-Denis. — L'affaire des Quatre-Vallées.

Le hasard, qui est coutumier de semblables méfaits, a malencontreusement écorné, comme on le verra en son lieu, l'épitaphe de Jean de Bilhères, emportant une partie du chiffre romain qui suivait les mots *ætatis suæ* [1]. Il semble bien cependant qu'il faut lire LXX. Si donc, en l'absence de tout document précis, il est impossible de dire avec certitude en quelle année il vint au monde, dans ce coin perdu de Gascogne, on peut assurer cependant que ce fut aux environs de 1430, vers l'époque où Jeanne d'Arc achevait de bouter les Anglais hors du royaume de France. Aussi bien n'est-on pas mieux renseigné sur les premiers temps de sa vie jusqu'à son entrée dans l'ordre de saint Benoît.

Le nom de Jean de Bilhères [2] apparaît pour la première

1. La pierre tombale porte *ætatis s[uæ] LX*.. et on aperçoit nettement l'amorce d'un second *X*, après lequel il n'y a pas de place pour un autre chiffre. Dans ce cas Jean de Bilhères serait né vers 1429. Dans une déposition faite par lui le 17 septembre 1485 (B. de Mandrot, *Ymbert de Batarnay*, p. 331-332), on lui donne 58 ans « ou environ », ce qui ferait remonter sa naissance à l'année 1427.

2. On le trouve généralement désigné dans les recueils historiques, en particulier dans la *Gallia christiana*, sous la forme, très incorrecte, de *Villiers de Lagrolaye*. Plusieurs auteurs méridionaux lui donnent cependant son nom véritable (Abbé de Séguenville, *Histoire généalogique de la Maison de Faudoas*; Monlezun, *Histoire de la Gascogne* ; L. Couture, *Esquisse d'une hist. litt. de la Gascogne pendant la Renaissance*, dans le

fois, le 30 mai 1463, dans le minutier de maître Dieuzayde, notaire à Vic-Fezensac. Ce jour-là, pour la bonne amitié qu'ils lui portaient et en reconnaissance de services rendus, Constance et Jeanne de Castelbajac, sœurs, héritières de feu Manaud de Castets, seigneur de La Mote, et Odon de Castets, fils et héritier d'Édouard de Castets, lui firent donation entre vifs de leurs droits sur un pré sis dans les dépendances de Castillon-de-Bats, sur les bords de l'Auzoue. Et c'est déjà un personnage que ce jeune bachelier bénédictin, qui joint au titre de prieur de Lagraulet [1] celui d'official de Condom [2].

Où Jean de Bilhères avait-il fait ses études de droit et de théologie ? A l'Université de Toulouse peut-être. En tout cas, ses capacités le désignèrent vite pour des charges ecclésiastiques plus importantes, car quelques années après, dès 1468, il était abbé de Saint-Michel de Pessan [3], monastère bénédictin des environs d'Auch, à la tête duquel il fut successivement remplacé par son frère Bernard et par son neveu Jean de Faudoas, fils de sa sœur Huguette [4].

De l'abbaye de Pessan à l'épiscopat il n'y avait qu'un

Bull. du Comité d'hist. et d'archéol. d'Auch, II, 1861, p. 518 ; Carsalade du Pont, communication inédite à la Soc. archéol. du Gers, 1899 ; Niel, *Annuaire du Gers*, 1860, p. 55 ; La Plagne-Barris, *Sceaux gascons*, I, 1888, p. 32). Pour les auteurs étrangers à la Gascogne, il faut faire quelques honorables exceptions en faveur par exemple de Doublet (*Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 270), et de quelques érudits contemporains, comme J. Calmette, B. de Mandrot, H. Stein, que j'ai pu mettre en garde contre l'erreur traditionnelle, mais c'est toujours au mot *Villiers* qu'il faut chercher dans la *Bio-Bibliographie* d'Ulysse Chevalier quelques notes sur Jean de Bilhères.

1. Gers, arrondissement de Condom, canton de Montréal.

2. Arch. dép. du Gers, Fonds du Grand-Séminaire, registre de Dieuzayde, fol. 68 v°. *Pièce justificative*, n° I.

3. A. Clergeac, *Chronologie... de la province d'Auch*, p. 7-8.

4. C'est en 1491, d'après Dom Brugèles (*op. cit.*), que Jean de Faudoas fut pourvu de l'abbaye de Pessan, sur résignation de son oncle Bernard. Il en prit possession en mai 1492. Cf. P. Gabent, *Revue de Gascogne*, XXXIV, 1893, p. 152.

degré à franchir. C'est le 5 juillet 1473 que le pape Sixte IV, sur le rapport de Philippe de Lévis, alors cardinal-archevêque d'Arles et précédemment archevêque d'Auch, pourvut Jean de Bilhères d'un évêché gascon, celui de Lombez [1].

Le nouveau prélat succédait, sur ce siège, à un personnage assez obscur, Sanche-Garsie d'Aure, jeune prélat de trente ans [2]. Cet évêque avait, ce semble, servi dans ses folles entreprises contre le pouvoir royal le comte d'Armagnac Jean V, dont les ambitions venaient de sombrer tragiquement à Lectoure [3]. On peut supposer avec vraisemblance que Jean de Bilhères s'était dès lors engagé dans le parti du roi de France et qu'il reçut ainsi la récompense de ses services.

Du moins Louis XI ne tarda-t-il pas à l'employer, puisque, dès le 22 novembre 1473, il l'envoya, en qualité de commissaire, avec l'archevêque de Tours, Hélie de Bourdeille, et trois parlementaires, Jean de Popincourt, président au Parlement de Paris, Bernard Lauret, président au Parlement de Toulouse, et Pierre Gruel, président au Parlement de Dauphiné, auprès de François II, duc de Bretagne. Il s'agissait d'instruire le procès de frère Jourdain Faure, abbé de Saint-Jean d'Angély, et de Henri de La Roche, accusés d'avoir, l'année précédente, trempé dans la mort de Charles de France, duc de Guyenne, frère du roi [4].

1. Arch. du Vatican, Obligationes, vol. 82, fol. 52 et vol. 83, fol. 28 ; cf. Eubel, *Hier. cathol.*, II, p. 198. Le 14 juillet, Jacques Charpentier, chanoine de St-Pol-de-Léon, procureur de Jean de Bilhères, s'obligea en son nom pour la moitié de 2.500 florins et 5 menus services dus à la curie romaine (ibid., vol. 84, fol. 172 v°).

2. Sanche-Garsie d'Aure n'avait que 24 ans en 1463, à l'époque où il fut pourvu du siège (Clergeac, *Chronologie des évêques de la province d'Auch*, p. 163).

3. Ch. Samaran, *La Maison d'Armagnac au XVe siècle*, p. 173, 191. Il s'agit sans doute dans ces passages non de Jean de Bilhères, comme je l'ai dit, mais de son prédécesseur.

4. Bibl. nat., fr. 3884, fol. 293-308 et 8848 (instructions du roi aux commissaires, analysées par Gaillard dans les *Notices et extraits des*

Sur ces entrefaites, le célèbre Jean Jouffroy, abbé de Saint-Denis-en-France et cardinal, celui-là même qui avait commandé la dernière armée royale envoyée contre le comte d'Armagnac, vint à mourir. L'abbaye vaqua près de six mois, et Louis XI, désirant donner à l'homme qui l'avait servi dans des circonstances difficiles un successeur également dévoué à ses intérêts, nomma Jean de Bilhères administrateur de l'abbaye. Le pape Sixte IV aurait préféré le cardinal de Rouen, Guillaume d'Estouteville [1], mais le 7 mai 1474, le chapitre élut pour abbé sage et discrète personne Jean de Bilhères (*de Villaria*), qui, étant profès de l'ordre de saint Benoît, pouvait légitimement prétendre à ce bénéfice [2]. « Du moins, dit Félibien, estoit-ce le prétexte dont on se couvroit pour faire passer ces sortes d'abbez qu'on introduisoit dans le gouvernement des cloistres et qui estoient ... des commendataires deguisez. » Le pape finit donc par confirmer, le 31 juillet 1475, l'élection de Jean de Bilhères, à qui il en coûta 4.692 écus d'or pour ses bulles [3]. Le 10 décembre de la même année, l'évêque de

Manuscrits, t. IV, p. 55-62). Les lettres écrites à cette occasion par Louis XI à différents personnages ont été publiées par J. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, V, p. 186-207. Celle que dut recevoir Jean de Bilhères n'a pas été retrouvée. Lire, sur cette affaire, le bel ouvrage récemment paru de Henri Stein, *Charles de France, frère de Louis XI*, p. 463.

1. Le 20 novembre 1474, il écrivait dans ce sens à son nonce temporaire en France, André *de Spiritibus* (Abbé Richard, *Origines de la nonciature de France*, dans la *Rev. des Quest. hist.*, t. LXXVIII, 1905, p. 116).

2. Arch. nat., LL 1213, fol. 124 v° à 125 v°)

3. Arch. nat., L 830, n° 6 ; cf. Félibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 363, et Clergeac, *Chronologie*..., p. 163. Sixte IV avait donné l'abbaye « en commende » à Jean de Bilhères, après la cession qu'en avait faite Guillaume d'Estouteville (Arch. du Vatican, Obligationes, vol. 83, fol. 38). Le 20 août, Jean Vachereau, chanoine du Mans, procureur de l'évêque de Lombez, fit à sa place la visite *ad limina*, et fit absoudre son mandataire des peines qu'il pouvait avoir encourues pour ne s'être pas présenté en personne (ibid., armadio 29, n° 39 ; Diversorum Cameralium, reg. de Sixte IV, 1475-1479, fol. 23 v°).

Lombez prêtait serment au roi pour la temporalité de l'abbaye qu'il devait conserver jusqu'à sa mort [1].

Par la faveur de Louis XI, le fils du petit hobereau gascon devenait donc l'un des plus puissants prélats du royaume. Chargé désormais de dignités éminentes, pensionné par le roi [2], investi de sa confiance, Jean de Bilhères allait continuer sa brillante carrière. Une heureuse négociation ne tarda pas à le faire entrer encore plus avant dans les bonnes grâces de son maître.

Une dizaine d'années avant sa mort, Jean V comte d'Armagnac, désirant, pour des raisons semble-t-il fort peu avouables, que sa sœur Isabelle ne se mariât pas et n'entrât pas en religion, lui avait donné, comme une sorte d'apanage, ceux de ses domaines pyrénéens qui touchaient à l'Aragon. C'étaient les pays de Magnoac, de Neste, de Barousse et d'Aure, désignés communément sous le nom de Quatre-Vallées. Les pasteurs têtus qui les habitaient avaient toujours gardé à leurs comtes la fidélité promise, et plus d'une fois Jean V, traqué par les gens du roi, avait trouvé refuge au milieu de leurs inaccessibles montagnes [3]. Mais enfin la chute de Lectoure et la mort lamentable de leur seigneur avaient ébranlé leur loyalisme, et ils regardaient maintenant tantôt du côté du roi de France, tantôt du côté du roi d'Aragon, leur voisin le plus proche. Les Quatre-Vallées étaient bien, en principe, confisquées au profit de la Couronne, mais il était de bonne politique de servir les intérêts de ces rudes populations, qui tenaient par-dessus tout à leurs antiques privilèges, et de gagner ainsi leur cœur.

1. Arch. nat., P 725 [1], cote 131, pièce classée par erreur à l'année 1465.

2. Bibl. nat., lat, 17026 (Gaignières), fol. 194, copie de trois quittances de 420, 500 et 500 livres (9 août 1474, 28 juillet 1475, 12 mai 1479) ; fac-simile du cachet de cire rouge aux armes de Jean de Bilhères.

3. Sur cet épisode, voir Ch. Samaran, *La Maison d'Armagnac au XV[e] siècle*, passim et *Isabelle d'Armagnac, dame des Quatre-Vallées* (extrait de la *Revue des Hautes-Pyrénées*, 1907).

Louis XI jugea que Jean de Bilhères était l'homme qu'il fallait pour mener à bien cette tâche délicate, et il le dépêcha en négociateur. Sur cette ambassade, il n'est rien parvenu de précis. On sait seulement — et c'est au reste l'essentiel — que le roi, par lettres patentes données à l'abbaye de la Victoire, près Senlis, en novembre 1475, déclara les Quatre-Vallées rattachées en fait à la Couronne de France et confirma les privilèges de leurs habitants qui continueraient à réunir leurs états ou assemblées locales et seraient, moyennant une modique contribution de guerre, exempts de tout impôt [1].

C'est sans doute pour témoigner sa satisfaction à Jean de Bilhères que Louis XI le nomma sur ces entrefaites conseiller au Parlement de Paris. Le 13 novembre 1475, en effet, l'abbé de Saint-Denis, introduit en Chambre du Conseil, prêtait le serment habituel de « bien et loyaulment conseiller le roy, les arrestz d'icelle court, de non reveler les secretz, et tout ainsi que les autres prelas ont acoustumé de faire [2] ». En tout cas, ce succès diplomatique paraît avoir décidé de la carrière de Jean de Bilhères. Louis XI va désormais utiliser ses talents, non seulement en France, mais aussi à l'étranger, et tout d'abord en Espagne.

1. Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement de Toulouse le 14 avril 1478 (Arch. municipales de Toulouse, n° 3111, fol. 568 v°). Cf. Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, V, p. 48 ; D. Brugèles, *Chron. eccl. du diocèse d'Auch*, p. 529, 569, etc.

2. Arch. nat., X1A 1487, fol. 1 r° et v°.

CHAPITRE III

Les ambassades de Jean de Bilhères en Espagne. — La politique de Louis XI dans la Péninsule : la lutte contre l'unité espagnole. — La campagne de Navarre. — Le traité franco-castillan de Saint-Jean-de-Luz. — Missions de Jean de Bilhères en Aragon et en Castille. — Son séjour auprès des rois catholiques à Guadalupe. — La question du Roussillon.

Sur l'échiquier diplomatique espagnol, les pièces étaient alors fort embarrassées. Henri IV de Castille venait de mourir (11 décembre 1474), et deux partis s'étaient immédiatement formés [1]. L'un, dont les principaux chefs étaient l'archevêque de Tolède et le marquis de Villena, poussait au trône Doña Juana, la Beltraneja, fille putative du feu roi. L'autre tendait à faire proclamer roi et reine de Castille la jeune Isabelle et son mari, Ferdinand, héritier présomptif d'Aragon. Ce que la France devait s'efforcer d'empêcher à tout prix, c'était cette union éventuelle des royaumes de Castille et d'Aragon, qui ruinerait infailliblement les projets formés par Louis XI sur le nord de la Péninsule, en particulier sur les comtés de Roussillon et de Cerdagne, à défaut de la Catalogne dont le roi d'Aragon Jean II avait écarté très habilement la menace française.

Louis XI avait occupé le Roussillon et la Cerdagne de 1463 à 1473. En dehors du droit de conquête, qu'il ne reniait pas,

1. Sur les dernières années de Henri IV dit l'Impuissant, et sur la guerre de succession qui suivit sa mort, voir J. B. Sitges, *Enrique IV y la excelente señora llamada vulgarmente doña Juana la Beltraneja.* (Madrid, 1912, 8°). Cet ouvrage est assez bien informé, mais il ne contient rien de nouveau sur les manœuvres politiques et diplomatiques qui vont faire l'objet du présent chapitre.

il ne pouvait élever sur ces territoires aucune prétention légitime, car, si les deux comtés avaient été engagés à la France en 1462 par le traité de Bayonne, la France ne pouvait s'en saisir régulièrement qu'en remettant Barcelone rebelle aux mains de Jean II. Aussi ce dernier, le moment propice venu, s'était-il jeté dans Perpignan, y soutenant un long siège et forçant, par son admirable résistance, Louis XI à s'avouer vaincu (1473)[1].

C'est dans ces circonstances difficiles que Jean de Bilhères entrait en scène avec quelques autres compagnons de diplomatie, et non des moindres[2]. Des lettres du 30 janvier 1475 accréditaient les négociateurs auprès de Ferdinand, prince d'Aragon, roi de Castille[3]. Le 8 février, de nouvelles lettres de créance leur étaient accordées pour Juan Ramirez, protonotaire de Lucena[4]. Entre temps, les rois d'Aragon et de Castille désignaient de leur côté des ambassadeurs[5]. Aussi, le 4 février, Louis XI donnait-il à ses envoyés (auxquels étaient adjoints, dans le cas où ils pourraient se rendre auprès de leurs collègues et plus spécialement auprès du roi d'Aragon, les sires du Lude et du Fou[6]) pouvoir de délivrer des sauf-conduits aux ambassadeurs d'Aragon et de Castille[7]. Le même jour, l'un des délégués français, Pierre de Sacierges, était chargé de porter à ses collègues les instructions détaillées de Louis XI. Aux termes de ce document, les ambassadeurs pouvaient conclure paix et alliance avec

1. J. Calmette, *La fin de la domination française en Roussillon au* xve *siècle* (extr. du XLIIIe *Bulletin de la Soc. agric., scientif. et litt. des Pyrénées-Orientales*).

2. C'étaient Louis d'Amboise, évêque d'Albi, successeur de Jean Jouffroy, le protonotaire Jean d'Amboise, Roger, seigneur de Gramont et Pierre de Sacierges, juge-mage de Quercy.

3. *Lettres de Louis XI*, éd. Vaesen, V, p. 308-309.

4. *Ibid.*, p. 320-321.

5. Le comte de Prades et le châtelain d'Amposta pour le roi d'Aragon.

6. *Lettres de Louis XI*, V, p. 318-320.

7. Bibl. nat., fr. 3882, fol. 18 v° ; 6954, fol. 52 ; 10187, fol. 12 v° ; 15539, fol. 38.

les rois d'Aragon et de Castille, ensemble ou séparément, traiter du mariage projeté entre le Dauphin et la princesse de Castille, mais ils s'engageaient à ne rien décider sans que la reine de Castille, à qui les royaumes de Castille et de Léon appartenaient, fût présente et contractante[1].

Ces instructions furent lettre morte. Sur ces entrefaites, en effet, un envoyé des rois catholiques, Hernando del Pulgar, était arrivé en France. Il ne trouva pas chez Louis XI les dispositions que ses maîtres désiraient sur la question Roussillon-Cerdagne. Aussi les négociations se trouvèrent-elles arrêtées, et les ambassadeurs français restèrent-ils de ce côté-ci des monts. On se borna à décider que les représentants des souverains se réuniraient à Bayonne et tiendraient sur un point de la frontière des conférences pour tâcher d'aplanir les difficultés[2].

La situation restait donc tendue. Bientôt, elle allait s'aggraver encore.

Du côté de l'Aragon, Louis XI n'avait pas hésité à violer la neutralité des comtés de Roussillon et de Cerdagne en s'emparant de Perpignan, le 10 mai 1475, pendant que les troupes du vieux roi Jean II étaient occupées à soutenir les droits du prince Ferdinand à la succession de Castille.

Du côté de la Castille, il allait s'efforcer de déjouer les calculs de la politique aragonaise. Le roi de Portugal, Alfonse V, oncle de doña Juana, avait été appelé par les partisans de cette princesse, l'archevêque de Tolède et le marquis de Villena. En mai 1475, pour donner plus de poids à son intervention dans les affaires de Castille, Alfonse se fiançait à sa nièce. Louis XI, jugeant l'union du Portugal et de la Castille moins périlleuse que la formation du bloc castillan-aragonais, résolut d'appuyer de toute sa puissance les prétentions du souverain portugais. Il signa donc avec lui,

1. Bibl. nat., fr. 9682, fol. 49.
2. G. Daumet, *Alliance de la France et de la Castille*, p. 114-123.

le 23 septembre 1475, un traité d'alliance[1], et, trois jours plus tard, il écrivait au pape Sixte IV pour le prier d'accorder les dispenses nécessaires au mariage de l'oncle et de la nièce[2]. En même temps, il s'efforçait de se ménager des influences en Navarre en nouant des intrigues avec le parti gramontais[3].

Cependant, le roi de Portugal entrait en campagne contre le roi et la reine de Castille, remontait la vallée du Douro et s'emparait bientôt de Toro et de Zamora. Louis XI, qui avait pris l'engagement de seconder l'effort de son allié, mit Alain sire d'Albret à la tête des troupes qu'il envoyait à son secours (21 décembre 1475)[4]. L'armée, concentrée à Bayonne, était nombreuse ; une grande partie de la noblesse des Landes, du Béarn et du Labour avait répondu à l'appel du roi de France[5]. Au dire du chroniqueur castillan Hernando del Pulgar, elle ne comptait pas moins de 40.000 hommes[6].

La campagne commença au printemps de 1476. Tandis qu'on surveillait les courses des Espagnols dans le golfe de Gascogne et qu'on rassemblait les approvisionnements de vivres[7], les premiers engagements furent poussés avec vigueur. Les Français prirent Renteria[8], puis, à deux traits d'arc de cette petite ville, ils se trouvèrent en présence du comte de Salins qui, ayant occupé une position élevée et très avantageuse, avait formé en bataille ses 400 « genétaires » et ses 8.000 fantassins. La position fut enlevée et l'ennemi

1. Daumet, *op. cit.*, p. 253.

2. D'Herbomez, *Une lettre de Louis XI à Sixte IV relative aux affaires d'Espagne* (*Bibl. de l'École des Chartes*, LI, 1890, p. 660-667).

3. Boissonnade, *Hist. de la réunion de la Navarre à la Castille*, p. 9-12.

4. Arch. des Basses-Pyrénées, E 76 (liasse).

5. Ibid., E 77 (carton), rôle de ces nobles.

6. Hernando del Pulgar, *Crónica de los reyes de Castilla*, dans la *Biblioteca de autores españoles*, t. LXX, p. 285.

7. Arch. des Basses-Pyrénées, E 78, lettre de Jacques de Beaumont à Alain d'Albret (La Rochelle, 17 mai 1476).

8. Province de Guipuzcoa, district de Saint-Sébastien.

laissa sur le terrain plus de 700 morts. On fit en outre 400 prisonniers. Le reste s'enfuit du côté de Saint-Sébastien, et le capitaine Odet d'Aydie donna la chasse au comte de Salins jusqu'à Hernani. Le même jour on s'empara de Belloaga, château-fort aujourd'hui disparu, entre Renteria et Fontarabie. Renteria, Irun-Uranzu, Oyarzun furent brûlés[1].

Les habitants terrifiés s'empressèrent d'informer la reine Isabelle (Ferdinand était alors devant Zamora). Elle donna des ordres et fit prendre des mesures pour la résistance[2].

Si les Français voulaient être maîtres du pays, ils devaient s'emparer de Fontarabie. Alain d'Albret, dans la lettre où il annonçait à Louis XI l'arrivée de douze vaisseaux saintongeais chargés de vivres, et où il pressait l'envoi des suivants (car on ne trouvait rien dans le pays), se préoccupait des moyens d'enlever cette place forte. Il avait appris qu'en réparant leurs murailles les habitants avaient, sans le vouloir, pratiqué une large brèche[3]. Mais un gentilhomme guipuzcoan, D. Juan de Gamboa, s'était jeté dans la ville et y avait fait exécuter de grands travaux de défense. Aussi les Français, qui étaient venus à deux reprises mettre le siège, durent-ils abandonner la partie et se retirer sur Bayonne, se contentant d'emporter butin et prisonniers[4]. Le roi de Castille avait eu le temps de prendre des dispositions sérieuses,

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 78, minute de lettre, non datée, d'Alain d'Albret à Louis XI. On lit aussi dans le *Livre des établissements de Bayonne*, 1892, p. 352 : « L'an mil IIII LXXVI, en lo mes de feurer, abriu et may, argon los Frances Irun, Arancu *(sic)*, Oyarcun e Larrenderie ». Cf. Hernando del Pulgar, p. 285, et F. de Aleson, *Ann. del reyno de Navarra*, IV, 1709, p. 689-690 (Valle de Oyarzun). Toutes ces localités sont situées dans la province de Guipuzcoa, district de Saint-Sébastien. Sur Feloaga ou Veloaga, voir Gorosabel, *Diccionario... de Guipuzcoa*, p. 377.

2. Hernando del Pulgar, p. 285.

3. Lettre déjà citée.

4. Arch. des Basses-Pyrénées, E 93. Il y eut plus tard un procès au Parlement de Paris entre Yvon du Fou et Alain d'Albret pour le partage.

et il était venu en personne réchauffer le zèle des habitants [1].

Contre le roi de Portugal, Ferdinand avait, à son tour, vigoureusement pris l'offensive. Battu à Toro, Alfonse V vit s'écrouler une à une toutes ses espérances. Le pape ne se pressait pas de lui envoyer les dispenses que Louis XI avait demandées pour son mariage, et le roi de France lui-même, qu'il était venu voir à Tours et à Paris, lui avait fait l'accueil peu empressé que les souverains réservent d'habitude à leurs alliés malheureux.

L'heure était venue de traiter. Le 4 septembre 1476, une trêve de trois mois fut conclue à Saint-Jean-de-Luz par l'intermédiaire d'Alain d'Albret, lieutenant du roi en Guyenne [2], et de Jean de Bilhères, représentants du roi de France, d'Esteban Gago, capitaine de Fontarabie, du capitaine Didaco de Londoño et de Juan de Sepúlveda, curé de Soria, procureurs du roi de Sicile. Les parties contractantes s'engageaient à faire participer à la trêve leurs alliés respectifs, c'est-à-dire les rois de Portugal et d'Angleterre et le duc de Bourgogne. Alain d'Albret et D. Pedro de Velasco, comte de Haro, connétable de Castille, étaient chargés d'assurer l'observation de la trêve, que les deux rois promettaient de faire jurer par leurs sujets dans un délai de vingt-cinq jours à dater de sa proclamation [3].

Ce n'était qu'une accalmie, et la lutte d'influence continua

1. Sur la campagne de Guipuzcoa, voir, outre la *Chronique* de Hernando del Pulgar, Zurita, *Anales de la Corona de Aragon*, IV, liv. XIX, p. 250-251, 253-256, Luchaire, *Alain d'Albret*, p. 20, Tauzin, *Louis XI et la Gascogne*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. LIX, 1896, p. 435.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 76 liasse, pleins pouvoirs accordés par Louis XI à Alain d'Albret le 29 juillet 1476.

3. Ibid. Le commerce était rétabli entre la France et l'Espagne. Les hostilités entre les deux flottes étaient suspendues. Tous les délits considérés jusqu'alors comme faits de guerre recevraient dorénavant une sanction judiciaire. Le château-fort de Belloaga restait jusqu'à nouvel ordre au pouvoir des premiers occupants *(preoccupaverunt)* ; il resterait dans l'état où il se trouverait au moment de la trêve, avec le droit cependant d'y introduire la subsistance journalière de la garnison.

en Navarre entre le roi de France et le roi de Castille. Les Beaumontais ayant accepté une amnistie de la gouvernante Leonor et consenti à signer, le 6 mai 1476, la trêve de Pampelune, le parti français fit courir le bruit que Jean et Leonor avaient engagé la Navarre au roi de Castille. Le parti castillan accusa Louis XI de méditer l'invasion de la Navarre, Ferdinand exploita la situation avec habileté et réussit à établir son protectorat en Navarre par le traité de Tudela (4 octobre)[1].

Cependant, le « cardinal d'Espagne », Pedro Gonzalez de Mendoza, qui était lié d'amitié avec Louis XI, résolut de s'interposer entre le roi de France et le roi de Castille. Il dépêcha en France un sien chapelain, Alonso Yañez, vicaire de Fécamp dont le cardinal était abbé, avec une lettre où il engageait Louis XI à « faire régner de nouveau la paix et la concorde »[2]. Une trêve d'un an fut conclue, pendant laquelle des envoyés espagnols devaient se rendre à Fontarabie et des envoyés français à Bayonne, pour discuter, à la frontière, les conditions de la paix[3].

Les députés des rois catholiques furent nommés à Séville le 3 décembre 1477 : c'étaient Juan de Gamboa, capitaine général en Guipuzcoa, Biscaye et Alava, et Juan Lopez de Medina, archidiacre d'Almazán et chanoine de Tolède[4]. Les envoyés de Louis XI étaient au nombre de cinq, parmi lesquels l'évêque de Lombez, c'est-à-dire Jean de Bilhères. Ils avaient reçu leurs pouvoirs au Plessis-du-Parc, le 8 janvier 1478[5].

1. Boissonnade, *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille* p. 12-16. Tudela est un chef-lieu de district de la province de Navarre.

2. Hernando del Pulgar, p. 306-307 ; Salazar y Mendoça, *Crónica del gran cardenal de España*, p. 161-162.

3. Hernando del Pulgar, *loc. cit.*

4. Du Mont, *Corps diplomatique*, III, 2e partie, p. 56 ; cf. Hernando del Pulgar, p. 330.

5. Du Mont, p. 55. Les autres négociateurs français étaient Odet d'Aydie, sire de Lescun et comte de Comminges, Jean de Chassagnes,

A la fin de cette année seulement, le 9 octobre, après des négociations que l'on peut croire laborieuses, la paix fut signée à Saint-Jean-de-Luz. Le lendemain, Jean de Bilhères s'empressait d'annoncer cet heureux événement à ses religieux de Saint-Denis : « La paix d'Espagne, disait Bilhères, fut hier, jour de la feste monseigneur saint Denys nostre patron et protecteur [1], conclute, et ennuit a esté publiée. Sy vous prie que pour icelle belle paix veulliez faire une procession la plus sollempnelle que pourrez, et aussi les feux de joye, ainsi qu'ilz feront à Paris, car le roy y prendra grant plaisir [2]. »

Les principales dispositions du traité étaient les suivantes. Pour écarter à l'avenir toute occasion de conflit sur la question Roussillon-Cerdagne, il était entendu que les rois de France, d'Aragon, le roi et la reine de Castille nommeraient dans le délai d'un an quatre arbitres chargés de régler cette affaire et toutes celles qui pourraient surgir. Il était stipulé que dans les traités futurs entre la France et la Castille le roi d'Aragon serait compris, à moins de refus formel de sa part. Dans ce dernier cas, si le roi de France déclarait la guerre au roi d'Aragon, les roi et reine de Castille pourraient venir en aide à ce dernier ; si, au contraire, c'était le roi d'Aragon qui déclarait la guerre au roi de France, les roi et reine de Castille devraient s'employer à l'empêcher, et, dans le cas où leurs démarches pacifiques n'aboutiraient pas, ils ne pourraient pas apporter au roi d'Aragon l'appui de leurs armes. Étaient compris dans le traité la princesse de Navarre, René d'Anjou et Ferdinand, rois de Sicile et de

président au Parlement de Bordeaux, Guillaume de Soupplainville, bailli de Montargis, et Joachim Ricart, notaire et secrétaire du roi. Jean de Blanchefort, maire de Bordeaux, est nommé aussi, mais son nom ne figure pas dans le traité lui-même.

1. La fête de saint Denis tombe en effet le 9 octobre.

2. Arch. nat., LL 1213, fol. 155 v° ; *Pièce justificative n° III*. Doublet, p. 270 ; Félibien, p. 364 ; Ciacconius, III, col. 168-9 ; Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, V, p. 49-50.

Jérusalem. Étaient révoquées les alliances des rois catholiques avec Maximilien, duc d'Autriche, et celles de Louis XI avec Alfonse roi de Portugal, son fils et doña Juana. Suivaient des clauses diverses relatives au rétablissement du commerce entre les deux nations, à l'échange des prisonniers, à la fixation des dommages-intérêts, à la publication du traité, enfin à la confirmation de celui qu'avait conclu près de dix ans auparavant Jean Jouffroy, cardinal d'Arras [1].

A la fin du mois de novembre, la question délicate des dommages-intérêts entraîna la nomination d'une commission spéciale dont Jean de Bilhères fit partie avec Odet d'Aydie et Guillaume de Soupplainville. Jean de Bilhères en était sans doute le président. C'est à lui, en effet, que furent envoyés, suivant son désir, les traités précédemment conclus avec la Castille au cours du siècle, en 1435, 1455 et 1469, traités dont les dispositions pouvaient servir au règlement des difficultés présentes [2].

Restait la formalité de la confirmation solennelle du traité par les souverains signataires. Jean de Bilhères, en qualité de négociateur de la paix de Saint-Jean-de-Luz, était désigné pour cette nouvelle mission. Il partit donc à la fin du mois de décembre, et, traversant toute la Castille, arriva à Guadalupe, où se trouvaient alors les rois catholiques [3].

Guadalupe en Estrémadure, — aujourd'hui gros bourg situé sur le versant sud-est de la sierra du même nom, dans la province de Cacerès — était célèbre à cette époque par son riche couvent d'Hiéronymites. Ce monastère avait été fondé en 1389 par Alfonse XI, qui lui avait donné tout l'aspect d'un château fort. Un concile s'y était tenu en 1415,

1. Du Mont, *Corps diplomatique*, III, 2e partie, p. 58-59.

2. Bibl. nat., fr. 3882, fol. 380-383, copie XVIIe siècle (Plessis-lez-Tours, 21 novembre 1478).

3. Sur l'itinéraire des rois catholiques à cette époque, voir surtout le *Cronicon de Valladolid*, dans la *Coll. de docum. ined. para la hist. de España*, t. XIII, p. 140 et notes.

et Henri IV l'Impuissant y avait été enterré. De nos jours, les touristes vont y admirer un des meilleurs ouvrages de Zurbaran, ses scènes de la vie de saint Jérôme [1]. Au temps de Jean de Bilhères, on s'y rendait de très loin pour vénérer une image miraculeuse de la Vierge, sculptée, disait-on, par saint Luc, donnée par le pape Grégoire le Grand, apportée à Séville, puis cachée par crainte des Maures et retrouvée en 1330 par un berger — la *Virgen de Guadalupe.*

C'est là que, le 10 janvier 1479, le roi et la reine de Castille jurèrent solennellement d'observer la paix. Voici d'ailleurs en quels termes Jean de Bilhères annonçait l'événement au roi de France :

« Plaise vous sçavoir, Sire, que le dimanche après les Trois Roys, les roy et roine de Castille ont juré la paix d'entre vous et eux à grande solemnité, et ont voulu que j'aye dit une messe haute, et à la fin d'icelle, presens mess^rs le cardinal [2], connestable [3], maistre de Saint-Jacques [4] et plusieurs autres princes et grands seigneurs, et l'église toute pleine de peuple, firent le serment en mes mains sur un reliquaire où il y a de la vraye croix, et sur le missel devant le grand autel de Notre-Dame de Gadeloup, qui est une trés devotieuse chapelle, et continuellement si y font de grands miracles. Les religieux de ladite eglise sont de l'ordre saint Hierome et tiennent grande observance et sainte vie, et est leur prieur de Paris [5], qui ne vous a pas oblié en ses saintes oraisons [6]. »

Si la cérémonie fut émouvante et belle, l'accueil fait par les souverains à l'ambassadeur de Louis XI ne fut pas moins flatteur. Le soir même, Ferdinand et Isabelle le retinrent à souper, et il y eut ensuite une grande fête en son

1. A. Gonzalez y Ponce, *Santa Maria de Guadalupe*. Madrid, 1878.

2. Pedro Gonzalez de Mendoza, dit le cardinal d'Espagne.

3. D. Pedro de Velasco, comte de Haro.

4. D. Diego Lopez Pacheco, marquis de Villena.

5. Sur ce prieur de Guadalupe, frère Diego de Paris, « insigne varon natural de Francia », voir G. de Talavera, *Historia de Nuestra Señora de Guadalupe*, Tolède, 1597, 4°, livre II, chap. xxv.

6. D'Achery, *Spicilegium*, III, p. 847-848, lettre de Jean de Bilhères à Louis XI (Mombeltrán, 24 janvier [1479]).

honneur. Tout le monde paraissait enchanté de la paix. Le roi et la reine ne tarissaient pas en « beaux langaiges » sur le compte de Louis XI, qu'ils aimaient, assuraient-ils, comme un père. La reine, en particulier, disait Bilhères, est « la meilleure françoise qui jamais fut en Castille », et il n'y avait pas à craindre que le roi de France eût jamais des difficultés avec de si bons amis. Quant au cardinal d'Espagne, il n'y avait « chere et honneur » qu'il ne fît à l'ambassadeur ; Louis XI n'avait pas dans son royaume de serviteur plus dévoué ; il devrait bien lui procurer quelque bon évêché français pour récompenser et entretenir son zèle.

« Au regard du fait de Rouxillon, continuait l'évêque de Lombez, l'arbitrage tirera avant pour entretenir le roy d'Arragon, et m'ont dit lesdits roy et royne que après son trespas vous en appointerez bien aisement, et m'a dit la royne à part que pour Rouxillon, Cathalongne ne Arragon jamais n'aurez guerre de Castille, et que ne vous souciez de Rouxillon, car elle en prend la charge, et m'a dit que le plus grand.... qu'elle a en ce monde, c'est de vous voir, car il luy sembleroit qu'elle verroit le bon roy dom Johan son pere. Aussy monsieur le cardinal m'a dit que, quelque marché qu'il y aye, Roussillon vous demeurera, et de toute Castille vous pouvez estre asseuré aussi bien que de vostre royaume [1]. »

Jean de Bilhères quitta Guadalupe, tout enveloppé de bonnes paroles, un peu grisé aussi par l'odeur de l'encens qu'on venait de brûler pour lui sans mesure. Au moment où, sur le chemin du retour, il faisait part de ses impressions à Louis XI, il ignorait encore l'événement capital qui venait de se produire. Le roi d'Aragon, Jean II, était mort le 19 janvier. Aurait-il, le sachant, parlé avec la même assurance ? Il paraît, en tout cas, avoir accepté bien aveuglément toute cette eau bénite de cour, contre laquelle son expérience diplomatique aurait dû le mettre en garde. Cer-

1. D'Achery, *loc. cit.* ; cf. Hernando del Pulgar, p. 340-341 ; Zurita, IV, livre XX, chap. XXXII ; Salazar y Mendoça, *Crónica del gran cardenal de España*, p. 172-173.

tainement il ne devina pas que les souverains souriants et doucereux de Guadalupe allaient, au cours d'un règne glorieux, asseoir sur de solides bases l'unité espagnole, reprendre le Roussillon, et « jeter la France, échappée aux périls de la Guerre de Cent Ans, dans les périls de la lutte contre la maison d'Espagne-Autriche [1]. »

On vit bientôt que, malgré les apparences, le nouveau roi d'Aragon n'entendait pas la question du Roussillon autrement que son père Jean II. L'affaire de la *leuda* de Collioure [2] (payement de ce droit par le capitaine d'un navire français en territoire roussillonnais à un agent français considéré comme non avenu par Ferdinand [3]), montra que celui-ci refusait de reconnaître la domination française en Roussillon. Et dès lors, en dépit de l'excellente impression rapportée par Jean de Bilhères, les affaires franco-castillanes ne paraissaient pas près d'être réglées.

Dans ces conditions, la cérémonie de la confirmation par Louis XI du traité de Saint-Jean-de-Luz était une simple formalité. L'évêque de Lombez, revenu auprès de son maître, fut de nouveau chargé d'aller à la rencontre de Juan de Gamboa et de l'archidiacre d'Almazán, envoyés des rois catholiques. Le 27 mars 1479, Louis XI écrivait à ce sujet de Coué, au maire et aux échevins de Poitiers [4], que l'évêque de Lombez priait un peu plus tard, le 15 juin, de réserver aux Espagnols l'accueil le plus honorable [5]. Au dire du chroniqueur castillan Hernando del Pulgar, Gamboa et l'archidiacre furent en effet très bien reçus en France et

1. J. Calmette, *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*, p. 384.

2. Pyrénées-Orientales, arrondissement de Céret, canton d'Argelès-sur-Mer.

3. J. Calmette, *L'avènement de Ferdinand le Catholique et la* leuda *de Collioure* (*Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, I, p. 353 et suiv.)

4. *Lettres de Louis XI*, VII, p. 282-283.

5. *Arch. hist. du Poitou*, I, p. 185.

Louis XI jura, dans son conseil et en leur présence, d'observer toutes les clauses arrêtées par l'évêque de Lombez [1].

Sur les relations diplomatiques de la France et de la Castille depuis cette année 1479 jusqu'à la mort de Louis XI, nous ne sommes guère renseignés que par deux lettres de Jean de Bilhères, toujours employé à surveiller les faits et gestes des souverains castillans. Dans les premiers mois de 1481, un secrétaire de Louis XI, Martin Courtin, avait reçu mission de s'aboucher avec la reine Isabelle et le cardinal d'Espagne ; il les avait trouvés, semble-t-il, à « Sainct-Estienne de Castille » (San Esteban de Gormaz, dans la province de Soria, à mi-chemin entre Valladolid et Calatayud), tandis que l'évêque de Lombez, après avoir vu le roi Ferdinand à Sarragosse, l'avait suivi jusqu'à Calatayud, où le roi et la reine s'étaient rejoints [2], et où, de concert avec Courtin, il s'était occupé à rédiger un beau mémoire pour Louis XI.

« Sire, écrivait de Calatayud Alonso Yañez, vicaire de Fécamp, je me recommande très humblement à vostre bonne grace. Sire, maistre Martin Courtin, vostre secretaire, a esté par deça devers la royne et mons^r le cardinal d'Espaigne pour voz affers dont luy aviez donné charge. Sire, vous pourres savoir par luy comme mondit s^r le cardinal a de plus en plus desir et affection de vous fer service en ce qu'il vous plaira l'employer comme vostre bon serviteur et comme il est tenu de faire, et se alentour de mondit s^r le cardinal ou aultrement je vous puis faire quelque petit service, Sire, je vous suplie qu'il vous plaise me faire tant d'onneur de le me commender, car tant de biens et de onneurs vous m'avez faiz que à jamaiz moy et les miens en demourrons à vous tenus et obligés. Sire, je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint joye et acomplissement de tous voz nobles et hautz desirs. Escript à Calataiud, le segunde jour de may [3]. »

1. Hernando del Pulgar, p. 341.

2. Sur l'itinéraire des rois catholiques au commencement de l'année 1481, voir H. de Pulgar, p. 360 et Zurita, t. IV, livre XX, chap. XLI.

3. Bibl. nat., fr. 2896, fol. 88, orig. papier, et fr. 6990 (Legrand), fol. 78 v°, deux copies du XVIIIe s.

De son côté, dans une lettre datée d'Orthez le 16 mai, Jean de Bilhères donnait sur son séjour en Castille et en Aragon quelques détails plus précis et annonçait son intention de passer par sa ville épiscopale :

« Sire, je me recommande très humblement à vostre bonne grace. Sire, plaise vous savoir que depuis que vous ay derrenierement escript, j'ay esté apres le roy d'Arragon, lequel je trouvay à Sarragousse, et de la l'ay suivy jusques à Calataut, où la royne et mons^r le cardinal d'Espaigne sont venuz, ausquelz j'ay presenté lectres de par vous, et ay trouvé maistre Martin Courtin, vostre secretaire, qui estoit venu avecques eulx depuis Sainct-Estienne en Castille.

« Sire, nous avons remonstré bien au long voz droitz au roy et à la royne et à mons^r le cardinal, et leur avons respondu à tous leurs argumens au mieulx que avons peu, et tellement que, Dieu mercy, les choses sont en très bonne disposition selon la charge que nous aviez donnée, et de ce que ledict maistre Martin Courtin et moy avons besongné avons fait ung memoire bien au long pour vous advertir de tout, lequel ledit Courtin vous porte, et par luy pourrez estre informé de tout ce que avons veu et sceu par deça.

« Sire, je m'en voys ung tour visiter l'eglise de Lombés, et la actendray que me mandez vostre bon plaisir, et cependant je sauray tousjours des nouvelles de Barsellonne, où le roy de Castille s'en va, car j'ay la ung homme de vostre royaume qui vous est bien seur, devers lequel j'envoyeray pour savoir tout ce qui se fera par dela...

« Escript à Ortaiz, le xvj^me jour de may.

« Vostre très humble et très obbéissant subgect et serviteur

« L'Evesque de Lombés[1]. »

Il est infiniment probable que le Roussillon et la Cerdagne faisaient toujours les frais de ces conversations, pour lesquelles Jean de Bilhères servit encore plusieurs fois d'intermédiaire entre le roi catholique et le roi très chrétien. C'est ainsi que, le 20 juillet 1481, Louis XI envoyait à Ymbert

1. Bibl. nat., fr. 2896, fol. 87, orig. papier, signature autographe, et fr. 6990 (Legrand), fol. 80, copie xviiie siècle.

de Batarnay, seigneur du Bouchage, le double d'une lettre de créance qu'il faisait parvenir à l'évêque de Lombez pour se rendre auprès de la reine de Castille. « Escripvez la lettre de ma main, lui disait-il, ainsi que avez acoustumé de faire, affin de l'envoyer incontinent [1]. » Mais on ne sait pas ce qu'il advint de cette mission.

Quelques mois avant sa mort, Louis XI demanda à Jean de Bilhères un nouveau service, sur lequel un mandement que le vieux roi adressa de Montils-lez-Tours, le 13 avril 1483, à Boffille de Juge, vice-roi de Roussillon et de Cerdagne, fournit de curieux renseignements. Il sait, dit-il dans ce message, que le roi d'Aragon désire singulièrement reprendre ces deux provinces, et il veut complaire à Ferdinand et à Isabelle, tout en resserrant les liens qui unissent les deux couronnes. Le vice-roi remettra donc les deux comtés à l'évêque de Lombez, qui à son tour les restituera au roi d'Aragon, moyennant le remboursement des sommes que lui a prêtées le roi de France et pour lesquelles ces pays lui ont été engagés. Les conditions du marché devaient être exposées avec plus de détails dans d'autres lettres que Boffille de Juge ne tarderait pas à recevoir [2].

Était-ce une dernière finasserie du politique avant tout réaliste, ou un scrupule du roi vieilli, préoccupé à cette époque de sauver son âme en règlant ses comptes arriérés ? Louis XI mourut bientôt, le 30 août 1483, et le conseil de régence institué pour la minorité de Charles VIII s'en tint à l'attitude observée auparavant.

Mais Ferdinand résolut de profiter des circonstances. Il convoqua les Cortès à Tarragone et déclara qu'il ne renouvellerait pas l'alliance franco-castillane, tant que la resti-

1. B. de Mandrot, *Ymbert de Batarnay*, p. 323 ; *Lettres de Louis XI*, IX, p. 58.

2. F. Pasquier, *Archives du château de Léran. Inventaire des documents concernant Boffille de Juge*, n° 124, p. 47, et, du même auteur, *Un favori de Louis XI, Boffille de Juge*, p. 159-161.

tution des comtés, décidée par Louis XI, ne serait pas un fait accompli. Il envoya néanmoins en France deux ambassadeurs, D. Juan de Rivera et D. Juan de Arias qui, le 12 mars 1484, eurent une entrevue avec l'évêque de Lombez [1]. Le 17, le conseil de régence leur fit une réponse dilatoire, prétendant qu'il fallait avant toutes choses attendre la majorité du jeune Charles VIII. Le 20, les ambassadeurs présentèrent leur requête au roi lui-même et chargèrent un notaire de dresser un procès-verbal officiel de leurs protestations. Les relations diplomatiques étaient dorénavant rompues entre la France et la Castille, et une ère de défiance et de vexations réciproques allait commencer [2].

On sait combien de graves difficultés la Castille souleva contre la France pendant la Guerre Folle, et plus tard en liant partie avec l'Angleterre et Maximilien. On sait aussi comment la prise de Grenade (2 janvier 1492) donna le champ libre aux ambitions des rois catholiques, enfin débarrassés du péril arabe, et comment les projets de Charles VIII sur le royaume de Naples amenèrent ce prince à rétrocéder, l'année suivante, le Roussillon et la Cerdagne à Ferdinand [3].

S'il fit alors un retour sur lui-même, Jean de Bilhères dut reconnaître qu'il avait été berné à Guadalupe.

1. Jean de Bilhères présidait alors les États de Tours, et c'est sous le prétexte d'affaires à traiter avec les ambassadeurs espagnols qu'il se démit de ses fonctions (Jean Masselin, *Journal des États*, éd. Bernier, p. 649).

2. J. Calmette, *La fin de la domination française en Roussillon* (article cité).

3. Sur la très habile politique des rois catholiques à cette époque, voir J. Calmette, *La politique espagnole dans la crise de l'indépendance bretonne (1488-1492)*, dans la *Revue historique*, t. CXVII, 1914.

CHAPITRE IV

Jean de Bilhères en France dans les premières années du règne de Charles VIII. — Son rôle aux États généraux de Tours, au conseil du roi, à l'Échiquier de Normandie.

La mort de Louis XI ne paraît pas avoir eu pour Jean de Bilhères les mêmes fâcheuses conséquences que pour d'autres serviteurs du feu roi. Sa souplesse et son esprit de conciliation, qu'il mettait encore en 1482 au service de son maître dans l'affaire de l'évêque de Laon, Charles de Luxembourg [1], l'aidèrent à se maintenir au moment où beaucoup se voyaient contraints de renoncer à la vie publique. Quelques mois après l'avènement du jeune Charles VIII, il avait l'honneur de présider la première de nos assemblées nationales.

A la fin de 1483, les États généraux du royaume ayant été convoqués à Tours pour le début de l'année suivante, on procéda à l'élection des députés. Dans la prévôté de Paris, Jean de Bilhères, en sa qualité d'abbé de Saint-Denis, fut choisi avec Jean Henry et Jean de Rély, l'un chantre et l'autre chanoine de Notre-Dame, pour représenter le clergé,

1. Charles de Luxembourg, frère du connétable de Saint-Pol, prélat dévoué au duc de Bourgogne, s'était cru assez fort pour résister à Louis XI à Saint-Quentin. Il fut pris dans cette ville. Bilhères, sur l'ordre du roi, avait fait de son mieux pour le décider à résigner son évêché. Voir la réponse de Louis XI à Élie de Bourdeilles, archevêque de Tours, au sujet des évêques dépossédés de leurs sièges (août 1482), dans Basin, éd. Quicherat, IV, p. 402. — En décembre de la même année, au Plessis-du-Parc, Jean de Bilhères assiste au conseil royal (Arch. Nat., JJ 209, n° 246, fol. 137).

tandis que Guillaume de Montmorency et Louis Sanguin étaient désignés par la noblesse, Nicolas Potier et Gautier Hébert par le tiers-état[1]. Le 17 janvier 1484, Jean de Bilhères fut élu président des États, réunis dans la grande salle de l'archevêché de Tours.

Charge infiniment difficile et périlleuse, ainsi que l'évêque de Lombez ne tarda pas à s'en apercevoir. Parmi les députés qu'indisposa sa façon de diriger les débats, et qui ne se gênèrent pas pour publier leur sentiment, figure le normand Jean Masselin, qui nous a laissé un fort intéressant compte rendu des séances.

Masselin n'est pas tendre pour l'abbé de Saint-Denis. Après avoir déclaré que ses collègues ont eu grand tort de placer en lui leur confiance[2], il le met vivement en cause dès le 3 février, lui reprochant sa partialité. Ce jour-là, dit-il, des intermédiaires officieux vinrent avertir l'assemblée, de la part du duc d'Orléans, que des personnes étrangères aux États s'introduisaient dans la salle et que le secret des délibérations était violé. La faute en était, paraît-il, à quelques députés de haut rang qui fréquentaient chez certains grands dont le crédit faisait tort au peuple. « Le président mérite un blâme, ainsi que quelques autres, écrivait Masselin, et ils sentiront la pointe de ma plume, si à l'avenir ils ne suivent pas le droit chemin »[3].

Le lendemain, nouveaux coups de griffe. L'évêque de Lombez a déclaré que les États allaient délibérer sur la garde et l'éducation du jeune roi et procéder à l'élection de certains conseillers qui administreront les affaires du royaume et devant qui viendront en dernier ressort les questions les plus importantes. Et Masselin d'opiner que le président n'a

1. Jean Masselin, *Journal des États généraux de France tenus à Tours en 1484*, éd. Bernier, 1835, p. 8-10. (Collection de Documents inédits sur l'histoire de France).

2. *Ibid.*, p. 72.

3. *Ibid.*, p. 92.

pas su à cette occasion s'inspirer des diverses opinions et présenter un projet viable[1].

Les mécontentements prirent corps les jours suivants, si bien qu'on accusa bientôt ouvertement Jean de Bilhères d'indisposer certains princes contre l'assemblée en travestissant les discours prononcés par plusieurs de ses membres. Même, le 6 février, l'évêque du Mans porta la question à la tribune et s'en prit tout net au président, dont la réponse fut, paraît-il, assez embarrassée[2]. C'est à cet endroit de son *Journal* que Masselin trace de Jean de Bilhères, sans le nommer, mais en le désignant d'une façon assez claire, le portrait suivant, juste peut être, en tout cas sévère : « Il y avait parmi nous un homme sans distinction d'esprit, médiocrement lettré et sans probité, en outre peu éloquent, indigne assurément de tous les honneurs dont il fut investi. En revanche, il ne manquait ni d'intelligence fourbe et corrompue, ni de simplicité étudiée ; son ambition était sans frein et il savait caresser les grands : il commit beaucoup de scélératesses » [3].

Il est vrai que l'évêque de Lombez paraissait se désintéresser de plus en plus des États, à la grande indignation de Masselin, qui voyait dans cette nonchalance une manœuvre destinée à étouffer dans l'œuf les réformes. On était aux premiers jours de mars. Beaucoup de projets avaient encore besoin d'être discutés, beaucoup de mesures déjà prises auraient gagné à être complétées. Néanmoins, on ne put déterminer le président à convoquer de nouveau les États en séance publique[4]. Le 12, Jean de Bilhères abandonna définitivement la présidence et fut remplacé par l'évêque de Lavaur[5].

1. *Journal*, p. 98-100, 108. La harangue de Bilhères ne s'est pas conservée.

2. *Ibid.*, p. 116.

3. *Ibid.*, p. 117-121.

4. *Ibid.*, p. 590-591.

5. *Ibid.*, p. 648-649.

Conseiller de Louis XI, Jean de Bilhères garda ses fonctions dans le conseil de régence qui gouverna la France pendant la minorité de Charles VIII. Il se trouve mêlé, en cette qualité, à la plupart des grandes affaires du royaume. Le 21 mars 1484, à Amboise, le Conseil, conformément au vœu des États de Tours, décide la restitution à l'ex-prisonnier de la Bastille, Charles d'Armagnac, des domaines de son frère, le comte Jean V. Bilhères assiste à la séance[1]. Au cours des mois d'août, septembre, octobre et novembre de la même année, son nom figure régulièrement aux procès verbaux du conseil de régence qui suivait la cour dans tous ses déplacements[2]. Seul ou avec plusieurs de ses collègues, il s'occupe de la rente de 4.000 livres léguée par Louis XI à Notre-Dame de Cléry[3], vérifie les « facultés » ou pouvoirs du cardinal Balue, légat du Saint-Siège (séances des 17 et 18 août)[4], examine les lettres de créance de l'ambassadeur de Portugal (séance du 17 août)[5], règle les détails du service solennel qui doit être célébré dans son abbaye de Saint-Denis à l'occasion du bout de l'an de Louis XI (séance du 27 août)[6], prend part à une délibération sur les affaires d'Espagne (séance du 28 août)[7], termine un différend survenu entre deux officiers royaux au sujet de la recette géné-

1. B. de Mandrot, *Ymbert de Batarnay*, p. 324-5 ; Ch. Samaran, *La Maison d'Armagnac au* XVe *siècle*, p. 449.

2. *Procès-verbaux du Conseil de régence de Charles VIII*, éd. Bernier, *passim*.

3. *Ibid.*, p. 11.

4. *Ibid.*, p. 59-61. Quelques mois auparavant, le roi avait écrit aux consuls de Lyon pour les prier de recevoir honorablement le cardinal Balue et leur annoncer qu'il envoyait pour accompagner ce dernier l'évêque de Lombez, le sire de Listenois et Pierre de Sacierges (*Lettres de Charles VIII*, I, p. 35-36). Le légat resta quatre mois au Pont-de-Beauvoisin. Encore ne put-il passer outre qu'à la condition de ne pas exercer les pouvoirs attachés à son titre.

5. *Ibid.*, p. 59.

6. *Ibid.*, p. 81, 85.

7. *Ibid.*, p. 88.

rale des finances de Normandie (séances du 18 et du 23 octobre)[1].

Il ne quitte pas la Cour, attentif à tout ce qui s'y dit, à tout ce qui s'y fait. Le 30 mai 1484, il assiste à Reims au sacre du jeune Charles VIII ; c'est lui qui apporte les habits et ornements royaux conservés à Saint-Denis[2]. Le 17 septembre 1485, en l'hôtel du collège Saint-Denis, « assez près les Augustins », il dépose, à l'occasion d'une affaire délicate entre le seigneur du Bouchage et les Montchenu, sur des faits qui se sont passés à Lyon une dizaine d'années auparavant[3]. Il est présent, le 20 janvier 1488, au lit de justice tenu par le roi au Parlement de Paris « pour décider et déterminer des adjournemens et intimations qui faictz estoyent par son ordonnance à l'encontre des ducs d'Orléans et de Bretaigne[4] ». L'année suivante, le 1er mai, il est nommé avec Jean d'Albret, sire d'Orval, curateur de Jean d'Armagnac, duc de Nemours, et de Louis d'Armagnac, comte de Guise, à la place du feu bâtard du Maine qui ne s'acquittait pas de son devoir au gré du roi, c'est-à-dire « curieusement conseilloit » les jeunes princes « et s'entremettoit de leurs affaires[5] ».

Jean de Bilhères eut enfin, pendant plus de neuf ans, la charge de président de l'Échiquier de Normandie. Il avait été auparavant — nous ne saurions dire combien de temps — président des généraux de la justice des aides. Cette dernière fonction fut dévolue à l'évêque de Périgueux[6], et l'évêque de Lombez, « ayant, disent les lettres-patentes,

1. *Procès-verbaux du Conseil de régence*, p. 138, 140-141.

2. Relation publiée par Godefroy, *Le Cérémonial françois*, I, p. 190-193.

3. B. de Mandrot, *Ymbert de Batarnay*, p. 331-2.

4. *Arch. hist. de la Gironde*, XII, 1870, p. 41-43.

5. Arch. nat., P 1363², cote 1248 et P 1372¹, cote 2016 ; cf. Bibl. nat., Coll. Dupuy, n° 755, fol. 89, copie du XVIIe siècle.

6. *Procès-verbaux du Conseil de régence*, p. 139 (séance du 22 octobre 1484).

servi le roy Louis XI à l'entour de sa personne, en plusieurs loingtains voyages et ambaxades ens et hors le royaume, négociateur de la paix entre la France et l'Espagne », fut nommé par le roi, le 26 mai 1484[1], « president en chief de son Conseil et Eschiquier de Normandie », non pour une fois seulement, comme tant de ses prédécesseurs, mais « avec povoir, commission et mandement exprez et especial de tenir, d'ores en avant, tous ses Eschiquiers de Normandie, et aussi de tenir les Estatz, conventions, conseilz et assemblées qui se feroient audict païs et y presider ». Le prélat président en chef ne devait toutefois s'occuper que de l'expédition des affaires civiles. Il y eut un autre président, nommé le même jour, « imbu des lois, us, stilles et coustumes du païs de Normendie » : Christophe de Carmonne, licencié en droit et en décret[2].

Aux États de Tours, les députés normands avaient demandé avec instance que l'Échiquier fût tenu chaque année, comme au temps de Charles VII. On fit droit à cette requête, et la première session eut lieu, en effet, à la Saint-Michel de cette même année 1484[3].

La deuxième session, convoquée en avril 1485, fut mémorable dans les fastes de l'Échiquier de Normandie. Le roi assista en personne à la séance d'ouverture, en son trône et lit de justice que surmontait un haut dais semé de fleurs de lis. Autour de lui avaient pris place le duc d'Orléans (le futur Louis XII), le duc de Bourbon, connétable de France, le duc de Lorraine, le sire de Beaujeu, le duc de Richmond, qui, quatre mois plus tard, devait battre Richard III à Bosworth et se faire proclamer, sous le nom de Henri VII, roi d'Angle-

1. La nomination ne fut définitive cependant que le 22 octobre. Ce jour-là, le procès-verbal du Conseil de régence porte : « A esté conclud l'office de president de l'Eschiquier à Rouen pour mons[r] de Lombes » (p. 139).

2. Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, I, 1840, p. 265-266.

3. *Ibid.*, p. 262-264.

terre. Une foule nombreuse était accourue de tous les points de la province, barons, évêques, abbés, prieurs, doyens de chapitres, baillis, procureurs du roi, vicomtes. Jean de Bilhères présidait, avec Christophe de Carmonne, cette imposante cérémonie [1].

Pendant ses séjours en Normandie, l'évêque de Lombez dirigea au moins une fois, en janvier 1486, les travaux des trois États de Normandie, assemblés à Rouen [2]. Il était encore à la tête de l'Échiquier dans les premiers temps de son ambassade romaine, et c'est le 29 septembre 1493 seulement que Jean d'Épinay, évêque de Valence, lui fut donné pour successeur [3].

1. Floquet, *op. cit.*, p. 267-270.

2. Il reçut à cette occasion 500 livres en sus de ses gages (Bibl. nat., lat. 17026, coll. Gaignières, fol. 194, mandement royal du 11 juin et quittance du 10 juillet 1486).

3. Floquet, *op. cit.*, p. 301.

CHAPITRE V

Rentrée de Jean de Bilhères dans la diplomatie. — Il négocie le traité signé à Francfort entre Charles VIII et Maximilien, roi des Romains. — L'ambassade à Rome. — La préparation diplomatique de la campagne d'Italie. — Innocent VIII et Alexandre VI. — Jean de Bilhères cardinal.

Au commencement de l'année 1489, de graves dangers menaçaient le royaume du côté du nord et de l'ouest. En février, plusieurs villes de la Flandre occidentale étaient tombées au pouvoir de Maximilien, roi des Romains, qui, à la même époque, concluait avec le roi d'Angleterre Henri VII et Philippe archiduc d'Autriche un traité de confédération contre la France.

La Bretagne était l'enjeu de la partie, et de nombreux compétiteurs se disputaient la main de l'héritière du duché, la jeune duchesse Anne. En mai, Maximilien envoyait en Bretagne le comte de Nassau, avec les pouvoirs nécessaires pour régler les conditions de son mariage avec Anne. Était aussi sur les rangs Alain d'Albret, le gascon coureur de lièvres et d'héritières, comme on l'a si justement nommé, et les Anglais débarquaient des troupes sur les côtes bretonnes pour soutenir ses prétentions. Ferdinand le Catholique penchait, lui, pour le roi des Romains, et il équipait des troupes.

Les choses parurent d'abord se gâter pour le jeune Charles VIII, puis quelques avantages remportés en Flandre par le maréchal des Querdes rétablirent la balance en sa faveur, si bien que les ducs de Gueldre et le comte de Nassau,

faits prisonniers à l'affaire de Béthune, entamèrent des ouvertures de paix avec Maximilien [1].

C'est encore Jean de Bilhères qui fut choisi, avec le vicomte de Rochechouart et un maître des requêtes, Pierre de Sacierges, pour mener à bien ces négociations. Les trois ambassadeurs se mirent donc en route pour l'Allemagne, et ils furent assez heureux pour amener Maximilien à accepter leurs conditions. Par une lettre du 22 juillet 1489, ils annonçaient à Charles VIII le résultat de leur difficile mission.

Au moment de leur départ, ce dernier s'imaginait leur avoir donné, comme ils disent, « charge demy faite », mais les choses n'avaient point avancé aussi aisément. Ils s'étaient trouvés, presque aussitôt après avoir pris langue, « perplex et loin de compte ». A la diète, réunie à Francfort, s'étaient rendus beaucoup de princes, en nombre tel que depuis longtemps on n'en avait vu autant dans ce pays. L'assemblée était fort divisée. Les uns voulaient la paix, les autres la guerre. Suivant les jours, les décisions prises différaient du tout au tout. Tantôt les ambassadeurs espéraient aboutir, tantôt ils se demandaient s'ils ne devaient pas quitter la place, à cause de l' « ennuyeux passe-temps » qu'on leur faisait. Enfin, ajoutaient-ils, la paix était conclue et jurée entre le roi de France, le roi des Romains et l'archiduc son fils, aussi conforme que possible aux désirs de Charles VIII. Le jour même, en toute diligence, Maximilien en avait fait prévenir le duc de Saxe, son lieutenant en Flandre, et avait donné contre-ordre à celles de ses troupes qui se trouvaient sur le Rhin et qui devaient partir à son secours. De leur côté, les ambassadeurs avaient averti le maréchal des Querdes de cesser les hostilités, le priant de faire désigner par les Trois États des Flandres des députés qui devraient se trouver auprès de Charles VIII avant le 8 septembre, munis des pleins-pou-

1. Sur tout ce qui précède, voir surtout Cherrier, *Hist. de Charles VIII.*

voirs nécessaires pour négocier leur pacification avec Maximilien. Ce dernier devait charger à la même époque le comte de Nassau de ratifier la paix. Le roi des Romains avait également dépêché un homme de confiance auprès d'Anne de Bretagne pour la prier de faire sortir le plus tôt possible les Anglais de son duché. Le traité serait bientôt en bonne et due forme : Pierre de Sacierges viendrait l'apporter à Charles VIII ; quant à l'évêque de Lombez et au vicomte de Rochechouart, ils retourneraient aussi en France et attendraient à Paris le comte de Nassau et les autres ambassadeurs qu'ils présenteraient au roi[1].

Quelque temps après, le comte de Nassau arrivait en effet à Paris, et Charles VIII écrivait au Parlement de le recevoir honnêtement, lui et sa suite, en retour de la diligence qu'il avait mise à négocier le traité, « comme plus à plain vous dira nostre amé et féal conseiller l'evesque de Lombez, abbé de Saint-Denis[2] ».

Le rapide succès de ces négociations d'outre-Rhin mit de nouveau en vue Jean de Bilhères. Très au courant de tout ce que les gouvernements du roi de France, du roi d'Angleterre et du roi des Romains pensaient sur la question, assoupie seulement, de Bretagne, il était alors de ceux, sans doute assez rares, qui connaissaient à fond les dessous diplomatiques. En lui confiant, sur ces entrefaites, la charge d'ambassadeur auprès du pape, Charles VIII donna la mesure de la confiance qu'il mettait en ses talents et des espérances que ces talents avaient fait naître. Sur cette scène

1. Cette lettre, écrite « à la hâte », à Francfort, le jour de la Madeleine, est donnée par Guillaume de Jaligny dans sa *Chronique* (éd. Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 81-83). Une traduction italienne est conservée aux Archives de Modène.

2. Lettre du 18 août 1489, Amboise (*Lettres de Charles VIII*, II, p. 399-400). Le texte complet du traité de Francfort a été publié par Godefroy, *op. cit.*, p. 83-87 et par Du Mont, *Corps diplomatique*, III, 2e partie, p. 236-239. On en trouvera le résumé dans Cherrier, *op. cit.*, p. 196-198.

nouvelle, vers laquelle convergeront les regards de l'Europe entière, Jean de Bilhères va jouer maintenant, et jusqu'à la fin de sa vie, un rôle de premier plan.

C'est au cours de l'été de l'année 1491 que fut composée la mission diplomatique dont Charles VIII confiait la direction à Jean de Bilhères. Elle comprenait, outre notre évêque de Lombez abbé de Saint-Denis, douze membres, tous pris dans le conseil royal : le grand prieur d'Auvergne, l'abbé de Saint-Antoine-de-Viennois, le sieur de Faucon, Jean Rabot, Charles du Hautbois, Benoît Adam, Michel Biquet, Antoine de Steurs, archidiacre de Mâcon, Jean de Candida, graveur-médailleur italien dont l'œuvre diplomatique et l'effort artistique sont également dignes d'étude, Jean Briçonnet, Jean Liénans, doyen de Besançon, enfin un secrétaire, Guillaume Bouguier.

Les instructions que le roi remit à ses ambassadeurs à Tours le 16 septembre portaient à la fois sur des affaires purement bénéficiales et religieuses et sur des matières politiques.

Quant au premier point, ils devaient obtenir du pape de nouveaux « concordats », appeler son attention sur les « singuliers privilèges » de l'Église gallicane, et en particulier sur l'Université de Paris « qui a esté et est la lumière de théologie et philosophie », faire en sorte que les étrangers ne pussent être pourvus de bénéfices en France sans la permission du roi et sans lettres de naturalité, réglementer les provisions de bénéfices pour l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ils recommanderaient, en outre, la personne d'Antoine Dubois, neveu du maréchal des Querdes, pour sa « promotion en Sainte Eglise », et la mémoire de Pey Berland, jadis archevêque de Bordeaux, pour sa canonisation. Ils auraient enfin à justifier les prétentions de Charles VIII sur Tournay, à l'évêché duquel le Saint-Père avait voulu pourvoir au mépris du concordat signé par Sixte IV, sans oublier d'exiger du pape que ni frère Louis Pot ni Guil-

laume de Cambrai ne fussent troublés, le premier dans la possession de l'évêché de Tournay, le second dans la jouissance de son décanat de Beauvais.

Quant au second point, les envoyés royaux étaient chargés de démontrer au pape les droits de Charles VIII sur le duché de Bretagne, de traiter avec lui au sujet de ceux que le Saint-Siège prétendait sur les comtés de Valentinois et de Diois, d'obtenir l'exécution des promesses que le pontife avait faites au roi et à Pierre d'Aubusson, grand maître de Rhodes, au regard de Zizim, frère du sultan, et d'assurer en outre le pape que Charles VIII était toujours prêt à se mettre, avec les autres princes de la Chrétienté, à la tête d'une croisade contre les Infidèles, de lui affirmer que le roi avait tout mis en œuvre pour régler les différends qui pouvaient exister entre le pape et le roi de Naples, de faire enfin l'éloge des représentants du pape en France, l'évêque de Concordia et le protonotaire Antonio Florès[1].

Munie de ces instructions copieuses, la petite troupe, mi-partie de gens d'église et de gens de loi, passa les monts. Elle entra dans Rome, avec une escorte d'environ cent cinquante personnes, le 11 novembre 1491, par la porte du Verger. Les cardinaux et les familiers du pape reçurent les nouveaux venus avec le cérémonial habituel et les conduisirent au Palazzo Fieschi[2], où l'abbé de Saint-Denis devait loger. Le premier ambassadeur, comme l'appelle le cérémoniaire Burchard qui nous a conservé le récit de cette entrée solennelle, chevauchait en tête du cortège, encadré à droite par Francesco Cibo, fils d'Innocent VIII, à gauche par le

1. Ces instructions ont été publiées par Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 617, Pastoret, *Ordonnances des rois de France*, XX, p. 290, enfin par L. Thuasne, dans son édition du *Diarium* de Burchard, I, p. 549-554 (appendice 37).

2. Le Palais Fieschi se trouvait, d'après un document du XVIe siècle publié par Celani, le récent éditeur de Burchard, « in regione Parione, apud puteum album » (I, p. 325, note 7).

gouverneur de Rome. Derrière venaient, également à cheval, nombre de prélats et de grands personnages, les ambassadeurs de l'Empereur, du roi d'Espagne, des républiques de Venise et de Florence, celui du duc de Milan. Un jour plus tôt, les Français auraient pu assister, à Sainte-Praxède, aux obsèques de leur célèbre compatriote, Jean Balue, cardinal d'Angers[1].

Peu après, le 16 novembre, Jean de Bilhères et ses compagnons, reposés des fatigues de leur long voyage, vinrent au Vatican faire au pape leur première visite officielle. Dans la petite chapelle du Grand Autel ils attendirent l'heure de l'audience, puis ils furent introduits au consistoire, qui se tenait dans la Chambre du Perroquet. Innocent VIII s'y trouvait déjà, en rochet et petit capuce rouge. Jean de Bilhères entra le premier, conduit par le maître des cérémonies Burchard. Quand tous eurent baisé les pieds du pape, et que celui-ci leur eut donné l'accolade, Guillaume Bouguier tendit à Jean de Bilhères les lettres de créance. L'abbé de Saint-Denis les baisa respectueusement, puis les présenta au pontife, qui les fit lire aussitôt à haute voix par son secrétaire, l'évêque de Pérouse.

Jean de Bilhères prononça alors un bref discours. Il parla de la vénération que les rois de France avaient toujours professée pour les successeurs de saint Pierre, de la joie que ses compagnons et lui éprouvaient à trouver le pape en bonne santé. Il fit, comme ses instructions l'y engageaient, l'éloge des ambassadeurs du pape en France, s'excusa de ne pouvoir exposer sur l'heure les affaires qui avaient nécessité

1. Burchard, *Diarium*, éd. Thuasne, I, p. 430-431 ; éd. Celani, I, p. 324-326. L'édition Celani (*Rerum italicarum Scriptores*, tome XXXII, 1907-1910) est plus complète et plus sûre que l'édition Thuasne. Nous avons cru cependant devoir renvoyer également à l'édition française, plus répandue que l'édition italienne. — Jean Balue était mort à Ripatransone, dans la Marche d'Ancône, le 5 du mois précédent (H. Forgeot, *Jean Balue*, p. 148-149).

l'envoi de la mission, remercia enfin pour l'accueil qu'elle avait reçu. Puis, lecture ayant été donnée des lettres par lesquelles Charles VIII recommandait ses représentants au Sacré Collège, tous se levèrent, sortirent de la salle et accompagnèrent jusqu'à sa demeure l'abbé de Saint-Denis[1].

Le même jour cependant, un bruit circulait dans la ville et provoquait l'indignation dans les milieux pontificaux. On disait que Charles VIII avait épousé Anne de Bretagne, en dépit des « paroles de présent » qui liaient la jeune héritière à Maximilien, roi des Romains[2].

La nouvelle était à peine prématurée. Le mariage, conclu à Reims par procuration en 1489 entre Anne et le roi des Romains, avait été déclaré nul comme ayant été négocié en violation des traités et sans l'autorisation du roi de France, suzerain et tuteur légal de l'épousée. En février 1491, le sire d'Albret avait renoncé, moyennant finances, à ses prétentions sur le duché de Bretagne, et Charles VIII, les mains libres désormais, avait vivement poussé ses avantages. Mais il fallait décider le pape à abandonner Maximilien et lui arracher en même temps l'investiture du royaume de Naples. Déplorable était donc l'indiscrétion qui livrait ces détails à la cour pontificale, et l'ambassadeur de Charles VIII se trouvait jeté, dès son arrivée à Rome, dans mille difficultés.

Il ne perdit pas courage. Dans la première lettre (17 février 1492) qui nous soit parvenue, Jean de Bilhères expose à son maître les premiers résultats obtenus. Le 5 décembre, le pape a consenti à faire expédier la dispense nécessaire au mariage de Charles VIII. Elle lui sera envoyée plombée en date de ce jour, « veille de la solempnisation de vostre mariage ». Surtout, que le roi observe rigoureusement le secret, car l'affaire n'est déjà que trop ébruitée. L'empereur

1. Burchard, éd. Thuasne, I, p. 432-433 ; éd. Celani, I, 327-328.
2. Burchard, éd. Thuasne, I, p. 436 ; éd. Celani, I, p. 331.

et le roi des Romains ont envoyé plusieurs messagers et le Sacré-Collège travaille contre le roi de France, malgré les efforts d'un précieux auxiliaire, le cardinal de Bénévent[1]. Bilhères adresse à Charles VIII le double des lettres que le roi d'Angleterre a fait tenir au pape. Il n'a pu se procurer la copie de celles, « plus fortes », qu'a écrites le roi des Romains, mais il en envoie la substance au chancelier et au sénéchal de Beaucaire (Étienne de Vesc). Pour ce qui est de l'investiture du royaume de Naples, le pape a malheureusement déjà traité avec le roi Ferdinand d'Aragon, mais il assure qu'il a cédé à l'extrême nécessité et que rien dans l'accord conclu ne peut nuire aux droits du roi de France. Il consent que Charles VIII fasse là-dessus ses protestations. Aussi bien, il ne compte pas que Ferdinand tienne ses promesses, et il y a un article du traité, aux termes duquel ce traité sera nul et non avenu dès qu'il sera contrevenu à une seule clause. Ici encore, le secret est nécessaire, car le roi Ferdinand a des gens très habiles dans l'art d'intercepter les correspondances. En résumé, Innocent VIII est bien disposé, mais il faudrait faire quelque chose pour lui, pour sa famille et pour le cardinal de Bénévent[2].

En tant que diplomate, Jean de Bilhères, dont Masselin flagellait aux États de Tours la duplicité et la fourberie, paraît avoir au contraire péché par excès de confiance. Le pape en effet devait songer assez peu à la fameuse dispense réclamée par Charles VIII et annoncée par Jean de Bilhères, car il ne l'envoya jamais. Il n'entrait pas non plus aussi bonnement que le croyait l'ambassadeur dans les desseins du roi de France sur le royaume de Naples, puisqu'il avait

1. C'est probablement à l'année 1492 qu'il faut attribuer une lettre du 27 mars par laquelle ce cardinal remercie Charles VIII de lui avoir confié la charge de ses affaires et l'assure qu'il le servira de son mieux (Bibl. nat., fr. 15538, p. 255, orig. papier).

2. Bibl. nat., fr. 15541, fol. 201 et v°, orig. papier cacheté, publié par L.-G. Pélissier, *M. Yriarte et l'évêché de Cette*, p. 6-7.

promis l'investiture à Ferdinand comme clause essentielle d'un traité qui fut ratifié à Rome par une bulle du 4 juin 1492[1].

Tout cela n'empêcha d'ailleurs pas Charles VIII de faire dresser à Langeais, le 13 décembre 1491, le contrat de son mariage avec Anne de Bretagne. La nouvelle reine de France fut sacrée à Saint-Denis, puis fit son entrée solennelle à Paris le 8 février 1492, à la grande colère de Maximilien. C'était dix jours avant que Jean de Bilhères envoyât à son maître les nouvelles que nous venons de rapporter.

L'affaire de Bretagne ainsi réglée, restait la question de Naples, si périlleuse, si grosse de conséquences. Il paraît certain que dès le moment où Charles VIII envoyait ses ambassadeurs au pape, il songeait déjà à venir chercher en personne l'investiture, ardemment désirée, du royaume de Naples. Bilhères n'ignorait pas cette ambition et déjà la flattait. « A toutes heures que vous vouldrés faire vostre entreprinse, écrivait-il au roi le 17 février, vous trouverés bonne occasion pour parvenir à voz fins. » Bientôt, Charles VIII dépêcha, pour tâter le terrain, un éclaireur nouveau : Perron de Baschi, provençal issu d'une famille originaire de l'Ombrie, que ses attaches italiennes rendaient, semblait-il, plus propre que tout autre à réussir dans sa mission. De Florence, Perron vint à Rome, vit Jean de Bilhères, obtint audience du pape le 26 mai[2]. Mais, à deux mois de là, un événement imprévu vint remettre en jeu toute la politique franco-italienne : la mort d'Innocent VIII, survenue le soir du 25 juillet.

La veille, pendant l'agonie du pontife, le chef de l'ambassade française avait été nommé gouverneur de Rome par le cardinal San Giorgio, à qui le Sacré Collège avait délégué ses

1. A. de Boislisle, *Étienne de Vesc*, p. 52.

2. Lettre de Jean de Bilhères au roi, Rome, 26 mai [1492] (Bibl. nat., fr. 15541, fol. 200, orig. papier cacheté, publié par Pélissier, *M. Yriarte et l'évêché de Cette*, p. 7). Cf. Sanudo, *Spedizione*, p. 33.

pouvoirs. « In simili ghoverni », écrivait l'envoyé de Florence à son gouvernement, « dicono esser pratico et animoso »[1]. L'abbé de Saint-Denis, ainsi pourvu de cette fonction inattendue, avait sous ses ordres une troupe de 400 fantassins pour assurer l'ordre dans la ville pendant la vacance du Saint-Siège.

Le 6 août 1492, vingt-trois cardinaux se trouvèrent réunis en conclave dans la Chapelle Sixtine. Le scrutin définitif eut lieu dans la nuit du 10 au 11. Charles VIII comptait que Julien de la Rovère sortirait de l'urne. Cet espoir fut déçu. A l'aube, la fenêtre du conclave fut ouverte, et un nom terrible, que le monde ne savait plus depuis Calixte III, mais qu'il allait bientôt rapprendre pour ne plus l'oublier, celui du vice-chancelier, l'espagnol Rodrigue Borgia, fut jeté au peuple[2].

C'est donc avec un homme de la trempe d'Alexandre VI que le petit clerc de Gascogne, parvenu aux plus hautes dignités de l'Église, va se trouver désormais en relations presque quotidiennes. Que n'a-t-il eu l'idée de consigner par écrit ses souvenirs, de peindre la belle Lucrèce et le sombre César, de noter, comme les Romains l'entendirent, l'horrible cri de détresse du jeune duc de Gandie jeté au Tibre, de décrire en un mot la Rome de son temps ! De quelles visions de gloire ou de honte il eût pu nous laisser l'émouvant récit. Il s'en faut malheureusement que nous possédions tout le contenu du portefeuille diplomatique, à plus forte raison du portefeuille intime de Jean de Bilhères. A peine si, de loin en loin, quelques lettres de lui jalonnent le chemin.

Les deux premières années du pontificat d'Alexandre VI sont particulièrement pauvres de renseignements sur les faits et gestes de Jean de Bilhères. Quel fut son rôle dans la

1. Ph. Valorius, ambassadeur de Florence, aux Huit de Pratica, dans Burchard, éd. Thuasne, I, p. 572.

2. Sur l'élection d'Alexandre VI et sur son couronnement, qui eut lieu 26 août, voir Pastor, *Hist. des papes*, éd. française, V, p. 362-376.

préparation de cette campagne d'Italie, dont les principaux promoteurs en France furent Étienne de Vesc et Guillaume Briçonnet ? Favorisa-t-il dans l'esprit du jeune roi l'éclosion de ce rêve gigantesque, ou, mieux éclairé par son expérience personnelle des cours européennes, s'efforça-t-il, au contraire, d'arrêter Charles VIII sur cette pente dangereuse ? Rien ne permet de se prononcer avec certitude, mais il semble bien qu'il ait sa part de responsabilité dans l'aventure ultramontaine.

Le verbeux et superficiel chroniqueur qui pour cette époque nous sert de guide, le cérémoniaire Burchard, nous montre seulement Jean de Bilhères faisant dans toutes les occasions solennelles figure d'ambassadeur et représentant de son mieux la puissance et la majesté du Roi très chrétien. L'abbé de Saint-Denis figure, le 11 décembre 1492, dans le cortège qui suivait Frédéric, second fils du roi de Naples, entrant à Rome par la Porte Latine[1] ; le 2 mai et le 10 juin 1493, il accompagne les ambassadeurs du duc de Savoie et du Grand-Turc[2]. Il assiste aux offices particulièrement brillants[3] et aux obsèques des grands personnages[4].

Ainsi, il s'achemine doucement vers la pourpre. Dans la première promotion d'Alexandre VI (20 septembre 1493), l'abbé de Saint-Denis figure parmi les cardinaux-prêtres. Il y avait des hommes de mérite parmi ces premiers « porporati », mais on y voyait aussi un enfant de quinze ans, Hippolyte d'Este, et le très indigne César Borgia. En donnant le chapeau à Jean de Bilhères, Alexandre VI avait voulu amadouer Charles VIII, tandis qu'il flattait le roi des Romains par l'élévation de l'évêque de Gürck, Raymond Péraud, et

1. Burchard, éd. Thuasne, II, p. 15 ; éd. Celani, I, p. 377.

2. *Ibid.*, p. 73 et éd. Celani, I, p. 422-423, 441.

3. Le 7 mars 1493, service solennel à la Minerve en l'honneur de saint Thomas d'Aquin (*Ibid.*, p. 49 ; éd. Celani, I, p. 405.)

4. Le 5 février, obsèques du cardinal d'Aleria (éd. Thuasne, II, p. 38 ; éd. Celani, I, p. 395-396.) Il y prend même la parole.

Ferdinand le Catholique par celle de Bernard de Carvajal, évêque de Carthagène [1].

L' « assignatio titulorum » eut lieu le 23 septembre, et Jean de Bilhères reçut comme titre cardinalice une antique église du Mont Aventin : Sainte-Sabine, aux belles mosaïques et aux portes de bois sculpté, bien connue de ceux qui, par les calmes soirs romains, ont gravi les sentiers montant du Tibre pour admirer, par delà le vallon du Cirque Maxime, les cyprès et les ruines du Palatin et du Cœlius [2].

Dès le 21 septembre, le Grand-Prieur et les religieux de Saint-Denis, prévenus de l'honneur qu'Alexandre VI se proposait de faire à leur abbé, avaient envoyé au pape une assez longue missive aussi prétentieuse qu'ampoulée, véritable chef-d'œuvre par la complication de la pensée comme par la tournure alambiquée des phrases [3].

Un mois plus tard, la peste s'étant déclarée à Rome, Alexandre VI quitta la ville, le samedi 26 octobre de grand matin, pour Bracciano, Nepi, Viterbe et autres lieux. Vêtu de l'étole, la chape rouge à capuchon sur les épaules, le chapeau écarlate sur la tête, il chevauchait entre deux gardes à pied, derrière le Saint-Sacrement et la croix pontificale. Puis venaient cinq cardinaux : Orsini, Carthagène, Lunate, le vice-chancelier Ascanio Sforza, enfin notre cardinal de Saint-Denis. Ils ne rentrèrent à Rome qu'en décembre [4].

1. Sigismondo de' Conti, *Le Storie de' suoi tempi*, II, p. 61 ; Trinchera, *Codice aragonese*, II, 2e partie, *passim* ; Pastor, *op. cit.*, V, p. 399.

2. Sur Sainte-Sabine, voir l'ouvrage du Père J.-J. Berthier, *L'église de Sainte-Sabine à Rome*, Rome, 1910, in-8°.

3. Arch. nat., LL 1214, fol. 97 v°, publiée dans les *Histoires de Saint-Denis* de Doublet (p. 271-272) et de Félibien (p. CXXXVI-CXXXVII, pièce CC).

4. A. Pieper, *Ein unedirtes Stück aus dem Tagebuche Burchard's*, dans la *Römische Quartalschrift*, VIII, 1894, p. 213-214. La présence du cardinal de Saint-Denis à Viterbe est mentionnée par Burchard le 31 octobre (éd. Celani, I, p. 448) et le 1er novembre. Ce jour de Toussaint, c'est lui qui célébra la messe (*ibid*, I, p. 449).

CHAPITRE VI

Jean de Bilhères et l'expédition d'Italie. — L'entrée de Charles VIII à Rome. — Le voyage de Naples. — La Ligue de Venise. — Le retour à Rome et la rentrée en France. — Fornoue.

Charles VIII mûrissait toujours son plan d'intervention en Italie. Par l'abandon au roi de Castille du Roussillon et de la Cerdagne, que justement Jean de Bilhères avait tenté de conserver à la France, il venait d'écarter — mais à quel prix ? — le danger de complications espagnoles. Sur ces entrefaites, le roi de Naples, Ferdinand d'Aragon, mourut et son fils Alphonse recueillit sa succession. Jean de Bilhères protesta bien, au nom de Charles VIII, contre cette prise de possession qui faisait litière des droits invoqués par son maître, mais Alexandre VI passa outre. Sous le prétexte qu'Alphonse, étant duc de Calabre, avait reçu des mains d'Innocent VIII l'investiture, il envoya à Naples son neveu Jean Borgia, cardinal de Monreale, qui, le 8 mars 1494, couronna solennellement le nouveau roi au nom du Souverain Pontife [1].

De ce fait, la rupture était consommée et l'expédition française inévitable. On le vit bien huit jours plus tard quand, les envoyés d'Alphonse faisant leur entrée par la Porte Asinaire, celui qu'on appelait dès lors le cardinal de

1. Sanudo, *Spedizione*, p. 36 et suiv., cf. Commines, éd. B. de Mandrot, II, p. 131, note 2. Pour la marche des événements au point de vue français, voir Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, 1888, gr. in-8°.

Saint-Denis et les autres membres de la mission française restèrent chez eux. Cette abstention significative fut remarquée par tout le monde et aussitôt consignée par Burchard dans ses tablettes [1].

Jean de Bilhères n'en continue pas moins, d'ailleurs, de paraître à la cour pontificale. Il accompagne Alexandre VI, avec d'autres cardinaux, à Sainte-Marie-Majeure [2], célèbre en sa présence des messes solennelles à Saint-Pierre [3] ou dans la grande Chapelle du Palais [4]. Entre temps, il renseigne sur l'état des esprits en Italie, et particulièrement à Naples, Charles VIII qui, la concentration de ses troupes opérées, avait déjà passé les Alpes et fait, le 5 septembre 1494, son entrée dans Turin [5].

Bientôt se produisit à Rome l'incident des Colonna, qui justifia l'intervention énergique du cardinal de Saint-Denis. Après la reddition d'Ostie aux troupes pontificales, les deux frères Prospero et Fabrizio Colonna s'étaient retirés dans leurs fiefs. Ils avaient quitté le service du roi de Naples en haine de Virginio Orsini, dont la faveur à la cour de ce prince excitait leur jalousie. Depuis l'affaire de Rapallo et le retour à Naples de la flotte napolitaine, ils s'étaient présentés devant Ostie qui leur fut livrée par les Espagnols de la garnison. Ils en prirent possession au nom du roi de France, puis, Alexandre VI les ayant sommés, le 6 octobre, de restituer la forteresse et de se rendre à Rome dans les six jours, ils refusèrent et deux maisons qu'ils avaient à Rome furent, par représailles, rasées jusqu'aux fondements [6].

1. Burchard, éd. Thuasne, II, p. 97 ; éd. Celani, I, p. 464.
2. Le 1er avril (*ibid.*, p. 105 ; éd. Celani, I, p. 468).
3. Le 8 mai (*ibid.*, p. 178 ; éd. Celani, I, p. 528).
4. Le 28 mai (*ibid*, p. 179 ; éd. Celani, I, p. 529).
5. Voir diverses lettres datées d'Asti en septembre et adressées par le roi au duc de Bourbon et autres, dans *Lettres de Charles VIII*, IV, p. 89 et suiv.
6. Cherrier, *Hist. de Charles VIII*, I, p. 455-456.

Quand Charles VIII, alors au château de Pavie, apprit ces événements, il entra dans une violente colère, et il écrivit de bonne encre, le 15 octobre, à son ambassadeur à Rome. Le cardinal de Saint-Denis devait faire au pape des représentations vigoureuses et lui remontrer qu'en armant contre les Colonna, il commettait un acte d'hostilité à l'égard du roi de France. Si Alexandre VI songeait à lui envoyer comme légat le cardinal de Sienne, il le prévenait sans détours qu'il ne saurait le recevoir, François Piccolomini étant « tout aragonais ». Enfin, il avait fait vœu de visiter le tombeau de Saint-Pierre et de se trouver à Rome avant Noël. Il tiendrait sa promesse [1].

Il la tint en effet. Le jour de Noël 1494, Charles VIII était à Bracciano, aux portes de Rome, et, s'il n'avait pas encore pénétré dans la Ville, c'est d'abord qu'il fallait régler dans tous ses détails la pompe du spectacle, c'est aussi que les astrologues ne s'étaient pas encore prononcés sur le moment favorable. En attendant, on négociait. Quelques cardinaux, conduits par Jean de Bilhères, étaient venus présenter leurs hommages au vainqueur. A Rome, le sénéchal de Beaucaire, le grand-maréchal de Gié et Jean de Ganay, président au Parlement de Paris, s'abouchaient avec les délégués d'Alexandre VI et demandaient à la fois le libre passage pour l'armée française et le départ des Napolitains. Le 28 décembre, tout était prêt. Charles VIII ferait son entrée le 31, jour de saint Sylvestre déclaré propice par les astrologues, et il logerait au Palais de Saint-Marc, résidence du cardinal de Bénévent. Une commission composée de Jean de Bilhères, du gouverneur et des conservateurs, veillerait

1. Charles VIII au cardinal de Saint-Denis (*Lettres de Charles VIII*, IV, p. 97-99). Sur la marche en avant de l'armée de Charles VIII et sur l'ambassade du cardinal de Sienne, on pourra lire un récit agréable de M. Ch. Maumené dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. LII, 1909, p. 677-708 (*Une ambassade du pape Alexandre VI au roi Charles VIII. Le cardinal François Piccolomini*).

au logement des troupes et au maintien de l'ordre. Dès la veille, le duc de Montpensier viendrait à Rome comme gouverneur français[1].

Et tout se passa comme il avait été prévu. Le défilé des troupes, commencé vers trois heures de l'après-midi, ne se termina qu'à neuf heures. Vers sept heures, alors que depuis longtemps la nuit avait enveloppé la ville, Charles VIII parvint à la Porte du Peuple. Il était à cheval, en armes, la lance sur la cuisse, au milieu de sa garde. A ses côtés chevauchaient les cardinaux Julien de la Rovère et Ascanio Sforza ; derrière, les cardinaux Colonna et Savelli, d'autres encore, parmi lesquels les cardinaux de Gürck et de San-Severino et Jean de Bilhères. Tour à tour passèrent les Suisses et les Allemands, fantassins aux larges épées et aux hallebardes pesantes, vêtus d'habits courts, collants, aux couleurs variées, les Gascons petits et noirauds, rois des batailles[2], les cavaliers bardés de fer, fine fleur de la noblesse française, enfin l'artillerie, cette arme nouvelle et terrible que les Romains contemplaient avec stupeur : canons de bronze aux gueules longues de six pieds, coulevrines et bombardes. A la lueur des torches fumeuses les visages s'éclairaient, les armes brillaient, les ombres s'allongeaient ; la ville, tous feux allumés, semblait être la proie d'un immense incendie[3]. La foule, écrasée contre les murailles, tassée aux fenêtres et sur les toits en grappes humaines, acclamait le vainqueur aux cris de : *Francia !*

1. Gregorovius, *Storia di Roma*, VII, p. 423-424 ; cf. Cherrier, *op. cit.*, II, p. 77-79.

2. « Quant à l'infanterie, les Gascons sont réputés les meilleurs fantassins comme étant plus prudens et plus propres à soutenir la fatigue et les incommodités de la guerre. Ils tiennent beaucoup des Espagnols. » (Discours de Michel Suriano, vénitien, à la suite de son ambassade en France, traduit de l'italien, dans l'*Estat de la France* de Régnier de La Planche, éd. Mennechet, II, 1836, p. 166).

3. « A tutte le finestre delle case stavano assai lumi accesi, talchè tutta Roma parea ch'ardesse. » (Marco Guazzo, *Historie*, fol. 60 v°).

Francia ! Colonna ! Vincula ! [1], tandis que du Château Saint-Ange, où il s'était réfugié, Alexandre écoutait monter la rumeur sonore que faisait dans les rues de sa ville forcée le piétinement des chevaux et des hommes [2].

Le lendemain 1er janvier 1495, Charles VIII assista sous un baldaquin, à genoux et les mains jointes, à la messe d'action de grâces célébrée dans la chapelle du Palais de Saint-Marc par Jean de Bilhères[3]. Pendant son séjour à Rome, il visita les monuments, entrant chaque jour dans plusieurs églises et se faisant montrer les reliques des martyrs. Le cardinal de Saint-Denis, à cheval, l'accompagnait [4]. Le 16 janvier, le roi alla voir le pape, qui lui accorda sur l'heure le chapeau pour l'évêque de Saint-Malo, Guillaume Briçonnet. Le 20, après avoir fait la veille obéissance à Alexandre VI, il assista à la messe solennelle célébrée à Saint-Pierre par le pape, lui offrit l'eau bénite, puis entra dans la chapelle Sainte-Pétronille, dite des rois de France, et, à la grande curiosité des Romains, y toucha les écrouelles. Le 27, Djem-Sultan lui fut remis au Palais de Saint-Marc, et, le 28, il partit pour Naples par la Voie Latine [5], non sans avoir témoigné à Jean de Bilhères toute sa satisfaction des services rendus, « par especial au recouvrement de

1. Julien de La Rovère était cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens (ad Vincula).

2. Les relations de l'entrée de Charles VIII à Rome sont très nombreuses. On en trouvera l'indication dans Gregorovius, *Storia di Roma*, VII, p. 425-427, et Pastor, *Histoire des papes*, p. 431-433.

3. Sanudo, *Spedizione*, p. 165-166.

4. Bibl. nat., fr. 2919, fol. 36-40 ; Burchard, éd. Thuasne, II, p. 221 ; éd. Celani, I, p. 565 ; Gregorovius, VII, p. 432.

5. Burchard, éd. Thuasne, II, p. 224, 226, 230, 235 ; éd. Celani, I, p. 566, 567, 568, 570, 573 ; Cherrier, II, p. 87 et suiv. ; Gregorovius, VII, p. 434. — Il n'est pas excessif de compter au nombre des plus grandes pertes de l'art et de l'histoire la disparition des fresques où Pinturicchio, dans une salle du Château Saint-Ange, avait reproduit toutes ces magnificences dont il avait été témoin.

nostre royaume de Naples et autres grans matieres de par deça [1] ».

Très bien renseigné sur les véritables sentiments d'Alexandre VI à l'égard de Charles VIII, Jean de Bilhères n'avait pas été des derniers à demander au roi de profiter de sa présence à Rome pour parler en maître et pour débarrasser le trône de Saint-Pierre d'un pontife couvert de hontes et de crimes. Au Sacré Collège un très fort courant d'opinion s'était formé dans ce sens : plus de vingt cardinaux, dit Commines, voulaient faire élection nouvelle et que « au pape fust faict procez [2] ». Le roi préféra écouter les conseils de Briçonnet et d'Étienne de Vesc, et rester avec Alexandre VI sur le pied d'une entente illusoire.

Il vit bientôt quel inutile parchemin était cette bulle par laquelle Alexandre l'autorisait à ce moment même, le 1er février 1495, à venir en Italie — comme s'il avait besoin de cette permission ! — pour se porter ensuite avec son armée contre les Turcs [3]. A peine en effet avait-il quitté Rome que le 30 janvier, c'est-à-dire la nuit qui suivit l'entrée des Français à Velletri, César Borgia, cardinal de Valence, gardé par lui comme otage, s'enfuit à toute bride dans la direction de Rome. Charles VIII eut beau réclamer des explications par l'intermédiaire de Philippe de Bresse, des cardinaux de Saint-Clément et de Saint-Denis, et déclarer que la paix serait rompue si le fugitif ne revenait pas : il n'obtint que de vagues excuses [4].

1. Lettre de Charles VIII au Parlement de Paris, Marino, 29 janvier 1495 (*Lettres de Charles VIII*, IV, p. 157-158).

2. Commines, éd. de Mandrot, II, p. 187 ; cf. Boislisle, *Étienne de Vesc*, p. 100-101.

3. Publiée par Cherrier, I, p. 485-487, d'après l'*Archivio storico italiano*, VII, part. I, p. 404. M. Delaborde (*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1886, p. 512 et suiv.) a démontré que ce document devait être daté de 1495. « Jo[hannes], tit. S. Sabinae praesb. card. Sancti Dionisii » figure, avec dix-huit autres cardinaux, parmi les souscripteurs de cette bulle.

4. Burchard, éd. Thuasne, II, p. 240 ; éd. Celani, I, 175 ; Cherrier, II, p. 116-117.

Pendant que Charles VIII marchait sur Naples, où il entrait le 22 février, Jean de Bilhères, resté à Rome, surveillait la situation, suivant pas à pas le pape [1] et recevant les émissaires de son maître qu'il mettait au courant de tout [2]. C'est, semble-t-il, le moment de sa plus grande activité diplomatique. Sa fonction de représentant officiel des intérêts français à Rome emprunte aux circonstances une importance toute particulière. Il lui faut épier, sans en avoir l'air, ce qui se fait et se dit au Vatican, travailler habilement ses confrères du Sacré-Collège, répandre les nouvelles favorables à son roi, démentir les autres ou en empêcher la propagation, tenir au courant le jeune prince et ses conseillers, garder enfin au milieu de ses graves soucis la mine souriante et détachée.

Le 31 mars de cette année (1495) fut conclue à Venise la Ligue de ce nom entre le pape, Maximilien, les rois catholiques, le doge de Venise et le duc de Milan. Si l'ambassadeur français auprès du doge, — c'était alors le célèbre chroniqueur Philippe de Commines — n'aperçut pas sous les formules doucereuses le véritable sens de cette alliance, en réalité dirigée contre Charles VIII pour la sauvegarde de l'indépendance italienne. Jean de Bilhères, mieux au fait des grimaces diplomatiques, ne se laissa pas tromper comme autrefois à Guadalupe. Aussi reste-t-il chez lui le jour des Rameaux (12 avril), tandis que Rome célèbre la Ligue par la voix de Leonello Cheregato, évêque de Concordia, au son des cloches et des trompettes du château Saint-Ange, aux cris de *Saint-Marc ! Saint-Marc !* poussés par la foule sous les

1. Le 4 mars, il administre les cendres au pape (Burchard, II, p. 243); le 7 mars, il est à la Minerve pour la fête de Saint Thomas d'Aquin (p. 245) ; le 12, il accompagne le pape à Saint-Grégoire (p. 246), le 25 à la Minerve (p. 247).

2. L'un de ces émissaires, « Monsieur de Languedoc » (le président du Parlement de Languedoc, d'après Boislisle, *Étienne de Vesc*, p. 109, note 1), mourut chez lui après une courte maladie (Sanudo, *Spedizione*, p. 231).

fenêtres de l'ambassadeur vénitien. Puis il part pour Naples, « mal contento [1] ».

Là, il confère avec Charles VIII, qui ne désespère pas encore d'arracher à Alexandre VI l'investiture du royaume de Naples. Mais comment s'y prendre ? Enfin, les plans sont arrêtés. Le roi écrira en personne au pape, Bilhères et le cardinal Briçonnet également. C'est à qui enduira du miel le plus doucereux le bec de sa plume.

Par un heureux hasard, ces trois lettres, précieusement conservées par un intelligent collectionneur de l'époque, nous sont parvenues. Elles sont toutes trois datées du 6 mai 1495. « Le cardinal de Saint-Denis, écrit Charles VIII, lui a fait part à Naples des bonnes dispositions que le pape nourrit à son égard. » Simple formule évidemment, car la gallophobie qui régnait alors au Vatican, depuis surtout que les troupes offertes par Venise au pape approchaient de Rome, n'était un secret pour personne. Jean de Bilhères, lui, entre dans plus de détails. Après des considérations générales sur les calomniateurs et les esprits perfides, fauteurs de zizanies et semeurs de mensonges, il laisse entrevoir la part que le roi son maître compte tailler au pape et à ses neveux *(sic)* dans son nouveau royaume. Il a maintenant conquis les domaines qui lui appartenaient de droit ; loin de lui la pensée d'entrer en guerre avec un État quelconque de l'Italie ! Il va donc quitter sous peu le royaume de Naples, et, comme le retour de ses troupes par les Marches est tout à fait impraticable, il passera par Rome. Mais que le pape se rassure ! Il aura la délicatesse de camper, sans y entrer, sous les murs de la ville. Il compte bien voir le pape, n'ayant pas de plus cher désir que de consolider l'alliance qui les unit, de s'entretenir avec lui des intérêts généraux du Saint-Siège et de la Chrétienté, de chercher en particulier les voies et moyens d'une croisade. Le roi l'a

1. Burchard, éd. Thuasne, II, p. 251-252 ; éd. Celani, I, 583. Sanudo, *op. cit.*, p. 306, 310-311 ; cf. Delaborde, p. 602.

chargé, ainsi que son compère Briçonnet, d'aller causer préalablement de ces projets avec Sa Sainteté. Ils auront donc l'honneur, eux ses créatures dévouées, de partir dans trois jours pour les lui soumettre [1].

La mission composée de Jean de Bilhères, de MM. de Bresse et de Luxembourg (Briçonnet était sans doute resté à Naples), arriva à Rome le 19 mai. Les choses y prenaient fort mauvaise tournure. Plusieurs Français avaient été massacrés. Craignant pour sa peau, le cardinal de la Rovère, qui suivait la petite troupe, refusa de dépasser Grotta-Ferrata. Les ambassadeurs eux-mêmes, malgré l'urgence, attendirent quelques jours avant d'entrer dans la ville. Ils se présentèrent enfin devant Alexandre VI, lui offrant, en échange de l'investiture de Naples, un tribut annuel de 50.000 ducats et le paiement de 100.000 ducats dûs encore par Alphonse et par Ferdinand. Bilhères éleva la voix, dit Sanudo, jusqu'au ton de la menace, disant qu'il n'y avait pas à tergiverser et qu'il fallait en passer par les volontés de son maître [2].

Le pape ne se laissa pas intimider, et, suivant sa politique, il quitta Rome avec une grande partie du Sacré-Collège, sa garde et les troupes fournies par la Ligue, faisant le vide devant Charles VIII. Dès le 27 mai, tandis que les ambassadeurs éconduits s'en retournaient à la rencontre de l'armée française, Alexandre avait gagné Orvieto. Il ne devait rentrer qu'un mois plus tard dans sa capitale.

Ainsi, Charles voyait de nouveau ses projets contrariés par la mauvaise volonté du pape. Il entra pour la seconde fois dans Rome le 1er juin 1495, avec les cardinaux de Saint-Denis et de Saint-Pierre-aux-Liens, au milieu de l'animosité

1. Bibl. Marciana de Venise, Collection Podocataro, cl. X, cod. 174, fol. 169 et cod. 177, fol. 139 et 140. Ces trois lettres ont été publiées par L.-G. Pélissier, *Le retour de Charles VIII à Rome*. Cf., pour celle du roi, *Lettres de Charles VIII*, IV, p. 202-203.

2. Sanudo, *Spedizione*, p. 278 et 336, 342-343, 347 ; Delaborde, p. 603 ; Pastor, V, p. 450.

presque générale. Des précautions avaient dû être prises pour éviter des rixes entre habitants et soldats [1], mais des chansons injurieuses couraient dans le peuple. La laideur du jeune roi en faisait les frais :

> E mora il re di Franza e gli Angioini,
> Il re di Franza che ha brutta persona :
> Tiene uno naso come un corbellone [2].

Charles VIII ne resta que deux jours au Palais du cardinal de Saint-Clément, dans le Borgo, où il avait pris logement. Le 3 juin, il reprenait sa marche à travers les États pontificaux [3].

Puis c'est Fornoue (6 juillet 1495), les lignes ennemies percées, la retraite assurée et l'honneur sauf. Jean de Bilhères qui paraît avoir suivi quelque temps le roi [4], est rentré à Rome. La nouvelle de la bataille lui parvient, et il s'empresse d'en informer, par l'intermédiaire des Colonna, le vice-roi de Naples, Gilbert de Bourbon-Montpensier. Il lui écrit de nouveau le 19 juillet, et sa lettre, probablement interceptée, nous est parvenue sous la forme d'une traduction italienne, donnée par un chroniqueur contemporain, Sanudo. De fausses nouvelles, dit-il, ont circulé, répandues par des ennemis du roi de France, mais la victoire est bien certaine. Il demande au vice-roi de lui envoyer les lettres qu'il destine à Charles VIII : elles seront expédiées secrètement à Sienne et de là à l'armée. Le roi est arrivé à Casal, et le duc d'Orléans doit avoir, à cette heure, opéré sa jonction avec lui. Le prince d'Orange et le maréchal de Rieux sont en marche avec une très forte armée [5].

La campagne d'Italie est terminée.

1. Sanudo, p. 365. Dès la veille, il avait été défendu aux soldats, sous peine de la vie, d'entrer dans les maisons sans la permission du cardinal de Saint-Denis (*ibid.*).

2. Boislisle, *Étienne de Vesc*, p. 270-271.

3. Cherrier, II, p. 189-190; Pastor, V, p. 351.

4. Sanudo, *Spedizione*, p. 406.

5. *Ibid.*, p. 534-535.

CHAPITRE VII

Les dernières années de Jean de Bilhères à Rome. — Fin de la domination française en Italie. — La mort de Charles VIII. — Le mariage de César Borgia. — Alexandre VI et Louis XII. — La mort et les funérailles de Jean de Bilhères. — Son tombeau aux « Grotte Vaticane »

Les dernières années du séjour de Jean de Bilhères à Rome sont aussi les dernières de sa vie. Il va connaître, en même temps que le poids des années, la tristesse des désillusions politiques. Lui qui a vu Charles VIII entrer en triomphateur dans la Ville Éternelle, les trois fleurs de lis d'or flambant sur les bannières d'azur, il aura la douleur d'assister à la lente mais sûre débâcle des espoirs chimériques de son roi. Il ne pourra pas empêcher la ruine de la domination française dans le royaume de Naples, et le départ précipité du vice-roi Montpensier fuyant avec ses troupes ce pays, devenu fort inhospitalier. Il verra Venise donner la main à Ferdinand II, Montpensier mourir misérablement après avoir capitulé dans Atella, et les débris des garnisons françaises exterminés.

Les détails se font malheureusement de plus en plus rares sur l'activité diplomatique du cardinal de Saint-Denis. En octobre 1495, Charles VIII écrit au duc de Bourbon qu'il a eu des lettres de Jean de Bilhères [1], mais ces lettres, nous ne les connaissons pas. Le 7 mai 1496, entra à Rome un patricien de Venise, envoyé par la République auprès d'Alexandre VI : Bilhères marqua par son abstention que

1. *Lettres de Charles VIII*, IV, p. 313-315.

les rapports diplomatiques entre la France et Venise étaient toujours rompus [1].

L'année suivante, quand, le roi de Naples ayant constitué en apanage Bénévent, Terracine et Ponte-Corvo en faveur de Jean Borgia, duc de Gandie, fils du pape, celui-ci érigea ces territoires en duché dans un consistoire secret, Jean de Bilhères, seul du Sacré-Collège, sut trouver des paroles énergiques pour sauvegarder la dignité du roi de France. Il proclama solennellement la nullité de cet acte, contraire aux droits imprescriptibles de son maître, et déclara que Charles VIII en appellerait à la force des armes [2].

Mais le roi de France mourut, le 7 avril 1498, sans avoir mis à exécution sa menace. Jean de Bilhères assista, le 2 mai, à une messe publique célébrée dans la Grande Chapelle du Palais, en présence du pape, pour le repos de l'âme du défunt [3], et le 10 mai, à un service funèbre à l'Hôpital des Français. Il reçut à sa table, après la cérémonie, l'évêque d'Assise, qui avait officié, les maîtres des cérémonies et les chantres du pape [4].

Avant la fin de la même année, une détente se produisit entre la France et le Saint-Siège, à la suite de pourparlers auxquels le cardinal de Saint-Denis ne fut pas étranger [5]. Vers le milieu de juillet, arriva à Rome un envoyé de Louis XII, chargé de demander au pape l'annulation de son mariage avec Jeanne, fille de Louis XI. Alexandre nomma une commission, dont l'enquête se termina par un avis favorable, et, le 13 décembre, les dispenses furent expédiées. Mais le pape désirait, de son côté, obtenir du roi de France

1. Burchard, éd. Thuasne, II, p. 277 ; éd. Celani, I, p. 603.

2. *Ibid.*, p. 387 ; éd. Celani, II, p. 41 ; Machiavel, *Lettres aux Dix de Balia*, dans Boislisle, *Étienne de Vesc*, p. 176.

3. Burchard, éd. Thuasne, II, p. 460 ; éd. Celani, II, p. 91.

4. *Ibid.*, p. 460-461 ; éd. Celani, II, p. 91.

5. De Maulde La Clavière, *Alexandre VI et le divorce de Louis XII* (*Bibl. de l'École des Chartes*, t. 57, 1896, p. 197-204).

un bel établissement pour César Borgia qui, le 17 août, avait dépouillé la pourpre, et qu'on appelait dès cette époque « Monsieur le duc de Valentinois ». César partit pour la France le 1er octobre, et ses affaires ne tardèrent pas à y prendre heureuse tournure. Bientôt, son mariage avec Charlotte, fille d'Alain d'Albret, était décidé, et l'union consommée quelques mois plus tard, le 23 mai 1499, de la façon la plus brillante, si l'on en croit les histoires d'alcôve rapportées par Burchard [1]. A cette occasion, les feux de joie flambèrent à Rome, et en particulier devant la maison du cardinal de Saint-Denis [2].

Dès lors la concorde fut rétablie entre Alexandre VI et Louis XII. Le pape ne se gêna plus pour se déclarer en faveur de la France et de Venise et pour dire qu'il fallait en finir avec la maison souveraine de Milan [3]. C'est au moment même où l'armée française, ayant de nouveau traversé les Alpes en juillet 1499, marchait sur Milan, dont elle allait chasser Ludovic le More, que Jean de Bilhères mourut.

Le 26 juillet, il avait assisté au consistoire où Jean Ferrer, élu d'Amalfi, fut délié des liens qui l'unissaient à ce siège et préposé à l'archevêché d'Arles [4]. Il paraît que notre cardinal, à qui le pape avait promis la première église vacante en France, conçut de cette nomination un si vif dépit que, rentré chez lui, il dut s'aliter et mander ses médecins, André Vivès et Théodore de Coclegheim [5]. Deux jours après, on lui administra une médecine violente qui le fatigua beaucoup et

1. Burchard, éd. Thuasne, II, p. 532 ; éd. Celani, II, p. 142 ; Pastor, VI, p. 53, 56-57, 64.

2. Burchard, éd. Thuasne, II, p. 532 ; éd. Celani, II, p. 142.

3. Pastor, VI, p. 64.

4. Eubel, *Hierarchia catholica medii ævi.*

5. Marini, dans son livre *Degli Archiatri pontefici* (1784), consacre une intéressante notice à l'Espagnol André Vivès, médecin d'Alexandre VI et de Jules II, mort à Rome en 1528 (I, pp. 248-250). Il cite seulement Théodore de « Cocleghein » comme ayant été médecin de Sixte IV (*ibid.*, p. XXX).

lui donna une forte fièvre. Le 2 août, il fit son testament [1] ; le 3, il célébra très dévotement l'office divin dans sa chapelle. Le 4, à sa demande, le pape réunit un consistoire secret, où un procureur de Jean de Bilhères céda en son nom l'administration de l'évêché de Lombez à son neveu — certains disaient son fils [2] — Denis. Le 6 août enfin, à la dix-septième heure, après avoir reçu l'extrême-onction et s'être fait lire la Passion de Notre-Seigneur, il rendit le dernier soupir.

Le maître des cérémonies Burchard, de qui nous tenons ces détails, présida à la toilette funèbre et prépara les obsèques qui eurent lieu le lendemain. Autour du lit du défunt vingt-quatre torches brûlaient, tandis que les frères de Saint-Augustin, de l'Ara-Celi, des Carmes, de la Minerve et de Saint-Marcel récitaient les prières des morts. Onze cardinaux assistèrent à la cérémonie. Le corps avait été exposé dans la première pièce de la maison de Jean de Bilhères ; les bénéficiers de Saint-Pierre le placèrent sur le catafalque qui avait été préparé dans la cour, et de là à Saint-Pierre. Cent porteurs de torches marchaient en tête du cortège. Pendant le trajet, quelqu'un se tint auprès du catafalque pour empêcher le corps de rouler à terre et veiller à ce qu'il conservât, malgré les cahots, la dignité de la mort.

Le long du chemin, les assistants s'égrenèrent. A Saint-Pierre, des onze cardinaux présents à la maison mortuaire, un seul restait, le français Raymond Péraud, cardinal de Gürck. Là on se disputa le cadavre. Les chanoines voulaient le garder dans leur sacristie, méditant, semble-t-il,

1. Les recherches qu'a bien voulu faire à l'Archivio notarile du Capitole mon confrère et ami Alain de Boüard n'ont pas permis de retrouver ce testament. Les documents les plus anciens de l'Archivio paraissent être du XVIe siècle.

2. Burchard, éd. Thuasne, II, p. 549 : éd. Celani, II p. 155 : « predicti cardinalis nepotem, seu, ut alii dicebant, filium ».

de le dépouiller de ses ornements sacerdotaux. La présence du cardinal de Gürck en imposa à ces gens sans vergogne, et le scandale fut évité. Jean de Bilhères fut placé dans la chapelle Sainte-Pétronille, la tête encore coiffée de sa belle mitre toute neuve, que les chanoines et les bénéficiers ne cessaient pas de considérer avec convoitise.

Le 31 août, une nouvelle cérémonie eut lieu à la chapelle Sainte-Pétronille, en présence de neuf cardinaux, dont celui d'Alexandrie, qui officia. Le catafalque était tendu d'étoffes aux armes du défunt, et, après la messe, Baptiste Casali, romain, prononça l'oraison funèbre [1].

Un troisième et dernier service fut célébré à Saint-Pierre le 9 septembre 1499, et enfin, le 3 octobre, les frères de l'Hôpital des Français accordèrent eux aussi un souvenir solennel à leur compatriote qui avait été en même temps leur bienfaiteur. Burchard s'excuse de ne donner aucun détail sur la cérémonie. « Il n'y eut pas d'oraison funèbre, dit-il, et tout se passa à la française ; je ne fus pas invité et je n'y allai pas [2]. »

C'est dans la basilique de Saint-Pierre, et dans la chapelle Sainte-Pétronille, sanctuaire national des Français de Rome à cette époque, que Jean de Bilhères voulut être enseveli. Son testament du 2 août 1499, dont le texte n'est pas connu, contenait sans doute des instructions à ce sujet. En tout cas,

1. Il est désirable qu'on retrouve le texte, qui peut-être fut imprimé, de cette oraison funèbre. L'auteur, Baptiste Casali, eut un certain renom. Il appartenait à une noble famille romaine, fut chanoine du Latran et de Saint-Pierre. Poète et orateur, il vécut en termes d'étroite amitié avec tous les littérateurs de son temps, et, en particulier, avec Michel-Angelo Colocci. Son discours *in Legem agrariam*, publié en 1524, fit grand bruit. Casali occupa la chaire d'éloquence à l'Université de Rome, et Érasme a fait de lui un bel éloge dans son *Dialogus ciceronianus* (Renazzi, *Storia dell'Università degli studi di Roma*, II, 1804, p. 21-22 ; cf. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, VII, 4e partie, 1824, p. 1984-1985).

2. Burchard, éd. Thuasne, II, p. 549-552, 557-562, 564 ; éd. Celani, II, p. 155-158, 162-164, 166.

ses exécuteurs testamentaires, Giovann' Antonio San Giorgio, cardinal d'Alexandrie, François Piccolomini, cardinal de Sienne, neveu de Pie II, et Guillaume *de Pereriis*, auditeur de rote, autre Gascon dont la réputation de science juridique et de piété était alors fort grande et avec qui Jean de Bilhères s'était depuis longtemps lié d'amitié [1], se chargèrent du soin de lui édifier un tombeau.

« Aucune ville, a-t-on dit, ne possède une collection de tombeaux du xve siècle comparable pour le nombre à celle que forment les tombeaux des cardinaux et des dignitaires qui furent depuis le règne de Nicolas V jusqu'à celui d'Alexandre VI les princes et les grands seigneurs de la cour la plus nombreuse et la plus opulente d'Italie [2]. » Dans sa simplicité, le petit monument élevé à la mémoire de Jean de Bilhères est un intéressant spécimen de l'art si délicat de cette époque.

Il consiste en une dalle tumulaire en marbre, enrichie de l'effigie du défunt et d'élégantes arabesques. Au bas se trouvent les armes du cardinal : écartelé aux 1 et 4 d'argent à la tourtelle d'azur, aux 2 et 3 de gueules à la croix d'argent, sur le tout l'écusson de Saint-Denis, et une inscription ainsi conçue :

IO. LAGROLASIO. GALLO. S.
DIONYSII. ABBATI. EPO. LVBA
RIEN. PRAESB. CAR. SACTISS.
CAR. ALEXAN. ET. SENEN. ET. G.
PERERI⁹. ROTAE AVDITOR. EXECV.
EX. TEST. P. AN. D.MD. AETATIS. S. LXX.

C'est-à-dire : « Johanni Lagrolasio, Gallo, Sancti Dionysii abbati, episcopo Lumbariensi, præsbitero cardinali sanctissimo, cardinales Alexandrinus et Senensis et G. Pererius, rotae

1. Guillaume *de Pereriis* mourut lui aussi à Rome quinze mois après son ami, le 17 novembre 1500, âgé de plus quatre-vingts ans.
2. E. Bertaux, *Rome*, II, p. 109.

auditor, executores ex testamento, posuerunt anno Domini MD, aetatis suae LXX[1]. »

Le tombeau de Jean de Bilhères ne resta pas longtemps en place. Dès le pontificat de Jules II, au moment où le transept méridional de la basilique actuelle remplaça la chapelle Sainte-Pétronille, il fut transféré dans les « Grotte vaticane », où, en 1698, un correspondant de Roger de Gaignières signalait sa présence à l'illustre collectionneur[2]. C'est là qu'on peut le voir aujourd'hui encore, à plat sur le sol, dans une sorte de chapelle qui contient plusieurs autres monuments funéraires, et, en particulier, celui d'Agnès Colonna Caetani, morte en 1578.

1. Le seul texte correct de l'inscription a été donné par Cancellieri, *De secretariis veteris Basilicæ Vaticanæ*, II, 1786, p. 1051, et par Barbier de Montault, *Œuvres*, I, 1889, p. 232-233 (ce dernier interprétant toutefois à tort à la 3e ligne : *præsidii causarum sanctissimi*). Torrigio, *Le sacre Grotte vaticane*, 1639, p. 430, lit avec une égale fantaisie : *presb. card. S. Sabinae*. Ciacconius, III, p. 170, commet lui aussi plusieurs erreurs. Cf. Dionigio, *Sacrarum Basilicæ Vaticanæ cryptarum monumenta* (D. donne une autre pierre tombale comme étant celle de Jean de Bilhères) ; Sarti et Settele, *Ad Philippi Laurentii Dionysii opus de Vaticanis cryptis Appendix*, 1840, p. 112-113 et pl. XLI (dessin de la pierre tombale) ; Forcella, *Iscrizioni delle chiese e d'altri edifici di Roma*, 1875, p. 52 ; Dufresne, *Les Cryptes Vaticanes*, p. 117 ; E. Müntz, *Les arts à la cour des papes. Innocent VIII...*, p. 155. M. L'abbé J. Roserot de Melin, membre de l'École française de Rome, a bien voulu examiner sur place l'inscription de la dalle tumulaire. A son avis, le dernier chiffre romain est bien un X. Le trait commencé qui apparaît encore très nettement est trop redressé pour appartenir à un V et il est bien parallèle au jambage de gauche de l'X précédent. D'autre part, il n'y a de place que pour ce chiffre entre le X de LX et le filet de bordure.

2. Bibl. nat., lat. 17026, fol. 196-196bis.

CHAPITRE VIII

La vie d'un ambassadeur à Rome au temps des Borgia. — Les œuvres françaises de Rome : la Trinité-des-Monts ; Saint-Louis-des-Français ; la chapelle des rois de France à Saint-Pierre. — Jean de Bilhères et Michel-Ange : la Pietà.

Ce fut une époque assez étrange dans l'histoire de la papauté que celle où Jean de Bilhères, tout en représentant à Rome le Roi Très Chrétien et en préparant les voies à la politique française dans la Péninsule, prenait, en tant que membre du Sacré-Collège, sa part de responsabilité dans le gouvernement de l'Église. Rodrigue Borgia donnait alors au monde le triste exemple de ses vices. Plutôt que du vicaire de Jésus-Christ, sa cour était d'un prince temporel féru de toutes les jouissances artistiques et charnelles. Quelle figure y a faite le cardinal de Saint-Denis ?

Quand on écrit la vie d'un personnage de quelque importance, on voudrait n'être pas réduit à dénombrer, en une sèche nomenclature, les batailles où il a combattu, les négociations qu'il a conduites, les charges ou les dignités dont il a été revêtu. Pour occupé que Jean de Bilhères fût à Rome par ses difficiles fonctions, pour attentif qu'il semble avoir été à ses propres intérêts, il n'a pas vécu assurément que pour son roi et pour sa bourse. On aimerait à se le représenter chevauchant dans les rues étroites, non pavées, sous les balcons saillants, le long des portiques à colonnes ou des tours des maisons nobles, du populeux Campo dei Fiori, cœur de la Ville, au Pincio couvert de broussailles ou aux Palais apostoliques, chaos de constructions disparates flan-

quant la vieille basilique ; prenant part aux fêtes carnavalesques dont la tradition, perdue quelque temps, fut reprise l'année même de sa mort ; assistant aux courses que gagnèrent les chevaux de son confrère le cardinal San-Severino ; menant enfin la vie de luxe et de réjouissances extérieures que les mœurs du temps imposaient aux grands seigneurs d'Église. On voudrait aussi le voir chez lui, dans le cabinet de travail ou dans le *salotto* du palais qu'il occupait non loin de son église cardinalice [1]. Quelles impressions retira-t-il de son long séjour sur cette terre historique ? Aima-t-il les livres et les œuvres d'art ? Fréquenta-t-il, protégea-t-il les savants, les écrivains et les artistes ? Ce sont là des questions auxquelles, malheureusement, il n'est pas toujours aisé de répondre [2].

A vrai dire, le cérémoniaire Burchard, l'annaliste minutieusement exact des « funzioni » romaines du pontificat d'Alexandre VI, ne nous laisse rien ignorer des cérémonies auxquelles assista ou présida Jean de Bilhères durant son séjour à Rome. Mais, s'il ne nous fait grâce d'aucun renseignement sur le nombre des dignitaires présents à une messe solennelle ou sur les usages protocolaires qui réglaient le défilé d'une escorte d'ambassadeur, il est bien rare qu'il mette dans ses secs procès-verbaux le mouvement et la chaleur de la vie. Peu nous chaut que tel jour, à telle heure, le cardinal ait célébré l'office divin à la Chapelle Sixtine, en présence ou non du pape, si nous ignorons tout de sa personne et de sa contenance, si nous ne savons pas comment

1. La *Chronique de Sainte-Sabine*, publiée en 1898 par E. Rodocanachi, n'indique pas avec précision son emplacement. Elle est d'ailleurs fort pauvre en renseignements pour cette époque. *Non si è potuto trovare cosa alcuna*, avoue volontiers l'auteur.

2. Il est certain que des recherches, longues à coup sûr et difficiles, dans les archives privées des grandes familles romaines, celles des Colonna et des Orsini par exemple, feraient découvrir quelques renseignements nouveaux sur Jean de Bilhères. Ces archives n'étaient pas accessibles à l'époque où il m'a été donné de travailler à Rome,

parlaient à son cœur, sous le ciel d'outre-mer constellé d'or qui formait la voûte avant Michel-Ange, les belles peintures murales, alors presque fraîches, des Botticelli, des Pérugin et des Ghirlandajo.

Tout n'est cependant pas à dédaigner dans les menus détails fournis par le chroniqueur, et on peut de-ci de-là glaner quelques indications propres à faire comprendre ce qu'était la vie d'un cardinal français ambassadeur ou, comme on disait alors, *orateur*, à Rome à la fin du xve siècle.

Et d'abord sa qualité de membre du Sacré-Collège impose à Jean de Bilhères un certain nombre d'obligations particulières. Sans compter les consistoires, où il ne manque jamais de soutenir les intérêts ou les vues politiques du roi de France, il n'est guère de solennité au Vatican, de promenade du pape, de fête religieuse, où il ne tienne sa place, souvent au premier rang. Maintes fois il célèbre l'office divin dans la Chapelle Sixtine ou dans la basilique de Saint-Pierre, assiste chaque année à la fête de saint Thomas d'Aquin à la Minerve, impose les Cendres sur la tête du pape, figure aux obsèques des cardinaux et des grands personnages, se montre au couvent des Augustins, à celui des Franciscains au Transtévère, à celui des Frères Prêcheurs « sopra Minerva » et dans les différentes églises romaines.

Mais il y a aussi les cérémonies civiles. Quand des ambassadeurs étrangers ou des légats retournant à Rome sont annoncés, Jean de Bilhères va au-devant d'eux avec le corps diplomatique. C'est ainsi que, les 18 et 19 décembre 1496, Burchard note sa présence à la réception de Jean Borgia, cardinal de Capoue, légat du Saint-Siège[1]. Le 12 février 1499, le cardinal de Gürck, Raymond Péraud, revient du Vatican, où le pape lui a donné audience ; il passe par la maison de Jean de Bilhères, qui l'accompagne à cheval

1. Burchard, éd. Thuasne, II, p. 343 ; éd. Celani, I, p. 651.

jusqu'au Palais del Bufalo, préparé pour le recevoir[1]. D'autres fois, il s'abstient systématiquement de paraître — Rome entière remarque son absence, ainsi que celle de sa « familia », à l'entrée de Nicolò Micheli, patricien de Venise, ambassadeur de la République auprès du pape[2] —, ou même il s'oppose à ce que les portes de la ville soient ouvertes, comme lorsque trois envoyés de la reine Anne viennent, à la même époque, prêter obédience au pape pour le duché de Bretagne sans l'aveu de Louis XII[3].

Le cardinal de Saint-Denis fut-il atteint, lui aussi, de cette fièvre d'humanisme qui poussait alors les Romains à chercher des exemples et des modèles dans les vestiges de toute sorte que le sol livrait à leur curiosité et à leur admiration ? Ce prédécesseur de M. de Châteaubriand alla-t-il, comme devait faire plus tard l'ambassadeur de Louis XVIII, rêver dans la campagne, à l'ombre des tombeaux ou des aqueducs, ou interroger les débris antiques retrouvés dans les vignes des coteaux romains, fûts de colonnes, chapiteaux brisés, bas-reliefs dont Pinturicchio ornait à cette époque son Martyre de saint Sébastien aux appartements Borgia ? Nuls Mémoires d'outre-tombe ne nous le diront, mais on peut conjecturer hardiment que les pensées magnifiquement poétiques du cymmérien ne logèrent jamais dans la solide cervelle du gascon pratique et positif. A supposer que les beautés de l'Italie ne l'aient pas laissé indifférent, il se fit un jour une réputation de mauvais

1. *Ibid.*, p. 510 ; éd. Celani, II, p. 128. Le Palais del Bufalo existe encore au carrefour des rues del Pozzetto, delle Fratte et del Nazareno (L. Càllari, *I Palazzi di Roma*, p. 308).

2. Le 7 mai 1496 (Burchard, éd. Thuasne, II, p. 277 ; éd. Celani, I, p. 603).

3. Ces envoyés, Robert évêque de Tréguier, Jean de Coëtmen et Jean du Bouchet, furent finalement reçus le 22 février, et Jean de Bilhères assista même, trois mois plus tard, à une messe célébrée par l'évêque à l'église Saint-Yves de l'Hôpital des Bretons (*ibid.*, p. 511, 531 ; éd. Celani, II, p. 128-129, 141).

goût en figurant devant sa porte — on ne sait trop de quelle manière — une Annonciation que ses confrères du Sacré-Collège, venus pour l'admirer, ne tinrent qu'en médiocre estime [1].

Il aimait mieux, quand les devoirs de sa charge lui en laissaient le loisir, donner ses soins à des affaires plus importantes à ses yeux : obtenir du pape, par exemple, qu'il expédiât les bulles et provisions nécessaires à l'érection, dans la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, d'un collège de l'ordre de Saint-Michel, suivant l'intention manifestée par Charles VIII [2], ou bien mettre son crédit au service des œuvres françaises de Rome, comme la Trinité-des-Monts, Saint-Louis-des-Français, ou la chapelle Sainte-Pétronille à Saint-Pierre.

On sait quelle place avait tenue dans les derniers jours du vieux roi Louis XI un Italien, dont le renom de sainteté était venu jusqu'au Plessis-lez-Tours, François de Paule. Après la mort du roi, le vénérable religieux resta quelques années encore au Plessis, et Jean de Bilhères était déjà à Rome quand deux moines Minimes vinrent, au nom de François, chercher dans cette ville un emplacement convenable à l'établissement d'un couvent de son ordre. Les deux religieux, favorablement accueillis par l'ambassadeur de France, acquirent une vigne sur le Pincio, le 20 mars 1494, moyennant 1.500 écus d'or.

Quand, à la fin de cette année, le roi de France entra à Rome, il ratifia cette acquisition, et, au moment de partir pour Naples, il remit au cardinal de Saint-Denis une somme

1. « Rem satis simplicem », dit Burchard, éd. Thuasne, II, p. 363-364 ; éd. Celani, II, p. 21 (28 mars 1497).

2. Lettre de Charles VIII au cardinal de Saint-Denis, Lyon, 21 juin 1496 (Bibl. nat., fr. 25188, fol. 127, copie contemporaine), publiée par B. de Mandrot, *Lettres de Charles VIII*, V, p. 68-69 ; lettre de Florimond Robertet, greffier de l'ordre, au même (*ibid.*, fol. 135, copie contemporaine). La bulle d'Alexandre VI autorisant et réglementant cette fondation est du 13 novembre 1496 (*ibid.*, fol. 87 v°).

considérable pour l'érection d'une chapelle en l'honneur de la Sainte-Trinité. Le 21 février 1495, Alexandre VI accorda l'autorisation canonique de fonder le couvent. Jean de Bilhères en posa la première pierre et donna de sa poche 760 ducats d'or[1].

Son nom est donc inséparable de l'histoire de ce coin de terre française qu'est la Trinité-des-Monts. Mais combien le connaissent parmi ceux qui, après avoir traversé la Place d'Espagne, gravissent la fameuse *Scala ?*

Dès le milieu du XVe siècle, les Français possédaient à Rome une église et un hôpital bâtis sur l'emplacement actuel de Saint-André *della Valle*. Les trouvant trop exigus, ils les échangèrent en 1478 contre les églises Sainte-Marie *de Cellis*, Saint-Benoît, Saint-André et Saint-Sauveur, et l'hôpital Saint-Jacques-des-Lombards, possession de l'abbaye de Farfa. Puis ils obtinrent du pape Sixte IV l'érection d'une paroisse particulière sous le vocable de la Vierge Marie, de saint Denis et de saint Louis, roi de France. Enfin l'un d'eux, Jacques Bugnet, archidiacre de Chartres, fit réparer l'hôpital Saint-Jacques pour servir au logement des pèlerins français sans fortune (1478-1482)[2].

La colonie française avait agi en cette affaire selon ses propres forces et sans appui officiel. Mais l'ambassadeur de France était néanmoins le protecteur désigné d'une fondation de ce genre, et Jean de Bilhères paraît ne pas avoir négligé ses devoirs. Nous avons vu qu'après sa mort on fit à Saint-Louis une belle cérémonie funèbre en son honneur, et au XVIIe siècle le cardinal de Saint-Denis figurait encore sur la liste des bienfaiteurs de l'église et de l'hôpital

1. Lacroix, *Mémoire historique sur les institutions de la France à Rome*, 2e éd., revue par J. Arnaud. Rome, 1892, p. 92. Cf. P. Calmet, *Une fondation française à Rome. La Trinité des Monts* (*Annales de Saint-Louis-des-Français*, 9e année, 1904-1905, p. 197-219).

2. G. Périnelle, *Louis XI bienfaiteur des églises de Rome* (*Mélanges d'histoire et d'archéologie p.p. l'École française de Rome*, XXIII, 1903, p. 145).

français. On devait célébrer chaque mois six messes pour le repos de son âme [1].

Il y avait jadis au Trésor de Saint-Louis-des-Français plusieurs ornements sacerdotaux et autres objets précieux qui provenaient du cardinal de Saint-Denis : une petite croix d'argent à ses armes, avec la devise *à Dieu tout*, ayant contenu des reliques de saint Denis [2] ; une chasuble blanche d' « imbrocatello » et deux dalmatiques de soie blanche avec les bandes d'or (orfrois), à ses armes, avec le manipule et l'étole de même « imbrocat » et la ceinture [3] ; une autre chasuble de soie violette avec des ornements d' « imbrocato », l'étole à quatorze boutons de fil d'or, le manipule à treize boutons et la ceinture de moire et or à huit boutons de même, avec des images des deux côtés et l'écusson aux armes [4] ; enfin, un parement d'autel en velours noir, également aux armes [5]. Malheureusement, le trésor de Saint-Louis-des-Français a été dispersé ou vendu. En 1796, l'armistice de Bologne, signé le 28 juin, imposa à Pie VI l'obligation de

1. D'Armaillacq, *L'église nationale de Saint-Louis-des-Français à Rome*, 1894, p. 325.

2. « Item une aultre petite croix d'argent, là où [sont] despaintes les armes de la bonne mémoire du cardinal Sainct-Denys, et y sont ces armes avec ces parolles escriptes : *à Dieu tout*, et une petite croisette par travers, et y ait un escripteau de certaines reliquies de sainct Denys, mais les dites reliquies n'y sont poynt et n'y estoient pas en l'an 1515, quand fut faict l'aultre inventoire » (Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, I, 1889, p. 109, n° 2, inventaire de 1525).

3. « Furent donnez par les exécuteurs de la bonne memoire du cardinal de Sainct-Denys et y sont ces armes » (Barbier de Montault, *op. cit.*, p. 111, n° 17).

4. « Item une aultre chasuble de soye pavonache obscure figurée d'imbrocato avec la stolle et le manipule et la saincture de soye moyre et fil d'or meslée, avec huyt beaulx boutons de fil d'or petitz et gros avec leurs franges desoubz de fil d'or et soye, et le manipule à treze boutons de fil d'or pendants et la stolle a XIIIJ boutons semblables avec ses franges de soye pavonache et fil d'or, en laquel sont des ymages devant et derrière et les armes du dit cardinal Sainct Denys » (*ibid.*, p. 112, n° 18).

5. Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, I, 1889, p. 114, n° 42.

payer à la République française vingt millions en numéraire, sans compter les contributions en œuvres d'art. Les objets d'or et d'argent de Saint-Louis-des-Français furent alors portés à la Zecca (Monnaie) et fondus [1].

C'était aussi, pour les Français vivant à Rome, une sorte de sanctuaire national que la chapelle Sainte-Pétronille, située à l'extrémité du transept sud de l'ancienne basilique de Saint-Pierre, à l'emplacement de la chapelle actuelle des saints Simon et Jude [2]. Louis XI et la reine Charlotte de Savoie avaient fait un vœu à la sainte pour la guérison du jeune dauphin Charles. Celui-ci recouvra la santé. Ils envoyèrent alors 1.200 écus au chapitre de Saint-Pierre pour restaurer la chapelle. Les travaux commencèrent et amenèrent en 1474 la découverte, sous l'autel, du sarcophage de la sainte. Entre temps, Louis XI avait fait déposer chez les banquiers en cour de Rome le capital nécessaire à l'entretien de deux chapelains. Mais l'érection des chapellenies subit des retards, si bien qu'à la mort du donateur l'argent n'avait pas encore été employé. Charles VIII eut à cœur d'achever l'œuvre de son père. Par une bulle du 18 juin 1490, Innocent VIII érigea canoniquement les deux chapellenies perpétuelles et accorda aux rois de France le droit de présence, créant ainsi en leur faveur une situation privilégiée [3]. Lors de son passage à Rome, Charles VIII ne manqua pas d'aller entendre la messe dans la chapelle Sainte-Pétronille, qu'on prit peu à peu l'habitude d'appeler *capella regis Francorum*.

Jean de Bilhères s'employa à la faire décorer richement. S'il faut en croire certains auteurs, il la dota de belles peintures, dont le sujet nous est inconnu, mais qui représentaient sans doute des scènes de la vie de la sainte [4]. C'est

1. Barbier de Montault, *loc. cit.*, p. 122.
2. De Rossi, *Bull. di archeologia cristiana*, 1863, p. 53 ; 1878, p. 140.
3. G. Périnelle, *art. cité*, p. 139-141.
4. Ciacconius, *Vitæ pontificum*, III, p. 169 et Bibl. nat., lat. 17026, fol. 197 (lettre à Gaignières, datée de Rome, 30 septembre 1698).

pour elle, en tout cas, que, par une heureuse inspiration, il commanda à Michel-Ange la fameuse *Pietà*, qui devait consacrer aux yeux de l'Italie le génie du jeune artiste.

Jean de Bilhères avait convenu avec « Michele Angelo di Ludovico », statuaire florentin, que celui-ci exécuterait en marbre une Vierge Marie vêtue, portant dans ses bras le Christ mort et nu, pour orner, disait-il, une chapelle qu'il avait l'intention de fonder en l'honneur de sainte Pétronille. Mais il fallait que le sculpteur allât chercher à Lucques le bloc de marbre nécessaire. Le cardinal lui donna donc, le 18 novembre 1497, une lettre qui le recommandait chaudement aux Anciens de cette ville [1]. Le contrat néanmoins ne fut signé que l'année suivante, le 27 août 1498. Jean de Bilhères payerait à l'artiste 450 ducats d'or dans le délai d'un an à compter du jour où le travail serait commencé, à savoir 150 ducats à ce moment et le reste, soit 300 ducats, avant l'achèvement, même si le groupe était terminé en moins d'un an. En retour, Jacopo Gallo, au nom du sculpteur, reconnaissait avoir déjà reçu du cardinal 150 ducats, s'engageait à livrer l'œuvre dans l'année et promettait que la *Pietà* serait le plus bel ouvrage de marbre qu'il y eût à Rome [2].

Et Michel-Ange tint cette fière promesse. Tout le monde connaît cette œuvre, la seule, dit Vasari, que le sculpteur ait signée — sur la ceinture de la Vierge, — par dépit d'entendre des ignorants l'attribuer à un artiste milanais [3]. Également admirable par la perfection de sa facture et par le charme de vérité qui s'en dégage, ce groupe émouvant suffit à faire de Michel-Ange, alors âgé de vingt-cinq ans, le premier sculpteur de l'Italie. « C'est ainsi, dit Gregorovius,

1. Lettre publiée par Milanesi, *Le lettere di Michelangelo Buonarroti*, Florence, 1875, p. 613, note 1. Cf. deux lettres de la seigneurie de Florence au marquis de Massa (18 avril 1498) dans Frey, *Michelagniolo Buonarroti. Quellen und Forschungen*, I, 1907, p. 140.

2. Milanesi, *op. cit.*, p. 613-614.

3. *Vite de' più eccellenti pittori, scultori ed architettori*, éd. Milanesi, VII, 1881, p. 150-151.

que ce grand homme inaugura sa glorieuse carrière en représentant la plus déchirante des douleurs humaines, symbole éloquent du christianisme. Quand le groupe fut placé, un an après la mort de Savonarole, dans la chapelle dédiée à la fille de saint Pierre, il sembla que du marbre s'élevait une protestation muette contre la décadence de la religion parvenue sous Alexandre à son dernier souffle [1] ». Quelques-uns cependant trouvaient à la figure de Marie une expression de jeunesse trop grande. Mais Michel-Ange leur répondait qu'il avait voulu représenter celle dont l'âme ne fut jamais souillée par une pensée coupable et donner au monde une image de la virginité et de la pureté de la mère de Dieu [2].

1. *Storia di Roma*, VII, p. 796.

2. Pastor, *Histoire des papes*, V, p. 80, note 6. Voir détails et références complémentaires dans l'important travail de L. Dorez, *Nouvelles recherches sur Michel-Ange* (*Bibl. Éc. Charles*, LXXVIII, 1917, p. 205-6). Lorsque, au XVIe siècle, la vieille basilique de Saint-Pierre fut détruite, les reliques de sainte Pétronille furent transportées dans le bas-côté droit de la nouvelle église. Mais le transept méridional, bâti en partie sur l'emplacement de la chapelle, conserva longtemps le nom d'*area regis christianissimi*, et de nos jours, dans les grandes solennités, on y réserve une tribune aux pèlerins français (Périnelle, *art. cité*, p. 141-142). Quant à la Pietà, elle émigra tout d'abord dans la chapelle dite de la « Madonna della Febbre », puis en 1550 dans celle du « Papa Sisto » ; enfin depuis 1749 elle se trouve sur l'autel de la première chapelle du bas-côté droit, dite de la Pietà, où elle est d'ailleurs en mauvaise lumière.

CHAPITRE IX

Jean de Bilhères et l'abbaye de Saint-Denis. — Les grandes Chroniques de France. — L'administration de Jean de Bilhères. — Vifs reproches qui lui sont faits. — Le collège de Saint-Denis à Paris. — La chasse aux bénéfices. — Jean Marre, Jean de Bilhères et l'évêché de Condom. — Jean de Bilhères et l'évêché de Lombez. — Le procès pour la seigneurie d'Espas. — Un ouvrage faussement attribué à Jean de Bilhères.

Presque toujours en voyage ou en résidence à l'étranger, Jean de Bilhères ne pouvait guère s'occuper avec l'assiduité nécessaire de son abbaye de Saint-Denis. En règle générale, il délégua donc ses pouvoirs à des vicaires généraux [1] : d'abord Jean Huot, prieur de Saint-Denis-en-Vaux [2], puis Nicolas de La Grippière, aumônier de l'abbaye, à qui il adjoignit bientôt son neveu Jean de Faudoas, prieur d'Argenteuil, abbé de Pessan [3], et Mathieu Levrien, trésorier de Saint-Denis, plus tard abbé de Forest-Montiers [4]. Pourtant, il serait surprenant qu'ayant présidé pendant vingt-cinq ans, de près ou de loin, aux destinées de l'abbaye, il n'y eût pas laissé quelques traces de son passage.

Une des premières affaires dont il eut à connaître en qualité de chef du célèbre monastère concerne une institution qui intéressait spécialement l'abbaye, car elle constituait l'une de ses plus importantes ressources, je veux parler de

1. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 364.

2. Vienne, arrondissement de Châtellerault, canton de Leigné-sur-Usseau, commune de Vaux.

3. Jean de Faudoas était fils de Huguette, sœur de Jean de Bilhères, et de Bertrand de Faudoas, seigneur d'Avensac.

4. Somme, arrondissement d'Abbeville, canton de Nouvion.

la fameuse foire du Lendit, qui attirait alors dans la Plaine Saint-Denis une foule de marchands et d'acheteurs. Quelques difficultés s'étaient élevées au sujet des « registres et signez » du Lendit. Jean de Bilhères, alors à Lyon, entend que ces difficultés soient aplanies au plus vite, et c'est pourquoi, le 28 mai 1476, il écrit, de bonne encre, à l'aumônier de Saint-Denis :

« Monsr l'aumousnier, je me recommande à vous tant que fere puis. J'ay esté adverty que le Commandeur et Vachereau sont en question touchant les registres et signez du Landit, et pour les apaisier et acorder veul que vous soyés leur juge, car c'est mon intencion que ce les aultres commandeurs ont d'ancienneté acoustumé d'avoir lesdits registres et signez, qui les aient sans aucune contradiction, et sy ne luy appartient, je veul que Vacereau les ait, et pour ce je vous prye que incontinent et avant le Lendit y veuilliez besongnier que je n'en oye plus parler, et à Dieu soyés, qui vous doint bonne vie et longue.

Escript à Lyon, le XXVIIIe jour de may.

Et à ce appellés tout le couvent.

Vostre frere l'evesque de Lombés,
abbé de Saint-Denis [1]. »

On sait que les moines de Saint-Denis avaient, depuis le XIIe siècle, le privilège d'élaborer les chroniques officielles du royaume de France. Cependant une infidélité leur avait été faite récemment par la nomination de Jean Castel, abbé de Saint-Maur, à la charge d'historiographe. Mais, en 1476, Castel vint à mourir. Toutes ses « croniques », enfermées dans un coffre, furent transportées au trésor de Saint-Denis, ainsi que Jean de Bilhères l'écrivait plus tard au chancelier d'Oriole à propos d'une lettre par laquelle Louis XI lui demandait d'envoyer à Paris toutes les chroniques « depuis le temps mons^r^ saint Denis [2]. »

1. Arch. nat., LL 1213, fol. 132.

2. Bibl. nat., fr. 18703, fol. 213, orig. pap. *Pièce justificative n°* V. Sur cette affaire, voir aussi deux mémoires de La Curne de Sainte-Palaye

Par lettres-patentes données à Cléry le 26 juin 1482, le roi ordonna à Jean de Bilhères, à Mathieu de Nanterre, président au Parlement, et à Jacques Louet, garde du Trésor des Chartes, de faire incontinent ouvrir le coffre et d'y prendre les chroniques. Après quoi, le coffre refermé, Jean de Bilhères devait en garder une clef et envoyer l'autre au roi ou au chancelier. Mais Mathieu de Nanterre était malade et Jacques Louet absent de Paris. Aussi la cour, à la demande de Bilhères, nomma-t-elle à leur place Thibault Baillet et Pierre Framberge, l'un conseiller au Parlement, l'autre maître des requêtes de l'Hôtel, moyennant quoi la volonté royale put être exécutée [1].

C'est Mathieu Lebrun, moine de Saint-Denis, qui succéda à Jean Castel dans la charge de chroniqueur de France, ainsi que Jean de Bilhères lui-même l'avait demandé au chancelier [2]. Il paraît avoir laissé moins de traces encore que son prédécesseur dans l'historiographie de cette époque.

Les procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII, où siégeait Jean de Bilhères, contiennent plusieurs mentions relatives aux affaires de l'abbaye de Saint-Denis. C'est ainsi que, le 19 août 1484, le conseil décida que l'étang de Gouvieux, donné par Louis XI à l'abbaye en 1465 [3], resterait aux religieux [4], et le 23 octobre, qu'on ferait défense de par le

(*Mém. de l'Académie des Inscriptions*, XV, p. 599) et de Lebeuf, (*ibid.*, XX, p. 265).

1. Arch. nat., X1A 1490, fol. 130 v° (2 juillet 1482). Sur Jean Castel, dont la vie et les ouvrages sont encore mal connus, voir Quicherat, *Recherches sur le chroniqueur Jean Castel* (*Bibl. de l'École des Chartes*, II, 1840-41, p. 461-477); Delisle, *ibid.*, t. XXXVII, 1876, p. 519-21; A. Thomas, *Jean Castel* (*Romania*, XXI, 1892, p. 271-4).

2. Mathieu Lebrun, chroniqueur de France, ne nous est connu que par la copie d'un compte royal disparu (Bibl. nat., fr. 7855, ancien supplt fr. 2340, p. 762, mention de l'année 1482). Il n'est pas impossible que ce personnage soit le même que Mathieu Levrien, trésorier de Saint-Denis, cité plus haut.

3. Arch. nat., JJ 194, n° 61, fol. 32 v°.

4. *Procès-verbaux du Conseil de régence*, p. 65, 121 (19 août et 7 octobre).

roi aux religieux, abbé et couvent de Saint-Germain-des-Prés de lever « estaulx ne autres préparatives » pour leur foire, en attendant l'issue d'un procès pendant au Parlement de Paris entre eux et ceux de Saint-Denis [1].

Le crédit dont Jean de Bilhères jouissait auprès du roi n'était pas sans faciliter le règlement des difficultés pendantes. Quand les procès traînaient en longueur, l'abbé s'adressait directement au prince, qui faisait écrire aussitôt à ses gens de Parlement : ainsi, le 22 janvier 1482, voyons-nous Charles VIII, ou plutôt son conseil, leur recommander d'aller plus vite en besogne, « tant pour la singuliere devotion que avons, disait la lettre missive, au glorieux corps saint monseigneur sainct Denis, que aussi en faveur des services que nostredit conseiller nous fait chascun jour en plusieurs de noz grans affairez [2]. »

A cette époque, l'abbaye de Saint-Denis, richement dotée au cours des siècles de toute sorte de « beaux droits, domaines, cens, rentes, justices, prés, bois, étangs, maisons, manoirs, foires, marchés, travers d'eau et passages », valait bon an mal an 14.000 livres environ. Le Lendit à lui seul rapportait, tous frais payés, 2.500 livres ; les neuf lieues d'eau de la rivière de Seine, du pont de Saint-Cloud au Pecq, de 7 à 800 ; et il y avait les pèlerinages aux tombeaux des rois et aux reliques glorieuses du saint clou et de la sainte couronne [3]. Mais l'abbé supportait de fortes dépenses et les religieux, ne renonçant pas volontiers à leurs droits, invoquaient, pour serrer les cordons de la bourse, la « stérilité des temps ».

En 1481, Jean de Bilhères leur remontra qu'ayant lui aussi de grandes charges de par le roi tant à la cour qu'aux parties d'Espagne, il lui fallait s'entretenir honnêtement de vêtements, de chevaux et autres objets indispensables et qu'ils

1. *Procès-verbaux du Conseil de régence*, p. 140.

2. *Lettres de Louis XI*, IX, p. 151-152.

3. Arch. nat., L 830 [10]. *Pièce justificative* n° VI.

feraient œuvre pie de se contenter d'une ration moindre de vin pour parer à ces frais imprévus. Ils ne l'entendirent point de cette oreille. Quel argent l'abbé aurait-il de plus s'ils se privaient, eux, chaque jour d'une chopine, et à quoi employait-il donc les revenus de l'abbaye, puisque aucune réparation n'était faite et que même les ornements de l'église étaient si « déchus et usés » qu'on n'osait plus les revêtir [1] ?

Peu à peu, les mécontentements grandirent, jusqu'au jour où les religieux, dressant contre leur abbé un véritable réquisitoire, adressèrent au Parlement certaine requête où leurs griefs étaient exposés sans ménagements.

A les entendre, Jean de Bilhères laissait tomber de vétusté l'église, les bâtiments abbatiaux, les fermes et les granges. Dans les sacristies les ornements sacrés pourrissaient, et il fallait prendre, pour s'en servir tous les jours, les plus riches ornements du Trésor. Les clochers menaçaient de choir, le cloître était en très mauvais état ; il pleuvait en plusieurs endroits de l'église, et dans la chapelle Saint-Clément les peintures d'or et d'azur en l'honneur de Notre-Dame s'effritaient misérablement. A l'autel de la Trinité, devant lequel était enterré Charles le Chauve, trois lampes seulement brûlaient au lieu de sept ; l'abbé s'emparait pour son compte personnel de certains revenus affectés à la célébration de messes. Avec cela, les moines se plaignaient d'être fort chichement traités, leur pain étant trop souvent fait avec des blés avariés, leur vin puant et plein de vers. L'abbé refusait d'écouter leurs remontrances ; il avait même chassé honteusement un notable religieux, frère Guillaume de Villeneuve. Il retenait indûment des sommes qui appartenaient aux religieux à cause de leurs offices, mettait à la tête des prévôtés et des prieurés des étrangers qui n'avaient pas été nourris aux bonnes doctrines et statuts de l'abbaye, comme par exemple ce Jean de Faudoas, gascon, qui

1. Arch. nat., LL 1214, fol. 1 et suiv. (9 décembre 1481).

employait les revenus d'Argenteuil « en ses voluptés » ou les transportait en sa province. Le portier lui-même était gascon. Quant aux domaines, on n'en prenait nul soin : les fermes de Merville [1], de Villepinte [2], de Tremblay [3], de Mortières [4], de Gennevilliers [5], de Pierrefitte [6], étaient en ruine. A Paris, près les Augustins, l'abbaye se glorifiait jadis d'un beau et notable collège, où avaient été grandement endoctrinés plusieurs savants religieux. On se souvenait que dans une grande salle, munie d'une chaire magistrale comme aux autres écoles de l'Université, des maîtres et précepteurs résidant audit collège *lisaient* chaque jour, pour un certain nombre d'auditeurs, la grammaire, la philosophie, la théologie et le droit canon. Une librairie, munie de pupitres, renfermait des livres « en nombre compétent » et les moines avaient un dortoir « fait à petites chambres » [7]. Et maintenant, plus un seul religieux n'étudiait au collège, pour la bonne raison qu'il n'y avait plus « d'escolles, de librairie ni de dortoir », tout ayant été transformé en salles de plaisance pour l'abbé et ses écuyers [8].

Tels étaient les reproches formulés par les moines contre l'administration de Jean de Bilhères. On fit une enquête contradictoire, et, le 7 juillet 1486, les avocats prononcèrent leurs plaidoiries. Le Parlement rendit son arrêt le 5 août. Il réglait minutieusement, pour éviter à l'avenir tout conflit, la conduite à tenir par les parties, quant à l'entretien des habits sacerdotaux et ornements de l'abbaye, aux réparations

1. Seine, arrondissement de Saint-Denis, canton d'Aubervilliers, commune de La Courneuve.

2. *Ibid.*, canton de Gonesse.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, commune de Tremblay.

5. Canton d'Asnières.

6. Canton d'Aubervilliers.

7. Cf. le document intitulé : Status collegii sancti Dionysii in Francia Parisius statuti (Arch. nat., J 852, n° 27. *Pièce justificative* n° II).

8. Arch. nat., L 830, n°s 8-13, requête du 1er juin 1486 et mémoire y annexé. *Pièce justificative* n° VI.

de l'église, des dortoirs, du réfectoire et du cloître, aux fondations anciennes (de lampes, cierges, messes et obits), au collège de Paris, à la bonne tenue des terriers, à l'observance par les religieux des règlements de l'abbaye. Vêtements, nourriture, boisson, rien n'était oublié [1].

De ce jour Jean de Bilhères semble s'être occupé de son abbaye avec une vigilance plus attentive. Il fit bâtir ou rebâtir une partie des cloîtres, voûtés de pierre et lambrissés, où se voyaient encore au XVIIe siècle ses armoiries surmontées du chapeau de cardinal [2]. Il enrichit le trésor d'un vase d'argent doré, pesant 94 marcs d'argent, dont le roi et la reine de Castille lui avaient fait présent [3]. Quant à l'hôtel de Paris, que l'abbé Mathieu de Vendôme avait fait construire au XIIIe siècle et qu'on reprochait à Jean de Bilhères d'avoir aménagé à sa convenance, il lui adjoignit trois maisons achetées par lui et y établit six boursiers dont un maître, tous pris parmi les religieux de Saint-Denis et qui devaient suivre les cours de l'Université [4].

1. Arch. nat., X1A 1493, fol. 277 v° ; cf. L 830. Un document, de quelques années postérieur, et que nous avons cru devoir donner aux *Pièces justificatives* (n° VII) en raison des curieux détails qu'il contient, nous montre le chapelain du grand Prieur de Saint-Denis recevant en plein chapitre le serment du cuisinier de l'abbaye. Aux précautions qui sont prises on peut juger des abus qui se produisaient. Le maître queux, Guyon Auger, doit en effet jurer solennellement sur les Saints Évangiles de garder fidèlement le profit, l'honneur et le secret de l'abbé et de la communauté, de n'accommoder que des mets de bonne qualité et tels qu'il les souhaiterait pour lui-même, enfin d'écarter impitoyablement les bélitres, marauds et autres gêneurs porteurs de vermine (Arch. nat., LL 1214, fol. 100).

2. Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 272 ; Abbé de Séguenville, *Hist. gén. de la maison de Faudoas*, p. 146.

3. Doublet, *ib.* ; Félibien, *op. cit.*, p. 372.

4. Arch. nat., L 852, n° 28 (3 mars 1488) ; cf. Doublet, *loc. cit.*, Félibien, p. 367 ; Fournier et Dorez, *La Faculté de décret*, II, p. 461, n. 4. Au bas du document des Archives est appendu le sceau en cire rouge de Jean de Bilhères. Dans une niche double on voit la Vierge debout, avec l'Enfant Jésus, et saint Denis portant sa tête. Au-dessous il devait y avoir un priant entre deux écus ; il ne reste plus que l'écu de gauche, aux

Jean de Bilhères fut remplacé à la tête de l'abbaye de Saint-Denis par Antoine de La Haye, abbé de la Trinité de Fécamp [1].

Un des abus les plus répandus de cette époque était le cumul des bénéfices. Jean de Bilhères ne fut pas de ceux qui tentèrent de remonter ce courant funeste, et même il se signala, surtout à la fin de sa vie, par une âpreté singulière dans ce qu'on peut appeler sa chasse aux bénéfices.

Évêque de Lombez depuis 1473, abbé de Saint-Denis l'année suivante, puis coadjuteur de Louis de Rochechouart, évêque de Saintes [2], on le voit encore pourvu de nombreuses abbayes, fort éloignées l'une de l'autre, telles que Saint-Martin de Nevers, Luxeuil, Tournus, Le Masgrenier [3]. Il se fit réserver, le 30 juin 1497, l'administration du diocèse de Bayeux dès que le siège viendrait à vaquer [4], et attribuer, le 4 mars de l'année suivante, celle du diocèse de Viviers [5]. Entre temps, Alexandre VI l'avait pourvu, avec l'agrément de Louis XII, de l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais. Il est vrai que le procureur du cardinal de Saint-Denis, venu pour en prendre possession, s'en vit

armes de l'abbaye (une crosse en pal sur trois fleurs de lys). La légende, à demi effacée, a été lue : *S. Cam... abbatis beati Dionisii in Francia* par Douët d'Arcq, II, n° 6668 et par P. La Plagne-Barris, *Sceaux gascons*, I, 1888, n° 38. Elle porte en réalité : *S. Joann[is]... abbatis Sancti Dionisii in Francia.* — Les bâtiments du collège de Saint-Denis ont été démolis au XVII[e] siècle pour le percement des rues Dauphine, Christine et d'Anjou.

1. Eubel, *Hierarchia catholica*, II, p. 23 (30 août 1499) ; Arch. nat., L 830 (procès-verbal d'élection du 7 octobre) ; P 725[1], n° 188 (serment prêté au roi le 16 décembre pour la temporalité).

2. Il est mentionné comme tel le 2 décembre 1491 (Eubel, *op. cit.*, II, p. 297. Cf. Clergeac, *Chronologie* citée, p. 163).

3. Eubel, *Hierarchia catholica*, II, p. 23, 198, d'après les Archives du Vatican. L'abbaye du Masgrenier se trouvait dans le voisinage de Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne, arrondissement de Castelsarrasin).

4. Arch. du Vatican, arm. 11, liasse 36, fol. 82.

5. *Ibid.*, liasse 41, fol. 332 v° ; liasse 43, fol. 246 ; liasse 44, fol. 329 ; Acta consistorialia, I, 61 ; cf. Eubel, II, p. 296.

refuser la porte[1]. Enfin, quelques jours avant sa mort, Jean de Bilhères postulait encore le siège archiépiscopal d'Arles, vacant par le décès de Nicolas Cibo. Au moment même où, pressentant sa fin prochaine, il dictait ses dernières volontés, les chanoines d'Arles l'élurent pour leur archevêque[2], mais cette nouvelle n'eut certainement pas le temps de lui parvenir.

Enfin, les deux dernières années de sa vie furent marquées par de vives compétitions ayant pour objet le siège épiscopal de Condom, vacant par la mort d'Antoine de Pompadour, survenue en octobre 1496. Bien que le chapitre eût élu Jean Marre, prieur d'Éauze, gascon comme Bilhères, — il était natif de Simorre — et que le métropolitain eût ratifié ce choix, le cardinal de Saint-Denis se mit sur les rangs, décidé à user, pour aboutir, de toute son influence en cour de Rome. Il allégua que Marre devait son élection aux intrigues d'Alain d'Albret, qui avait voulu assurer ainsi le siège de Condom à son fils Amanieu, déjà voué à l'Église, mais trop jeune encore pour occuper un évêché. Il se fit donc nommer par le pape en février ou en mars 1497[3], ce qui n'empêcha pas Jean Marre, qui, lui, avait pris possession le 23 janvier, de rester en place[4], et les tenants des deux prélats de se faire, à cette occasion, une véritable guerre de partisans, dont une lettre de rémission nous a conservé le récit pittoresque.

Marre avait mis la main sur les châteaux de Cassaigne[5] et de Larressingle[6], et il ne faisait point mine de s'en

1. Arch. dép. de l'Oise, H 6, liasse (24 mars 1499, nouveau style).

2. Albanès et Chevalier, *Gallia christiana novissima, Arles*, 1901, n° 2072, col. 886 (2 août 1499).

3. Le 26 mars 1497 (Arch. du Vatican, arm. 11, liasse 29, fol. 263 ; liasse 30, fol. 192) ou le 25 février (liasse 46, fol. 246 ; liasse 47, fol. 253).

4. Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, V, p. 74-75, Cf. Eubel, *Hierarchia*, II, p. 149.

5. Gers, arrondissement et canton de Condom.

6. *Ibid.*

dessaisir, malgré la plainte « en cas de novelleté » portée contre lui par Jean de Bilhères. Ce que voyant, trois gentilshommes de Fezensac, grands amis et partisans déterminés du cardinal, Jean et Manaud de Cassagnet, seigneurs du Busca [1] et de Cassagnet, et Odet de Lasseran, seigneur de Labit, organisèrent un coup de force. La nuit de la Saint-Michel, soit le 29 septembre 1497, ils se glissèrent avec une petite troupe jusqu'au pied des murs de Larressingle et y pénétrèrent par une brèche au moyen d'une échelle. La place enlevée par surprise, « sans fracture ne batement », ils la gardèrent. Marre se vengea en s'emparant de Cassaigne. De plus, il assigna les trois gentilshommes devant le Parlement de Bordeaux, et, grâce au procureur du roi dont il avait su gagner les bons offices, il obtint contre eux plusieurs défauts. Une lettre de rémission, délivrée en août 1498, assoupit l'affaire, mais Jean de Bilhères n'en était pas moins battu [2].

Tenu de rester à Rome, où le retenaient son grand âge et les graves intérêts français dont il avait la charge, il ne put alors venir en Gascogne, mais dans le cours de sa vie il y fit quelques voyages. Revenant d'Espagne, en 1481, il écrivait à Louis XI : « Sire, je m'en voys un tour visiter l'église de Lombez [3] », et certain compte de l'abbaye de Saint-Denis le montre s'en allant en sa province natale,

1. Le Busca, château situé dans la commune de Condom. Nous n'avons pu identifier ni Cassagnet, ni Labit.

2. Arch. nat., JJ 231, n° 64, fol. 31 v° (lettre de rémission d'août 1498 ; *Pièce justificative* n° IX) et Arch. dép. de la Gironde, B 7, registre du Conseil du Parlement de Bordeaux, au 14 novembre 1498. G. Tholin et J. Gardère, qui ont consacré à *Larressingle en Condomois* une intéressante notice archéologique et historique (Auch, 1892, in-8°), n'ont pas connu cet épisode.

Jean Marre fut longtemps considéré comme *intrus* à l'évêché de Condom, mais il n'en conserva pas moins le siège. Il fit régulariser plus tard sa situation en cour de Rome (A. Clergeac, *Chronologie*, p. 157).

3. Voir plus haut, chap. III, lettre citée du 16 mai [1481].

sur un cheval de poil grison [1]. Le soin de son évêché de Lombez, dont le vicaire général Jean de Faudoas n'était guère en mesure de s'occuper utilement, y rendait de loin en loin sa présence nécessaire, et aussi le désir d'y surveiller ses terres. Les revenus du diocèse payaient en tout cas une partie des frais de son séjour à Rome, où certains dignitaires du chapitre et gentilshommes du diocèse, tels Bertrand du Bouzet, chanoine, et Bernard de Sérignac l'avaient accompagné et le servaient, celui-ci comme écuyer, celui-là comme majordome [2].

Lombez est une bourgade gasconne, située sur la rive gauche de la Save, elle-même affluent de la Garonne. Elle s'enorgueillit encore d'avoir été, depuis l'époque de Jean XXII jusqu'à la Révolution, le siège d'un évêché et d'avoir, il y a six siècles, accueilli un grand poète, Pétrarque, qui déclare du reste y avoir passé un été charmant (æstatem prope cælestem) [3]. Elle n'a jamais eu cependant la réputation d'être un séjour fort enviable ou tout au moins une résidence recherchée par les prélats et les fonctionnaires.

Beati qui habitant urbes,
Præter Saint-Papoul et Lombez,

disait-on déjà peut-être à l'époque où Jean Bilhères présidait aux destinées du diocèse, et il semble avoir partagé l'opinion générale, car il n'apparaît pas qu'il ait fait autre chose que de visiter entre deux ambassades sa ville épiscopale.

La belle cathédrale, vestige des temps héroïques de Lombez, et monument très digne de retenir l'attention des archéologues, a pourtant gardé son souvenir [4]. Dans le chœur qui

1. Arch. nat., LL 1249, fol. 114.

2. A. Clergeac, *La Gascogne et la banque toulousaine des Constantini*, dans la *Revue de Gascogne*, nouv. série, XIV, 1914, p. 456-7.

3. Sur Pétrarque à Toulouse et à Lombez en 1329, voir la note brève, mais précise, de M. A. Degert, dans le *Bull. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, n° 41, 1911-12, p. 312-313.

4. Sur la cathédrale de Lombez, voir Marcelier de Gaujac, *Notice sur*

date, pour l'ensemble, du XVe siècle, on peut voir, en effet, au-dessous d'un Christ en croix, — en un vitrail qui semble, par le dessin et la couleur, pouvoir être attribué à Arnaud de Moles, l'auteur des magnifiques verrières de la cathédrale d'Auch —, deux évêques en chape et en mitre, que leurs écussons permettent d'identifier avec certitude. Les armes : écartelé aux 1er et 4e d'argent à la croix de gueules, aux 2e et 3e de gueules à un besant d'argent, sont celles des Bilhères, mais sur l'un des écus se trouvent brochantes les armes de l'abbaye de Saint-Denis (de France au clou d'argent surmonté d'une couronne royale d'or). L'un des évêques est Jean de Bilhères, l'autre son neveu Denis, qui lui succéda et qui occupa le siège jusqu'en 1511. Les armes des Bilhères ornaient aussi, paraît-il, plusieurs salles du palais épiscopal, transformé aujourd'hui en sous-préfecture [1].

Jean de Bilhères avait, en outre, en Gascogne des biens assez importants qui furent l'objet d'un procès interminable.

Par son testament du 31 août 1475, un gentilhomme du pays d'Armagnac, Carbonnel, seigneur de la Pailhère [2], avait légué ses biens à Jean de Bilhères et à Géraud de Rivière. Mais les légataires ne purent, semble-t-il, entrer en possession, tout au moins de la seigneurie d'Espas [3] en Fezensac, que leur contestait Odet de Forgues. Un procès criminel fut intenté à un notaire, Jean de Chastenet, qui avait probablement prêté la main à un faux. Le 30 mars 1477, le Parlement de Paris ordonna une enquête, et, en attendant, autorisa l'évêque de Lombez et Géraud de Rivière à jouir

la cathédrale de Lombez, dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, VIII, 1865, p. 387-398, et A. Lavergne, *Excursion de la Société franç. d'archéologie*, dans *Revue de Gascogne*, XXIII, 1882, p. 408.

1. Abbé de Séguenville, *Hist. de la maison de Faudoas*, p. 146 ; Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, V, p. 48, note.

2. La *salle* ou maison noble de La Pailhère, aujourd'hui disparue, se trouvait sur le territoire de la commune de Sarragachies, dans le comté d'Armagnac (Gers, arrondissement de Mirande, canton d'Aignan).

3. Gers, arrondissement de Condom, canton de Nogaro.

« sous la main du roi » du château, terre et seigneurie d'Espas, ainsi que de toute la succession de Carbonnel de la Pailhère. Chastenet fut élargi sous caution [1].

De délais en délais [2] près de dix ans s'écoulèrent. Le 3 février 1486, Odet de Forgues, qui s'intitulait seigneur d'Espagnet et d'Espas, nomma trois procureurs pour le représenter au Parlement contre Jean de Bilhères et Jean de Rivière, ce dernier ayant pris la place de son père Géraud décédé [3]. Enfin, un arrêt intervint, et les demandeurs furent condamnés à restituer à Odet de Forgues les revenus indûment perçus de la seigneurie d'Espas. Le montant en avait été fixé par accord à 400 livres tournois, et, le 20 juin 1486, Odet malade délégua son fils Jean pour aller toucher à Toulouse cette somme que, par acte du 27 juillet 1485, Jean de Bilhères et Jean Legendre, trésorier des guerres, s'étaient obligés à lui payer [4].

Cependant Jean de Bilhères et Jean de Rivière ne se tenaient pas pour battus. Ils s'instituèrent « demandeurs en proposition ». Odet de Forgues, qui avait fait son testament le 18 mai 1486 [5], n'ayant pas tardé à mourir, Jean son fils prit sa place et soutint les attaques de ses adversaires. Le 11 février 1488, après que les avocats Montmiral et Piédefer eurent plaidé, le premier pour Forgues, le second pour Bilhères, l'affaire fut appointée au Conseil [6].

De nouveaux incidents retardèrent son jugement définitif [7], et Bilhères était depuis longtemps déjà en Italie

1. Arch. nat., X1A 1487, fol. 174 ; cf. X1A 1488, fol 127 v°.
2. Arch. nat., X1A 1489, fol. 255 v° (17 avril 1481) ; X1A 1490, fol. 7 v° (28 novembre 1481) et 278 v° (10 avril 1483).
3. Arch. du Gers, Fonds du Grand-Séminaire, reg. de Chastenet, not. à Nogaro, fol. CXLVI v°.
4. *Ibid.*, fol. CLXXII v°.
5. *Ibid.*, fol. CXLI.
6. Arch. nat., X1A 8319, fol. 243 v°.
7. *Ibid.*, X1A 8319, fol. 407 v° (29 juillet 1488) ; X1A 8320, fol. 256 v° (4 septembre 1489) ; fol. 492 (3 août 1490).

qu'elle traînait encore. Quand Charles VIII vint à Rome, l'évêque devenu cardinal lui toucha un mot de son procès, et le roi écrivit à ses gens du Parlement pour leur ordonner d'en finir et leur recommander la cause de son fidèle serviteur [1]. Quelques jours après, Jean de Bilhères adressait lui aussi une lettre au Parlement pour tâcher d'obtenir ses bonnes grâces en cette matière qui, disait-il, « me touche et l'onneur de la maison dont je suis filz ». Il demandait à la cour « bonne justice », et promettait de lui donner « au long » des nouvelles d'Italie [2].

Il y avait alors vingt ans que l'affaire était pendante, et il n'est pas sûr que le cardinal de Saint-Denis ait pu en voir la conclusion.

Au dire de tous les auteurs, Jean de Bilhères aurait écrit, — outre des conférences ecclésiastiques (collationes habitas cum clero), des sermons (sermones ad populum) et un discours au pape et au Sacré-Collège, dont le texte ne nous est pas parvenu —, un Commentaire sur le *Livre des Sentences* de Pierre Lombard, un des ouvrages les plus célèbres du moyen âge [3].

Il faut, croyons-nous, retrancher sans hésiter de cette liste le Commentaire sur le *Livre des Sentences*. Jean de Bilhères n'apparaît nulle part comme un théologien de profession, et il est fort probable qu'il a été confondu en l'espèce avec Jean de Bâle, évêque de Lombez de 1389 à 1392. Ce dernier a bien écrit un Commentaire sur les livres 1 et 4 des *Sentences* de Pierre Lombard. On en peut voir un exemplaire parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Toulouse [4].

1. *Lettres de Charles VIII*, IV, p. 157-158 (Marino, 29 janvier 1495).

2. Arch. nat., X1A 9321, pièce 98, orig. pap. cacheté. *Pièce justificative* n° VIII. Cette lettre parvint à son adresse le 20 mars 1495.

3. Ciacconius, *Vitæ pontificum*, III, p. 170 ; Félibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 372 ; Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, V, p. 139.

4. N° 248.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Château de La Mothe, 30 mai 1463.

Donation entre vifs faite par Constance et Jeanne de Castelbajac, sœurs, héritières de feu Manaud de Castets, seigneur de La Mothe, et par Odon de Castets, fils et héritier d'Édouard de Castets, à Jean de Bilhères, bachelier, moine de l'ordre de saint Benoît, prieur de Lagraulet et official de Condom, de tous leurs droits sur un pré sis au territoire de Castillon-de-Bats, sur les bords de l'Auzoue.

Anno quo supra et die penultima mensis madii, in pertinenciis de Castillione et in aula de La Mota, nobiles domine Constansa de Castrobayaco et Johanna de Castrobayaco, sorores, heredes vero vitafuncti Manaldi de Castellis, quondam domini aule de Mota, et vero Oddo de Castellis, filius et heres nobilis quondam Audoardi de Castellis ejus patris, mayor quatuordecim annorum, minor vero viginti quinque, omnes tres insimul et quilibet ipsorum, tantum cuilibet tangit, gratis pro se *etc*ª, dederunt, cesserunt, remiserunt et transportaverunt donatione, cessione et transportatione pura, mera, simplici, perpetua et irrevocabili inter vivos facta nunc et semper valitura et nullo tempore revocanda cum hoc presenti publico instrumento perpetuo valituro venerabili, discreto et religioso viro domino Johanni de Bilheria, baccallario, monacho ordinis sancti Benedicti, priori de Lagrauleto et officiali Condomiensi pro domino episcopo, licet absenti, me notario *etc*ª, videlicet omne jus, voces et actiones que et quas dicti donatores nec alter ipsorum habebant nec habere poterant, habent et habere possunt et debent nec eis pertineant in quadam pecia prati sita in pertinenciis de Castillione, quod quidem pratum tenent de presenti heredes Dominici de Vallibus de Bellomonte, qui quidem de Vallibus quondam tenebat dictum pratum ut heres domini Bernardi de Vallibus, quondam presbiteri dicti loci, confrontatum cum aqua vocata Osoa, cum prato Petri Peyrera, cum rivo nominato de Masous, cum terris aule de La Mota vocatis Planha et cum aliis *etc*ª, et dictam donationem, cessionem et transportationem fecerunt intuitu pietatis et amore Dei et pro bono amore quem habent et gerunt erga dictum dominum Johannem de

Bilheria et pro multis serviciis que habuisse recognoverunt *etc*a (formules).

(Arch. dép. du Gers, Fonds du Grand Séminaire d'Auch, registre de Dieuzayde, notaire à Vic-Fezensac (1457-1461), fol. 68 v°-69 r°).

II

1er mai 1474

Note sur le Collège de Saint-Denis établi à Paris, suivie d'une décision prise au sujet de cet établissement par Jean de Bilhères, commis par le roi au gouvernement et administration de l'abbaye de Saint-Denis.

Sequitur status collegii Sancti Dyonisii in Francia Parisius statuti.

Et primo
Numerus personarum ibidem degencium.

Magister Philipus Languet (?), licenciatus in legibus (?).
Prior sancti Cl[ari] [1], ordinatus ad solicitacionem causarum (?).
Prior generalis, vocatus frater Matheus [. . . . .].
Frater Nicholaus Bourcier.
Frater Guido de Montmireil.
Frater Johannes Turquam.
Frater Johannes Jofredi, nepos domini cardinalis defuncti.
Frater Karolus Hébert.
Frater Jofredus de Viriaco, de Delphinatu.
Item unus servitor qui preparet cibos dominis scolaribus.
Item unus qui emat neccessaria et preparet mappas (?).

Sequuntur neccessaria pro sustentacione predictorum.

Pro quolibet religioso et pro qualibet persona in blado per annum : . . . . sex sextaria.
Ostendit in universo : . . . . . septem modia cum dimidio.
Item in vino pro dictis religiosis et personis supranominatis : . . . . xxi caudas.
Item in pitancia pro quolibet persona per diem : . . vi d. p.
Item in universo in lignis redditis in predicto collegio : cl mollas.
Item pro aliis minutis, videlicet candelis, mapis etc. : . x l. p.
Item pro barbitonsore, annis singulis : . . . . vi l. p.
Item in sale : . . . . i sextarium.
Item a prima decembris inclusive usque ad xxam aprilis cccc lxxiiii debentur pistori duo modii bladi cum octo sextariis.

1. Les mots entre crochets ont été rendus plus ou moins illisibles par l'humidité.

Nous Jehan, evesque de Lombés, commis par le roy nostre sire au gouvernement et administracion du temporel de l'abbaie de Monseigneur saint Denis en France, voulons et consentons que par les commis à recevoir le revenu dudit temporel les fraiz et mises soient faiz pour l'entretenement des religieux escoliers et autres cy dessus nommés du colliege dudit Saint-Denis à Paris, ainsi et selon le contenu cy dessus, jusques à ce que autrement y ait esté pourveu et que les deniers pour la pitence et autres choses neccessaires pour les dessus nommez soient baillez par chascun mois à frere Jehan Turquam, l'un d'eulx et resident dudit colliege, pour en tenir le compte, qui sera tenu en bailler lettre et quictance à cellui desdits commis qui les lui delivrera pour son acquit et descharge, et avec ce que lesdiz commis facent mectre à point les jardins de l'ostel et colliege dudit Saint-Denis à Paris, ainsi qu'ilz verront estre à faire. et que les d[eniers] qui par eulx auront esté emploiez ès choses et pour les causes dessus dites soie[nt] allouez en leurs comptes du fait de leur dite commission. En tesmoing de ce, nous avons signé cestes de nostre main, le premier jour de may mil cccc soixante quatorze.

(Signature autographe) : J. EPISCOPUS LUMBARIENSIS,
COMMISSARIUS PREDICTUS.

(Arch. nat., L 852, n° 27, orig. parchemin).

III

Saint-Jean-de-Luz, 10 octobre 1478.

Lettre de Jean de Bilhères, abbé de Saint-Denis, aux moines de son abbaye pour leur annoncer la conclusion de la « paix d'Espaigne » et pour leur prescrire de célébrer cet événement par une procession et des feux de joie.

Messeigneurs et mes freres, je me recommande à vous de très bon ceur. J'ay receu vos lectres et, au regart du differant et de la deshonneste question que avés avec le grant prieur, jamais n'eusse cuidé que la chouse eust sy longuement duré et ne say chouse en ce monde de quoy je soye plus desplaisant. J'en rescrips au vicaire et ay ordonné aucuns personnages pour y mettre conclusion, ainsy que par luy saurez.

La paix d'Espaigne fust hier, jour de la feste monseigneur saint Denis nostre patron et protecteur, concluce et ennuit a esté publiée. Sy vous prye que pour icelle belle paix veulliez faire une procession la plus sollempnelle que pourrez et aussy les feuz de joye ainsy qu'ilz feront à Paris, car le Roy y prendra grant plaisir. Au seurplus, vous prie que le divin

service soit tousjours bien entretenu et que me veulliez avoir pour bien recommandé en vos bonnes et saintes prieres et oroisons. Et je prie à Dieu, messeigneurs et mes freres, qui vous tiengne en sa sainte garde.

Escript à Saint Jehan de Luz, le xe jour d'octobre.

(Arch. nat., LL 1213, fol. 155 v°, copie contemporaine).

IV

7 juin 1480.

État de la literie et du linge de la maison de Lagraulas.

Jhesus.

Los lieytz, linges et autras ostilhas (*objets de ménage*) que se troban en la mayson de Lagraulas a vij de jun l'an lxxx^ta^, otra so que Madona de Mons ne porta a xxvij de may l'an dessus.

Prumerament quatre cosnas (*couettes*) antiquas, ab pluma.

Item tres capseras (*oreillers*) bielhas, ab pluma, et los coyssis (*coussins*).

Item j^a^ cosna naba, garnida de coyssin, ab pluma.

Item autra cosna nava, sens pluma.

Item vj petitas cosnas de cochetas (*couchettes*) et per maynatge, usadas et de bot (*chanvre*).

Item linsols (*draps*) de prim (*fil fin*) per gros lieytz, x pars et z (*et demi*), de que los dus linsos son de tela, et compres dus linsos que fon feytz darrerament, non ha gayre.

Item autres linsols de cochetas et per lo maynatge, xj pessas.

Item las cortinas garnidas per ung lieyt.

Item ij^as^ grossas toalhas (*nappes*) primas et j^a^ de tela, usadas.

Item autras toalhas comunas de lin, vij pessas usadas.

Item autras toalhas de bot, tres pessas.

Item servietas, xj pessas et duas de tela, usadas.

Item longeyras (*serviettes*), vj pessas usadas.

Item duas grossas cubertas (*couvertures*) de lan (*laine*), figuradas (*à personnages*).

Item duas cubertas de lan megeras (*de moyenne grandeur*).

Item iiij^e^ aurelhes (*oreillers*) quayratz (*carrés*) de lan.

Item tres bancaus (*garnitutures de banc*) de lan.

Item dus coyssis naus de bot, sens pluma.

Visitat en la presencia de mi.

(Signé) : J. de Paratge.

(Arch. dép. du Gers, Fonds du Grand Séminaire d'Auch, registre de Bernard Parage, notaire à Vic-Fezensac, 1462-1466, feuillet détaché entre les folios 62 et 63).

V

Paris, 22 juin [1482].

Lettre de Jean de Bilhères au chancelier d'Oriole au sujet des Grandes Chroniques de France que le roi faisait rechercher à Saint-Denis.

Monsr, je me recommande à vostre bonne grace. Le Roy a escript à Saint-Denis que on luy envoiast toutes les croniques depuis le temps mons^r saint Denis.

Monsr, vous savez que, apres le trespas de l'abbé de Saint-Mor, à ma requeste vous feistes mectre toutes les croniques qu'il avoit en ung coffre au tresor de Saint-Denis, dont vous avez l'ugne des clefz. Si vous plaise l'envoier, et aussy tenir la main que le Roy ordonne ung croniqueur de l'eglise, et en ce faisant, Monsr, l'eglise vous en sera tenue et nous obligerez à prier Dieu pour vous. Vous envoierez la clef par celuy que le roy ordonnera.

Monsr, je prie à Dieu qu'il vous dont bonne vie et longue et l'entier acomplissement de voz nobles desirs.

Escript à Paris, le XXIJ jour de jung.

Vostre humble filz,

(Signature autographe) : L'EVESQUE DE LOMBÉS,

ABBÉ DE St DENIS.

Au dos : A mons^r le chancelier de France, mon tres honnoré s^r et pere.

D'une autre main : Lectres de mons^r de Lombés touchant la clef du coffre des croniques.

(Bibl. nat., fr. 18703, fol. 213, orig. papier).

VI

[Juillet 1486]

Mémoire présenté au Parlement de Paris par les religieux de Saint-Denis contre leur abbé Jean de Bilhères (Extraits).

. . . .

Item et combien que tant de disposition de droit que aussi par le serement sollennel et expres au cas que font les abbez de ladicte abbaye et que a fait mondict s^r l'abbé quant il fut receu pour pasteur et abbé d'icelle ilz soient tenuz entretenir et reparer les edifices de l'eglise, les aornemens, vestiaires, maisons, manoirs et appartenances de ladicte abbaye selon les faculté et revenu d'icelle, et faire dire les services divins

et obitz fondez par les bienfaicteurs et fournir aux religieux tant des alimens que de vestiaires bons et convenables selon l'exigence de leur ordre et fondation de ladicte abbaye, et qu'il doye entretenir les jeunes religieux de ladicte abbaye es escolles au colleige dit de Saint-Denis en la ville de Paris et que les eglises, maisons et appartenances de ladicte abbaye deussent estre regies et gouvernées par les religieux d'icelle, ce neantmoins mondict s^r l'abbé, qui reçoit tout le revenu de ladicte abbaye, est de ce faire refusant et n'a depuis son advenement fait faire aucunes reparations neccessaires et sont de present les edifices de ladicte eglise et abbaye et les revestiaires, ensemble les maisons et granches appartenans, en grant ruyne et decadence par deffault d'entretenement.

. . . .

Item mesmement feu de bonne memoire mons^r Loys, en son vivant conte d'Estempes, donna et aumosna à ladicte eglise et abbaye la terre et seigneurie de Villiers sur Rongnen en Brye avec toute justice haulte, moyenne et basse, prez, boys, estangs, hommes de corps et autres plusieurs droiz appartenans à cause de ladicte terre et seigneurie de Villiers, laquelle terre et seigneurie vault de present à mondict s^r par chascun an de deux à trois cens livres, lesquelz mondict s^r reçoit et applicque à son prouffit et voulenté.

. . . .

Item feu de bonne memoire Charles le Chauve, roy de France, donna et laissa ausdicts religieux plusieurs beaulx droiz, et entre autres leur donna le Lendit, qui vault par chascun an, tous fraiz faiz, deux mil cinq cens francs, et aussi donna la riviere de Seine en ce qu'elle se comporte et extend du pont de Saint Clout jusques au port au Pec, qui contient bien neuf lieues d'eaue, et donna aussi les peaiges et travers de ladicte riviere, laquelle vault par chascun an franchement de sept à huit cens francs, et avec ce donna la terre et seigneurie de Rueil et laune (*sic* pour *eauve* ?), valans chascune desdictes terres plus de deux cens livres par chascun an, et fist apporter en ladicte eglise le saint Cloud et la saincte Couronne, pour la reverence desquelz sont faictes grandes offrandes.

Item donna ledict s^r plusieurs autres beaulx droiz ausdicts religieux et chargea petitement ladicte abbaye, eu regard aux grans dons, mesmement chargea ladicte abbaye d'entretenir sept lampes ardans jour et nuyt devant l'ostel de la Trinité où repose le *Corpus Domini* et au devant duquel hostel est enterré et inhumé le corps dudit feu seigneur Charles Chauve.

Item lesquelles lampes ne sont aucunement entretenues et a esté l'espace de long temps qui n'y avoit que une lampe, et depuis par les prieur et soubzprieur de ladicte abbaye ont esté entretenuz deux lampes, et de present n'y a que trois lampes ou lieu des sept fondées si grandement que dit est par ledit feu seigneur.

Item et au regard des reparations en ladicte eglise, dient lesdicts reli-



gieux que grande partie des edifices de ladicte abbaye sont en grant ruyne et decadence par deffault d'avoir esté entretenuz.

Item mesmement les vifz (*vis*) et montées des clochers de ladicte abbaye sont de present en grant ruyne et sont demolies et en partie fendues par ce qu'il y a pleu continuellement dessus, et n'a mondict s^r l'abbé fait aucunes reparations esdicts clochers, ains sont demourées lesdictes vifz et montées toutes descouvertes.

Item et sont les cloches de ladicte abbaye en très grant dangier de cheoir par deffault de charpenterie, laquelle est presque toute pourrie et derompue, et combien que mondict s^r l'abbé en ait esté deuement adverty et que par plusieurs foiz lui ait esté remonstré passé a deux ou trois ans, ce neantmoins il n'y a voulu donner aucun remede ne provision et sont de jour en jour lesdictes cloches en plus grand dangier de cheoir, qui seroit grand dommaige et à grant peine reparable pour ladicte abbaye.

Item et en ladicte eglise y a une très belle chappelle grandement fondée en l'onneur et remembrance de mons^r saint Ypolite, estant en la nef de ladicte eglise, en laquelle, toutes et quantes foiz qu'il pleut, cheit eaue par grande habondance et tellement que les vostes de ladicte chappelle et le merrien estant entre la couverture et lesdictes vostes sont tous pourriz, et tout ce par deffault de couverture et entretenement.

Item et est ladicte eglise très mal entretenue de couverture et tellement que par temps de pluye chect grande habondance d'eaue en plusieurs lieux, mesmement pres du chief mons^r sainct Denis pres de la porte de l'eglise respondant au cloiste (*sic*) et à la chappelle nommée la chappelle de la Contesse, en la chappelle du Pas et autres plusieurs lieux, et sont les sollives et lattes ensemble les vostes de ladicte eglise en grant dangier de pourriture et decadence par deffault de couverture et entretenement.

Item et est le cloistre de ladicte eglise en grant ruyne et decadence et en temps de pluye y chiect eaue de toutes pars, tellement que tout le merrien, au moyen des eaues qui y cheent, est pourry et le lambruissiz tout cheut et abatu, sans ce que par mondict s^r y ait esté fait aucune reparation, et est le pavement dudict cloistre tout destruict et demoly, sans entretenement, combien que mondict s^r ou ses commis ait receu et recovré par chascun an tous les deniers et revenu de ladicte abbaye.

Item et en l'un des boutz du dortouoir de ladicte abbaye sont les chambres privées pour la communaulté desdicts religieux, lesquelles chambres sont très neccessaires, maiz, tant par deffault de couverture et que la charpenterie est pourrie par eaues de pluye, lesdictes chambres sont en dangier de cheoir et pourroient y cheoir aucuns desdicts religieux en grant danger de leurs personnes.

Item et sont lesdictes chambres si dangereuses que en temps de vent lesdicts religieux n'osent y aller faire leur neccessité *ut exolvant (sic) tri-*

bulum ventris, qui est chose mout perilleuse pour les jeunes enfans et autres de ladicte abbaye.

. . . .

Item ladicte chappelle [de saint Clément] fut ja pieça mout belle et grandement decorée et par la ravine des eaues les painctures faictes d'or et d'azur à l'onneur de Nostre-Dame sont toutes extinctes et deffaictes sans forme de figure.

. . . .

Item lesquelles chappelles [de Notre-Dame, de sainte Marguerite, de saint Blaise et autres] ont esté par le temps passé et estoient au temps de la reception de mondict s^r^ bien grandement entretetenues, tant d'aornemens, de voirrieres que de calices et autres choses neccessaires, maiz de present sont lesdictes chappelles en grant ruyne et decadence sans aornemens et revestiaires et sont la pluspart desdictes chappelles subgectes aux vens par deffault de voirrieres.

Item en la clousture de ladicte abbaye y a ung petit cloistre assiz au lieu des enfermeries, et fut fait pour la recreation des religieux de ladicte abbaye, et est ledict cloistre vousté de belle pierre de taille, maiz par deffault de couverture et soustenement le merrien qui est dessus les voulstes est tout pourry et les voustes dudict cloistre sont en partie demolies et chect chascun jour ou bien souvent partie desdictes pierres.

Item en la clousture de ladicte abbaye y a beau cours de riviere traversant dessoubz ladicte abbaye pour la tenir necte de toutes immundices et est ladicte riviere de toute ancienneté divisée en trois membres par trois conduitz separez courant par divers lieux de ladicte abbaye, maiz de present et depuis l'advenement de mondict s^r^ l'abbé ladicte riviere n'a plus que deux cours, parce que les edifices et voustes de l'un des conduitz est cheut et est estouppé le conduict tellement que ladicte riviere ne peut plus avoir cours en l'une des grans parties des maisons et habitations de ladicte abbaye.

Item mesmement souloit passer ladicte eaue par le conduict estoupé par le moyen dessusdict soubz les enfermeries, soubz la maison abbacial et autres chambres et manoirs de ladicte abbaye, maiz de present ledict conduict est à sec, tellement que par faulte d'entretenir ledict conduict et le reparer quand temps estoit ladicte eaue n'y peut avoir son cours, qui est cause de grant mal et de mauvaiz air en ladicte abbaye, maiz n'en tient compte mondict s^r^ l'abbé, pour ce que de present il ne se tient et ne fait pas sa residence oudict hostel abbacial, ains fait sa demeure en une tour distincte et separée de ladicte abbaye.

Item à cause de ladicte abbaye et pour l'introduction des religieux d'icelle y ait eu ung bel et notable college en la ville de Paris pres les Augustins, auquel ont esté grandement endoctrinez plusieurs notables religieux.

Item estoit audit college une belle salle, où les religieux alloient par

chascun jour à la lecture et avoient maistres et precepteurs residens et demourans audict college, lisans par chascun jour leçons de gramoire, de philosophie et theologie ou droit canon et estoit ladicte salle appropriée pour les lectures et y avoit chaire magistrale comme es autres escolles de l'université de Paris.

Item y avoit audict college une belle librarie et lieu propre avec les poulpitres pour les livres dudit college et y avoit livres en nombre compectent tant de gramoire, de philosophie, de droit canon que de theologie.

Item y avoit audit college ung dortouoir fait à petites chambres appropriées pour les religieux de ladicte abbaye et y vivoient selon leur ordre en l'obeissance et doctrine de leurs maistres et precepteurs.

Item et tant par les statuz et ordonnances de ladicte abbaye et aussi de disposition de raison les religieux graduez en decret ou theologie estoient grandement preferez aux autres religieux estudians non graduez, *etiam dato* que les non graduez eussent esté plus anciens et de plus long temps receuz à ladicte abbaye, et leur estoient commises les administrations et grans affaires de ladicte abbaye. Et pour l'entretenement d'eulx et de leurs serviteurs, à chascun des religieux graduez en decret ou theologie estoit distribué double pictance pour l'onneur et reverence de leur degré.

Item par ce moyen les religieux estoient induitz et plus esmeuz à l'estude et souloit avoir en ladicte abbaye et es membres, priorez, prevostez et administrations dependens d'icelle plusieurs notables licenciez et docteurs, qui de present sont en très petit nombre par deffault de l'entretenement dudict college.

Item, car de present n'y a aucuns religieux estudians audit college et n'y en a eu aucuns depuis la reception de mon dict s^r^ l'abbé, combien que au temps que alla de vie à trespas feu mons^r^ le cardinal d'Albig, abbé de ladicte abbaye, il y avoit audict college grant nombre desdicts religieux estudians audict college.

Item et au lieu que souloient estre les escolles dudict college mondict s^r^ a fait tout demolir et y a fait faire une salle de plaisance qui est plus à volupté que à prouffit.

Item au lieu de la librarie où estoient les poulpitres et livres pour l'estude et perfection desdicts religieux sont faictes chambres pour loger une grant compaignie de gens laiz, ses escuiers.

Item semblablement les petites chambres du dortouoir ordonné pour lesdicts religieux ont esté demolies par l'ordonnance de mondict s^r^ et y a fait faire grans chambres et salles, tellement que de present n'y a aucune apparence d'escolles, de librarie ne de dortouoir, maiz est une maison faicte et renouvellée tout à la plaisance de mondict s^r^ l'abbé.

Item et combien que ladicte abbaye soit si grandement fondée que dit est, tellement que le revenu d'icelle monte à la somme de XIIII mil francs

ou environ, et que entre les droiz, rentes et revenu y ait grande habondance de blez et vins principalement ordonnez pour les alimens desdicts religieux et reparations de l'eglise, ce neantmoins iceulx religieux ont esté depuis le temps et administration de mondict s^r et sont encores de present tres petitement et povrement traictez touchant le fait de leurs alimens et victuailles.

Item et depuis long tems, mesmement depuis six ou sept ans en ça a esté administré pain et vin ausdictz religieux en très petite quantité et moins que à souffisance, tellement que souventeffoiz il convenoit ausdicts religieux en envoyer querir et achecter hors ladicte abbaye pour leur refection.

Item et est souvent advenu que lesdicts religieux ont esté contrainctz de laisser le pain que leur estoit baillé par les gens de mondict s^r l'abbé, parce que ledict pain estoit tres dangereux et fait de blez pourriz et infectz.

. . . .

Item semblablement lesdictz religieux ont esté mal traictez et pensez et leur a esté administré très mauvaiz vin et souvent infect, puant et plain de vers, tellement que à l'occasion du pain et vin administré ausdicts religieux ilz sont encouruz en grandes maladies et inconveniens de leurs personnes.

. . . .

Item a esté souventeffoiz remonstré à mondict s^r les faultes et malversations de ses commis, maiz n'y a jamaiz voulu pourveoir et n'a voulu ouyr les querelles et complainctes desdits religieux.

Item et pour ce que ung nommé frere Guillaume de Villeneufve, le plus ancien et l'un des plus notables desdicts religieux, en fist aucune remonstrance, mondict s^r l'abbé lui a faict commendement de partir de ladicte abbaye et l'en a mis deshors sans le conseil ou consentement du grant prieur de ladicte abbaye, ce que mondict s^r ne peut ne ne doit faire.

. . . .

Item et ne souffist pas à mondict s^r l'abbé de Saint-Denis de recevoir par chascun an le revenu de ladicte abbaye, qui est si grant qui monte à plus de XIIII mil francs par chascun an, maiz retient les droitz desdicts religieux qu'il est tenu leur bailler et administrer à cause de leurs offices.

. . . .

Item mesmement, oultre ce que mondict s^r a donné les prevostez, comme dit est, à gens estrangers et pur laiz, il a donné le prioré d'Argentueil à ung nommé frere Jehan de Foudanas (*sic* pour Faudoas), qui est gascon et estranger, sans avoir esté nourry es bonnes doctrines et statuz de ladicte abbaye.

Item aussi, à la verité, ledict de Foudanas, prieur d'Argentueil, ne demonstre pas qu'il soit filz et religieux de ladicte abbaye, car combien

que les rentes et revenu ordinaire dudit prioré valent par chascun an de huit cens à mil francs et qu'il en ait perceu le revenu par l'espace de long temps, ce neantmoins il n'a fait aucunes reparations en l'eglise ne es maisons, granches et manoirs dudict prioré et y en a grant partie en ruine et decadence par deffault d'entretenement.

Item que tous les deniers ou la pluspart que reçoit ledit Foudanas dudict prioré d'Argentueil il les employe en ses voluptez et les transporte au pays de Gascongne sans en riens employer au prouffit et admendement de sondict prioré.

Item à cause de ladicte abbaye y a ung fort beau prioré dit et nommé le prioré Saint-Blaise, lequel prioré a vacqué depuis la reception de mondict s^r^ l'abbé et l'a conferé mondict s^r^ à ung nommé frere Loys, gascon et estranger, lequel n'a pas esté receu religieux en ladicte abbaye et n'a pas esté instruit es ordonnances et statuz d'icelle, qui est contre le serement fait par mondict s^r^ à son advenement.

. . . .

Item a semblablement mondict s^r^ donné le prioré de Chaumont à ung sien chappelain non religieux de ladicte abbaye et depuis, pour soy descharger d'une pension que ung quidem estranger avoit sur ung benefice que tient mondict s^r^, il l'a donné et conferé à icellui estrangier incongneu ausdits religieux.

. . . .

Item, et qui est plus, mondict s^r^ l'abbé a donné et donne les offices cloistraux destinés pour la provision desdits religieux aux estrangers. Mesmement a donné mondict s^r^ l'office de portier à ung gascon.....

. . . .

Item les edifices, maisons, granches, estables et autres manoirs des fiefz et terres estans aux champs appartenant à ladicte abbaye sont presque toutes ou la pluspart cheutes et demolies en grant ruyne et decadence par deffault d'entretenement, combien que au temps que mondict s^r^ l'abbé fut receu lesdits ediffices feussent en bon estat.

[Suivent plusieurs paragraphes où sont détaillées les dégradations subies, du fait de la négligence de l'abbé, par les exploitations rurales possédées par l'abbaye à Merville, Villepinte, Tremblay, Mortières, Gennevilliers, Pierrefitte, Rueil, Montmelliant, Cormeilles, Le Pré-Saint-Gervais, La Courneuve].

(Arch. Nat., L 830, n° 10).

VII

Saint-Denis, 10 novembre 1493.

Serment du cuisinier de l'abbaye au temps de Jean de Bilhères.

Comme le quelx de convent a fait le serment sollennel en chappitre.

Mil IIII^{c} IIII^{xx} et treize, le Xe jour de novembre, frere Ytier d'Asnieres, religieux et chappellain du grant prieur de l'eglise et abbaie mons^{r} saint Denis en France, en plain chappitre devant tous fit faire le serment sollennel aulx sainctes Evvangilles de Dieu à Guyon Auger, quelx de convent de ladite abbaie, ainsy qu'il est de coustume de faire à la creacion des quelx dudit convent, tout en la forme et maniere qui s'ensuit :

Premierement, que vous garderés bien et loyallement le prouffit, l'onneur et le secret de l'eglise de mons^{r} nostre abbé et de tout le convent.

Secundement, que vous ne recepverés ou souffrerés recepvoir, vous n'abillerés ou souffrerés abiller viandes, soient chair, poisson, potages ou aultres pour les religieux et familliers de ladite eglise si ne sont bonnes et sainnes, et lesquelles vous mesmes ne voulderiés prendre pour vostre manger, et aussy que vous ne recepverés les pieces de chair, soit à la boucherie ou aultre part, et ne taillerés les pieces de poisson synon en la longueur et largeur que vous saurés qui debveront estre et ainsi qu'on a acoustumé de faire le temps passé.

Tiercement, que vous ne souff[re]rés entrer gens mal renommés et suspectz comme bellitres, maraux et aultres gens survenans de jour en jour à cause de l'immundicité et vermine qui peut estre en eulx, et aussy pour les grans inconveniens qui en pouroient advenir, sinon les familliers dudit convent quant yl y auront à faire, et tout ainsy le prometectz faire. Respondit oy *etc.*

(Arch. nat., LL 1214, fol. 100).

VIII

Rome, 12 février [1495].

Lettre de Jean de Bilhères aux présidents et aux conseillers du Parlement de Paris, leur demandant de hâter l'expédition de son procès au sujet de la seigneurie d'Espas et promettant de leur envoyer des nouvelles d'Italie.

Messrs, je me recommande à vous tant de bon cueur comme je puis. Le Roy vous escript pour l'expedition de la matiere d'erreurs pendant

en la court pardevant vous pour raison de la seigneurie d'Espas, ainsi que vous pourrez veoir, et pour ce, Mess[rs], que ceste matiere me touche et l'onneur de la maison dont je suis filz et que j'ay tousjours eu parfaicte esperance d'avoir bon jugement de vous, si vous prie, Mess[rs], et très affectueusement, qu'il vous plaise veoir et decider ceste matiere en bonne justice et m'avoir pour singulierement recommandé, ce que je reputeray à singuliere grace.

Au seurplus, Mess[rs], je ne vous escrips point des nouvelles de par deça pour ce que chascun jour en povez savoir, mais j'espere devant la reception des presentes vous en avoir escript au long, vous priant s'il est aucun plaisir que je vous puisse faire, tant en general que particulier, je le feray de très bon cueur, Dieu en aide, qui, Mess[rs], vous dont sa saincte grace.

Escript à Rome, le XIj[me] fevrier.

Le tout vostre frere

(Signature autographe) : J. CAR[al] DE S. DENIS.

(*Au dos*) A tres honnorez seigneurs mess[rs] les presidens et conseillers tenans la court de Parlement pour le Roy à Paris. — R[ecep]ta XX[a] marcii anno IIII nonagesimo IIIj°.

(Arch. nat., X1A 9321, pièce 98, orig. pap.)

IX

Étampes, août 1498.

Lettres de rémission accordées par Louis XII à Jean et à Manaud de Cassagnet, seigneurs du Busca et de Cassagnet en Fezensac, et à Odet de Lasseran, seigneur de « Labit », qui s'étaient emparés de force de la place de Larressingle détenue par Jean Marre, compétiteur de Jean de Bilhères au siège épiscopal de Condom.

Loys, etc. Savoir faisons etc. nous avoir receu l'umble supplicacion de Jehan et Manault de Cassanhet, s[rs] du Busca et de la mason de Cassanhet ou conté de Fezansac, et Oudet de Lasseran, s[r] de Labit, contenant que, vaccant l'evesché de Condon par le trespas de feu maistre Anthoine de Pompadour derrenier paisible possesseur d'icelluy, nostre très cher et feal amé le cardinal au tiltre de Saincte-Sabine, evesque de Lodeve (*sic*) et abbé de Saint-Denis en France, en fut justement et canonicquement pourveu par nostre saint pere le pape et à ses tiltres et moyens en print et apprehenda la possession, saisine et joyssance, ouquel esveché de Condon Jehan Marra, au moyen de certaine election et confirmacion par luy pretendue, combien que d'icelle ledit cardinal fust appeilant et son appel bien et deuement relevé, s'efforça de

luy donner de grans empeschemens et mesmement luy detenir de fait et de force les chasteaulx, lieux et places et cappitaigneries de Cassaigne et de La Ressingle deppendant dudit evesché et luy donner plusieurs autres empeschemens par lesquelz ledit cardinal fut contrainct obtenir lectres de complainte en cas de nouvelleté, qui furent commancées à executer, dont ledit de Marra se porta pour appellant, et pour ce que tousjours icelluy de Marra detenoit et s'efforçoit detenir lesdits chasteaulx, lieux, places et cappitaineries, lesdits supplians qui sont grans amys et serviteurs dudit cardinal, entremecteurs de ses besongnes et affaires, pensans que oudit evesché ledit cardinal ait le meilleur droit et tiltre et cuydant faire euvre licite, la nuyt de la feste saint Michel derrain passée lesdits supplians, acompaignez d'aucuns leurs amys serviteurs et aliez, trouverent moyen de prandre ladite place de La Ressingle et en icelle entrer avec une eschelle de boys par dessus la muraille par une breche qui estoit bien basse, sans faire fracture ne batement, et icelle detindrent pour ledit cardinal pour l'entretenir et continuer en sesdits drois, possessions, saisine et joyssance ainsi qu'ilz cuydoient qu'il luy feust loisible et permis, lequel Marre depuis en actemptant contre et ou prejudice desdits procès, le jour et feste de Tous les Sains derrain passée print ou par ses aliez et complices de voye de fait et à port d'armes fist prendre ladite place de Cassaigne et icelle detient encores de present, et jaçoit ce que ledit suppliant (*sic*) ne cuidassent en ce, comme dit est, avoir fait chose qui ne fust licite, aussi que en ce faisant n'ait esté fait mal à personne, neantmoins ledit Marre et nostre procureur, duquel il a trouvé moyen avoir l'adjonction, ont fait adjourner à comparoir en personne lesdits supplians et leurs parens, serviteurs et amys qui les acompaignoient en nostre court de parlement de Bourdeaulx, où ilz n'ont comparu, et contre eulx ont esté donnez certains deffaulx, au moyen de quoy lesdits supplians doubtent que on les vueille griefvement molester en nous humblement requerant que, actendu que en faisant ce que dit est ilz ne cuydoient envers nous ne justice offenser etc, il nous plaise etc. Pourquoy nous etc. Sy donnons etc, à noz amez et feaulx conseillers les gens tenant nostredite court de Parlement de Bourdeaulx, pour ce qu'ilz ont esté adjournez et lesdits deffaulx donnez par devant eulx, et à tous noz autres justiciers etc, et affin etc. sauf etc. Donné à Estampes ou mois d'aoust, l'an de grace mil iiij^{c} iiij^{xx} xviij et de nostre regne le premier. Ainsi signé : Par le roy à la relation du conseil, Amys. Visa contentor. D. Budé.

(Arch. nat., JJ 231, n° 64, fol. 31 v°).

X

Sans date (fin du XVe siècle ou début du XVIe).

Inventaire du mobilier de la maison de Lagraulas [1].

Secse (*s'ensuit*) l'enventari feyt deus bens mobles et hordelhes (*ustensiles*) trobatz en la mayson de Lagraulas.

Et primo foren trobatz en la recambra (*alcôve*) de dessus la capera (*chapelle*) dus leytz garnitz de cossena (*couette*), coyssyn et linsolz.

Item en la ung abe ung sobreseu (*ciel de lit*).

Item en cascum abe una cuberta de tapissaria, la una blanqua ab lo[s] servis (*cerfs*),tanatz (*mouchetés*) et ung ram (*rameau*) au mey, et en los pendentz las armas de Moss. de Lagraulas, senhor de la mayson.

Item l'autra cuberta era roya ab las barras au cap et au pe jaunas.

Item en lad. cambra abia ung coffre, en loqual eran las pessas de tapissaria que s'en seguen.

Et primo y abe xij carreus (*coussins carrés*), totz en una pessa,

Item quatra tapis de taula.

Item duas porteras en una pessa.

Item una autra portera.

Item duas cubertas de cocheta en una pessa.

Item una cuberta de chosseta.

Item tres grossas cubertas de tapisseria.

Item plus vij carreus de camelhot.

Item en la cambra de pare (*chambre de parade*) dus lheytz garnitz de cossenes, de coyssins, et la ung de linsolz, en l'autre no ne habe punct, et en cascun abia una cuberta de tapissaria, la una berda, enramada (*à feuillages*), aus serbis blanx, ab quatra sorelhs (*soleil*) et las armas de la mayson ; item l'autra curba (*sic*) berda, ab las armas de Sainct-Denis.

Item en la ung ieyt abia sobreseu.

Item ung buffet de menusaria.

Item ung banquau tornis (*à dossier tournant*).

Item una taula ab dus scandelz (*tréteaux*).

Item ung coffre en loqual abia tres pessas de tapissaria de Spanha per metre sus terra.

Item en la cambra de la replega una cossena de fustany (*futaine*) ab ung petit trauesse (*traversin ?*).

Item plus quatra cossenas, las tres primes (*de fil fin*), et l'autra de fiu gros.

1. Plusieurs mots employés dans cet inventaire sont déjà expliqués dans celui de 1480 (*Pièce justificative n° IV*).

Item plus una capssera (*oreiller*) bielha

Item duas taulas plegadissas (*pliantes*) ab los scandelz plegadis.

Item ung archaleyt (*chalit*) de champ (*camp*).

Item una massa (*grand marteau*) de metau.

Item en la cambra grossa au pe de la bit (*escalier*), ung leyt garnit de cossena, duas capseras et coysin, dus linsolz, sobreseu et cortinas.

Item una cuberta de tapissaria enramada, a quatra serbis (*cerfs*) et ung leopart, ab las armas de la mayson au mey.

Item ung buffet de menussaria.

Item una taula ab los scandelz.

Item ung banc tornis.

Item una archa (*coffre*) bielha boeyta (*vide*).

Item ung coffra ferrat, en loqual abia xxv linsolz naus.

Item toalhas bielhas tres.

Item tres longeyres bielhes stretes.

Item autres tres toalhes larges a l'obra de Flandras.

Item una autra toalha prima.

Item ung pavilhon de leyt de champ a l'agulha.

Item en la recambra ung leyt garnit de cossena, capsera et coysin, linsolz et sobreseu.

Item una cuberta de tapissaria blanqua a quatra serbis et flor [. . . . .] autorn, jaunes et negras.

Item ung parelh de landrees (*landiers*).

Item en la cambra de la capera dus lieytz garnitz de cossene, coysin, et la ung de tres linsolz et una banna (*courtepointe*).

Item l'autra leyt de cossena, coyssin, dus linsolz et una banna.

Item en la cambra deu tinel de la chamineya dus leytz garnitz, la ung de cossena, capsera, dus linsolz, sobreseu, una cuberta de tapissaria blanqua ab ung lion au mey jauna.

Item l'autra leyt garnit de cossena, capsera, coysin, dus linsolz et una cuberta berda ab las armas de Moss. de Pessan.

Item ung cramalhe de fer.

Item ung coffra en loqual abia detz linsolz bielhs de fiu tiradis (*prêts à être tirés du métier*) blasitz (*fanés, passés*).

Item plus sincq linsolz d'estopa.

Item tres pessas de cortinas.

Item sieys toalhas d'estopa.

Item quatra longeyres.

Item dus longeyres d'estopa.

Item quatra banquaus de tapissaria berta, ab las armas de la mayson.

Item ung autre banquau pers (*bleu*).

Item en la recambra deu tinel una cossena.

Item en la sala deu tinel duas taulas ab los scandelz.

Item ung archibanc tornis.

Item tres bancs simples.

Item ung buffet de menusaria.

Item ung cramalhe (*crémaillère*), dus landres et ung croffe (*sic* pour coffre) feyt cum ung banc.

Item en la despenssa XVIIJ servietes primas.

Item tres toalhes larges primas.

Item quatra toalhas grosseras.

Item duas autras toalhas de lin a l'obra de France.

Item tres longeyres primas.

Item en la cossina tres grantz platz d'estanh.

Item sieys platz meyansses (*de moyenne grandeur*).

Item XVIIJ scudelas (*écuelles*) platas.

Item una autra scudela rompuda plata.

Item nau scudelas auregadas (*dorées*).

Item ung gran metau (*pot de fer*).

Item dus metaus meyansses.

Item tres petitz metaus.

Item tres grantz astz (*broches*) et dus petitz.

Item dus tostedros (*rôtissoires*) de fer.

Item dus landres, la ung es podat (*brisé*) lo pe.

Item una grossa bassina.

Item dus bassins per labar las mans.

Item quatra meytz (*pétrins*), duas nabas et duas bielhas.

Item tres pintas d'estanh redondas (*rondes*) de ung quart.

Item duas de mey quart.

Item ung terseron (*tierceron*) d'estanh.

Item duas aygueras d'estanh.

Item tres candeles de metau de una candela.

Item ung petit morte (*mortier*) de metau romput.

Item plus au grane (*grenier*) hoeyt barriquas.

Item dus salades (*saloirs*), ung gran et ung petit.

Item au sere (*cellier*) bielh xj tonetz boeytz.

Item dus tonetz plens de bin poyrit.

Item ung autra tonet, en loqual a ung petit de bin.

Item sieys longas postas (*planches*).

Item tres bargas (*broies pour le chanvre*).

Item ung salade.

Item ung tos pelade (*baquet à dépouiller les porcs*).

Item plus au trolh (*treuil, pressoir*) quatre cubas, ung forade (*fouloir ?*) et lo trolh.

Item au sere nau dus tonetz de bin nobet, en losquals ne pot aber de bin bon dotze pipotz (*tonneaux*).

Item ung autra tonet de bin poyrit.

Item quatra tonetz boeytz.

Item sieys barriquas boeytas.

Item au sere de l'ostau deu fau *(forgeron)*, tres tonetz boeytz.

Item ung tonet de bin poyrit.

Item ung salade *(saloir)*.

Hujusmodi copia inventarii fuit a suo vero originali abstracta et cum eodem correcta per me Jacobum de Serra, notarium Lumberiensem habitatorem. In cujus rei testimonium hic me signo meo manuali subsignavi ut ecce :

(Signé) : J. de Serra.

(Arch. dép. du Gers, Fonds du Grand-Séminaire d'Auch. Cahier de 4 feuillets papier, inséré entre les feuillets 84 et 85 du registre de Parage, notaire à Lannepax, pour l'année 1500).

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNE ET DE LIEU

TABLE DES MATIÈRES

Pièces justificatives :

Abbeville. — Imprimerie F. PAILLART.